° ANNÉE — T. 11 N° 228 — 19 JANVIER 1924

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE



Adveniat Regnum Tuum

PARAIT LE SAMEDI (*46 fascicules par an; tables semestrielles*)
PRIX DU NUMÉRO : 0 FR. 60
Abonnements : Six mois, 11 fr.; un an, 20 fr. Etranger, 13 et 25 fr.

BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIII[e]
(Chèques postaux : *Maison de la Bonne Presse, Paris*, C[ie] N° 1668.)

Les Questions Actuelles — Chronique de la Presse — L'Action Catholique — Rev. d'Organisation et de Défense Religieuse

Sommaire analytique

LES ENTRETIENS DE MALINES

L'archevêque anglican de Cantorbéry vient de publier une lettre sur la question « d'une souveraine importance », comme il la qualifie, des relations de l'Eglise d'Angleterre et de l'Eglise de Rome.

On rencontre d'année en année dans les milieux anglicans des sympathies grandissantes pour l'Eglise catholique et un mouvement accentué de rapprochement vers elle. Il ne faut pas se dissimuler pourtant les difficultés graves et nombreuses, les oppositions violentes que la réunion soulève. Le fait que le primat de l'Eglise établie encourage des conversations en vue d'un accord n'en est que plus significatif.

Ce serait illusion de prévoir dès maintenant un retour en masse. Mais on ne peut exagérer en soulignant les portées morale et politique de l'acte de l'archevêque consacrant son message de Noël à « annoncer » les entretiens de Malines. Quel chemin parcouru depuis le mouvement d'Oxford! Quelle transformation de l'esprit public britannique durant ces dix dernières années! Le monde anglo-saxon — lettres et dépêches en font foi — est tout surpris et ému de l'initiative de Cantorbéry. Les Eglises orthodoxes d'Orient, qui jusqu'ici prenaient le ton du côté de l'Eglise anglicane, seront déconcertées.

Une autorité particulièrement compétente a bien voulu relever dans la Documentation Catholique *l'intérêt de ce document « historique », en mesurer la portée, et indiquer avec quelle délicatesse discrète, tout empreinte de charité surnaturelle, il faut attendre l'heure de Dieu.*

Nous publions d'abord la traduction de la lettre d'après le texte du Times *(27. 12. 23), avec les titres, l'avant-propos et les sous-titres du grand journal anglais.*

Lettre de l'archevêque de Cantorbéry

La réunion des Églises

L'Appel de la Conférence de Lambeth et ses suites

EXPOSÉ RÉTROSPECTIF DU PRIMAT

L'archevêque de Cantorbéry (1) vient d'écrire la lettre suivante aux Archevêques et Métropolitains de la communion anglicane. [Nous y avons inséré quelques titres de paragraphes.]

(1) Dr Randall Thomas Davidson, 94e archevêque de Cantorbéry et primat de toute l'Angleterre, né en 1848, consacré évêque de Rochester en 1891, transféré à Winchester en 1895, à Cantorbéry, siège de la première province de l'Eglise d'Angleterre, en 1903, signe : RANDALL CANTUAR : (Note de la *D. C.*)

Palais de Lambeth, Noël 1923.

MON CHER ARCHEVÊQUE,

Plus de trois ans se sont écoulés depuis la Conférence de Lambeth de 1920, et de divers côtés on me dit que ce serait faire œuvre utile que d'exposer brièvement, en une lettre aux Métropolitains de notre communion, où en sont les choses — telles qu'elles m'apparaissent — touchant la question de la réunion, question fort débattue au cours de ces dernières années.

La présente lettre n'est pas officielle au sens strict du mot. Elle ne vise qu'à indiquer succinctement ce qui me paraît être, à moi personnellement, la caractéristique actuelle de la scène ou du « mouvement », suivis d'un poste d'observation de choix. Vous voudrez bien m'excuser si, dans un but de clarté, il m'arrive de toucher des points qui vous sont bien connus.

I. — Partons de la Conférence de Lambeth de 1920. Le compte rendu qui en fut publié insistait tout spécialement sur l' « Appel à tout peuple chrétien » [« *Appeal to All Christian People* »], dont nous avions arrêté les termes à l'unanimité presque complète ; il fut répandu, comme vous le savez, en nombre de langues et en nombre de pays.

Très certainement, les Métropolitains de toute la communion anglicane auront, comme les y invitait la Conférence, pris des mesures dans leurs territoires respectifs pour conférer sur ce sujet avec les chefs locaux des autres Eglises. D'autre part, j'eus le privilège d'être chargé d'envoyer officiellement copie de ce document aux chefs des principales Eglises du monde entier ; et les réponses venues de tous les centres religieux d'Orient et d'Occident, comme aussi des Eglises ou confessions de langue anglaise, de chez nous ou d'outre-mer, furent dans tous les cas courtoises, parfois même enthousiastes dans l'expression de leurs sentiments cordiaux et de leurs espérances.

Au cours de ces trois années, la question de la réunion a donné lieu à bien des tractations ; toutes ne s'appuyaient pas de façon immédiate sur l' « Appel » de Lambeth ; mais, dans tous les cas, cet « Appel » a servi comme d'arrière-fond à tout ce qui a été fait ou dit.

LES ÉGLISES LIBRES

II. — Laissez-moi vous rappeler qu'ici, en Angleterre, durant les quelques semaines que nous demanda l'envoi de l' « Appel » aux autorités des différentes Eglises libres, s'ouvrit à Lambeth une série de conférences entre les dirigeants officiellement nommés par le Conseil fédéral des Eglises libres évangéliques et un certain nombre d'évêques anglais. Je ne crois pas exagérer en disant que par leur composition, leur caractère, leur but, ces conférences étaient sans précédent dans l'histoire de l'Eglise des Iles Britanniques. L'archevêque d'York (1) a d'un bout à l'autre dirigé les discussions, et je ne trouve pas de termes suffisants pour exprimer la gratitude que lui doit toute l'Eglise pour la sagesse, l'esprit de décision en même temps que de longa-

(1) Dr Cosmo Gordon Lang, 89e archevêque d'York et primat d'Angleterre, né en 1864, consacré évêque de Stepney en 1901, transféré à la tête de la seconde province de l'Eglise d'Angleterre en 1909, signe : COSMO EBOR (Note de la *D. C.*)

nité avec lesquels il a guidé les orateurs des férents groupes et les a soutenus dans leurs orts en vue d'arriver à un accord dans la vérité.

Vous vous rappellerez que le premier rapport r les sujets débattus et les accords intervenus à s conférences fut publié en mai 1922, et portait la fois les signatures des deux archevêques (1) celle du président (*Moderator*) du Conseil fédéral. document traitait de questions capitales, telles e la nature de l'Eglise, le ministère sacré, la ice que tiendrait le *Credo* dans une Eglise unie ; fut publié par la S. P. C. K. (2), sous le titre *L'unité de l'Eglise* » [« *Church Unity* »].

Sur la base de ce rapport et avec l'entière coopétion du Conseil fédéral, de nouvelles conférences rent tenues durant ces douze derniers mois sur « Etat du ministère sacré tel qu'il existe actuelment dans les Eglises libres ». Après des discussions olongées avec les représentants des Eglises libres entre eux, les membres anglicans de cette Conence mixte présentèrent un long mémoire sur ce jet au Conseil fédéral ; celui-ci, à son tour, pujit en septembre dernier une déclaration sur la sition que prenait l'Eglise libre et exprimait de uveau le désir que les conférences fussent reprises. ensemble de ces documents vient d'être publié un fascicule unique édité par la S. P. C. K., sous titre « *Réunion. Le compte rendu de la Confénce de Lambeth et les Eglises libres* » [« *Reunion. e Lambeth Conference Report and the free Churces* »].

En outre, cette année, j'ai pris la parole à la Conence Wesleyenne de Bristol sur le sujet de nité chrétienne ; de son côté, l'archevêque d'York personnellement mené campagne en faveur de « Appel » aux assemblées annuelles de l'Union ptiste, de l'Eglise presbytérienne d'Angleterre, isi qu'à la Conférence Wesleyenne. Toutes ces lises, et d'autres encore, ont voté des résolutions vorables à l' « Appel ». La Conférence Wesleyenne opta pour sa part une réponse motivée.

III. — En Ecosse, l'Eglise d'Ecosse et l'Eglise libre rie d'Ecosse se sont engagées, et le sont encore, ns leurs pourparlers particuliers d'union ; le oment n'est pas encore venu pour elles d'entrer relations officielles avec nous ; elles se sont pourit déclarées prêtes à le faire en son temps.

En attendant, avec le « Primus » de l'Eglise iscopalienne d'Ecosse (3) et l'évêque de Peterbouugh (4), j'ai eu l'honneur de parler devant l'Asnbléo générale de chacune de ces Eglises de la nférence de Lambeth ; et chaque Eglise, après oir étudié la question en comité particulier, arrêta e réponse pleine d'égards et de sympathie en veur de l' « Appel ».

En même temps que nous remercions le Dieu it-puissant, nous avons donc le droit, me nble-t-il, de trouver que la situation, en ce qui ncerne la Grande-Bretagne, autorise de riches pérances. Il est incontestable que les dirigeants

1) De l'Eglise d'Angleterre : Cantorbéry et York. (Note la *D. C.*)

2) « Société pour le développement de l'instruction rétienne » (« *Society for the Promotion of Christian owledge* ») : secrétaires : Rev. G. L. Gosling ; Rev W. Lowther Clarke. S. P. C. K. House, Northumberland enue, London, W. C. 2. (Note de la *D. C.*)

3) Dr W. J. F. Robberds, consacré évêque de Brechin cosse) en 1904, choisi comme « Primus » en 1908. ote de la *D. C.*)

4) Dr Frank Theodore Woods, né en 1874, consacré en 16 29e évêque de Peterborough (province de Cantorry), signait : F Petriburg. A été transféré en 1923 à inchester (même province) [F. Winton.]. (Note de la C.)

de toutes les confessions et, par eux, les hommes en charge, clercs ou laïques, des différentes Eglises se montrent disposés, dans une mesure jamais encore constatée, à étudier leurs situations mutuelles et à se préoccuper d'un rapprochement encore plus intime.

ÉCHOS D'OUTRE-MER

IV. — D'outre-mer nous arrivent constamment à Lambeth des informations émanant tantôt des Métropolitains eux-mêmes, tantôt par d'autres voies et qui attestent le chaleureux accueil ménagé à l' « Appel à tout peuple chrétien » tant par les Eglises non épiscopaliennes que par les épiscopaliennes. Je ne vous en citerai que quelques exemples :

Dans l'Inde méridionale, des négociations dans un but d'information sont en cours entre l'Eglise Unie de l'Inde méridionale et l'Eglise anglicane.

En Amérique, en plus de tout le travail qui s'accomplit en vue du projet de Conférence mondiale sur la Foi et l'Ordre [*World Conference on Faith and Order*] — conférence dont la préparation est fort avancée, — l'Eglise épiscopalienne protestante s'est montrée particulièrement disposée à entrer en relations avec les membres de plusieurs Eglises européennes qui sont venus se fixer aux Etats-Unis.

J'ai hautement apprécié les nouvelles encourageantes que j'ai reçues d'Australie concernant les conférences tenues à Sydney et à Cronulla entre les représentants de notre communion anglicane et ceux des Eglises presbytérienne, méthodiste et congrégationaliste.

Et je pourrais continuer ainsi longtemps. C'est un fait évident pour moi que dans presque toutes les parties du monde où est représentée la communion anglicane — Canada, Australie, Nouvelle-Zélande, Afrique orientale, Afrique occidentale, Japon, Chine, Egypte, Palestine et beaucoup de points du continent européen — un nouvel esprit de confraternité, un nouveau désir d'entente et de collaboration se sont fait jour au cours de ces dernières et importantes années.

V. — Il ne faut pas oublier que l'Eglise de Suède accueillit de la façon la plus cordiale les résolutions adoptées, en ce qui la concerne, par la Conférence de Lambeth. Sur l'invitation de l'archevêque d'Upsal (1), en septembre 1920, les évêques de Durham (2) et de Peterborough participèrent à la consécration de deux évêques suédois dans la cathédrale d'Upsal. En avril 1922, les évêques de l'Eglise de Suède publièrent une réponse détaillée à nos résolutions, réponse qui fut reproduite dans la revue *Theology*, éditée par la S. P. C. K., en juillet 1922.

VI. — Je passe à l'Eglise orthodoxe d'Orient et à nos relations avec elle. Ainsi que vous vous le rappelez, une importante Délégation, envoyée officiellement par le Patriarcat de Constantinople, fut chaleureusement accueillie à la Conférence de Lambeth de 1920 et prit part aux réunions d'une Commission que nous avions spécialement nommée à cet effet. De retour à Constantinople, la Délégation rédigea un rapport qui fut officiellement présenté au Saint-Synode et parut dans la suite dans le *Christian East* de mars 1922. Ce rapport est un document important ; il soulève nombre de questions intéressantes

(1) Dr Sœderblom, docteur en théologie de la faculté protestante de Paris, ancien professeur à la faculté de théologie de Leipzig, archevêque et primat de l'Eglise épiscopalienne luthérienne de Suède. (Note de la *D. C.*)

(2) Dr Herbert Hensley Henson, né en 1863, consacré en 1918 97e évêque de Hereford (province de Cantorbéry), signait : Herbert Hereford ; transféré en 1920 comme 86e évêque de Durham (province d'York), signe : Herbert Dunelm. (Note de la *D. C.*)

dont notre Commission des Eglises orientales (régulièrement constituée et nommée à la demande de la Conférence précédente de Lambeth) a été priée de s'occuper.

Parallèlement à ce rapport parut un tract sur les « *Ordinations anglicanes* » [« *Anglican Ordinations* »] ; l'auteur en était le professeur Komnenos (voir le *Christian East*, sept. 1921), mort depuis, un des théologiens les plus en vue de la communion orthodoxe, membre lui-même de la Délégation. Dans ce traité, de forme classique, l'auteur démontre clairement la validité des Ordres anglicans. En août 1922, on ne l'ignore plus aujourd'hui, le Patriarche et le Saint-Synode de Constantinople firent paraître une déclaration officielle sur les Ordinations anglicanes sous forme d'une lettre adressée à moi-même par le Patriarche Meletios IV. Ce document déclare que, « aux yeux de l'Eglise orthodoxe, les ordinations d'évêques, de prêtres et de diacres accomplies dans la confession anglicane épiscopalienne possèdent la même validité que celles des Eglises romaine, vieille catholique et arménienne, étant donné qu'on y trouve tous les caractères essentiels, considérés du point de vue orthodoxe comme indispensables pour reconnaître le « charisme » du sacerdoce dérivé de la succession apostolique ». En février dernier, j'ai communiqué officiellement cette déclaration à l'Assemblée (*Convocation*) de Cantorbéry en Synode plénier, et j'en ai exposé en détail le sens et la portée dans un discours qui fut ensuite traduit en grec. Les textes anglais et grec de ce discours ont été publiés sous forme de brochure. Peu de temps après, la déclaration de Constantinople fut approuvée par le Patriarche de Jérusalem et par l'Eglise de Chypre.

VII. — Ce ne sont point là des faits négligeables dans l'histoire contemporaine de l'Eglise du Christ, et vous me pardonnerez, j'en suis sûr, de vous les faire connaître ou de vous les rappeler dans un ouvrage méthodique. Sous le titre « *Documents sur l'Unité Chrétienne, 1920-1923* [« *Documents on Christian Unity, 1920-1923* »] (Oxford University Press) un livre est actuellement sous presse, qui donnera non pas uniquement les rapports et les articles que je viens de mentionner, mais encore d'autres informations se rapportant à cette question.

L'ÉGLISE DE ROME

VIII. — En sus de tout ce que nous venons d'exposer, il reste une question — question qui a des traits d'une souveraine importance : — celle des relations de l'Eglise d'Angleterre avec l'Eglise de Rome.

Vous serez d'accord avec moi pour considérer ce sujet spécial comme distinct des autres problèmes que pose la réunion et cela du fait non seulement de l'histoire séculaire de l'âme anglaise, mais encore de prétentions et de déclarations contemporaines. Nous constatons également ce fait évident que, aussi bien chez nous que dans les Dominions d'outre-mer, cette question s'associe à des passions, assoupies ou en éveil, qu'on s'explique aisément, mais qui, une fois excitées, ne s'apaisent que difficilement.

On m'a bien des fois averti moi-même qu'il était imprudent de toucher à ce sujet. Certains soutiennent que, « même si l'occasion favorable se présente » de la soulever, il est plus facile et plus sûr de la laisser absolument de côté. C'est peut-être vrai, mais vous et moi avons pris à notre compte l' « Appel à tout peuple chrétien » et, pour ma part au moins, je trouve difficile de concilier ce document avec une attitude d'indifférence ou de pure timidité à l'égard de la question catholique romaine. Non seulement nous sommes engagés par les paroles et par l'esprit de l' « Appel » lui-même, mais nou n'avons pas oublié ce que déclarait la Commissio à cette même Conférence de Lambeth de 1920. Dan cette déclaration, nous nous disions prêts à fair bon accueil à une discussion amicale entre catho liques romains et anglicans, si l'occasion s'en présen tait. Voici le texte même de la déclaration :

> Votre Commission a le sentiment qu'il est impossibl d'établir un rapport sur la réunion avec les Eglise épiscopaliennes, sans faire quelque mention de l'Eglise d Rome, même si la Commission n'a aucune résolution présenter sur ce sujet. Nous ne pouvons faire mieux qu de nous approprier les termes du rapport de 1908, leque nous rappelle « ce fait qu'on ne peut espérer réaliser l » plan divin par aucun programme de réunion qui n'en » globe en fin de compte la grande Eglise latine d'Occi » dent, avec laquelle notre histoire a été si intimemen » liée dans le passé et à laquelle nous rattachent encor » de nombreux liens de foi et de tradition communes. Mais — pour continuer cette citation — nous nous ren dons compte que « toute marche en avant dans cett » direction est actuellement arrêtée par des difficultés que » nous, nous n'avons pas créées et que de nous-même » nous ne pouvons écarter ». Si cependant l'Eglise d Rome désirait à un moment donné discuter des condition de réunion, nous serons disposés à accueillir des ouver tures de ce genre.

Je ne suis pas fondé à dire que les déclarations d la Conférence de Lambeth aient influencé l'opinion catholique romaine ; mais ce dont je suis sûr, c'es qu'elles ont engagé plus avant nos propres respon sabilités sur ce point. Je fus donc heureux d'ap prendre, il y a deux ans, qu'une conférence ou con versation privée allait se tenir à Malines entre l cardinal Mercier, le vénérable archevêque de cett ville, et quelques Anglicans ; on devait se rencontre sous le toit du cardinal, dans le but de discute les difficultés pendantes et bien connues qui dressen une barrière entre l'Eglise d'Angleterre et l'Eglise d Rome. Bien que je ne fusse pour rien dans cette com binaison et que je n'en fusse même pas officielle ment informé, on m'annonça par courtoisie l'en trevue projetée et on me donna les noms de ceu qui devaient prendre part à cette discussion offi cieuse : c'étaient, du côté anglican, le Dr Armitag Robinson, doyen de Wells (1), le Dr Walter Frere (2 et Lord Halifax (3) ; du côté catholique romain S. Em. le cardinal, Mgr Van Roey, vicaire général et l'abbé Portal.

La substance de ce qui se dit dans ses conver sations me fut communiquée à la fois par le cardina et par mes amis anglicans. La discussion porta for cément en grande partie sur la position et les reven dications du Siège romain ou, en d'autres termes sur la primauté du Pape. On discuta un mémoire

---

(1) Dr J. Armitage Robinson, jadis doyen d Westminster, depuis 1911 doyen de Bath et Wells. L Dr Robinson est très informé en patristique ; il a écri *The Vision of Unity*. (Note de la *D. C.*)

(2) Dr Walter Howard Frere, né en 1863, succède e 1902 au Dr Gore comme supérieur de la communauté d la Résurrection à Mirfield, consacré en 1923 7e évêque doyen de Truro (province de Cantorbéry), signe W. H. TRURON. Le Dr Frere est une autorité en histoir des liturgies. (Note de la *D. C.*)

(3) Charles Lindley Wood, vicomte Halifax (pairie créé en 1866), né en 1839, succède à la pairie en 1885, veu Son fils aîné, né en 1881, le major Edward Frederic Lindley Wood, est membre de la Chambre des Commune pour Ripon depuis 1910 ; il a été réélu sans oppositio en 1922 et en 1923 ; conservateur, il a été en 1921 sous secrétaire d'Etat pour les colonies et en 1922 présiden du ministère de l'Instruction publique (*Board of Educa tion*). (Note de la *D. C.*)

éparé au nom du groupe anglican, sur ce sujet les sujets connexes ; comme je l'ai appris, « Appel à tout peuple chrétien » de la Conférence Lambeth fut étudié paragraphe par paragraphe. a émit le vœu qu'en vue d'une seconde entrevue deux archevêques anglais eussent à nommer offi- eusement des délégués et à proposer les grandes gnés d'un ordre du jour de discussion. Je n'ai s cru devoir le faire ; mais, dans la correspondance i s'échangea par la suite je me déclarai prêt avoir officiellement connaissance des dispositions ises, à condition que le Vatican eût semblable nnaissance. Ayant, après correspondance, obtenu tisfaction sur ce point, j'accordai ce qu'on a pu peler « une connaissance amicale » du projet une seconde visite du groupe anglican à Malines mars 1923. Le groupe fut de nouveau l'objet une aimable hospitalité, offerte d'une part avec urtoisie et reçue de l'autre avec gratitude. Cette is, les conversations roulèrent en partie sur cer- ins grands problèmes d'ordre administratif qui urraient se poser dans l'hypothèse et au moment on aboutirait à un accord sur les grandes ques- ns doctrinales et historiques qui séparent les deux glises.

UNE TROISIÈME CONFÉRENCE

Il fut convenu que l'on tiendrait une troisième nférence. De part et d'autre on exprima le désir augmenter le nombre des membres qui devraient y rticiper, et je pris sur moi d'inviter nommément se joindre au groupe anglican le Dr Charles Gore, cien évêque d'Oxford (1), et le Dr Kidd, régent de ble College, d'Oxford (2) (tous deux avaient spé- alement étudié la question catholique romaine). tte démarche engagea plus à fond ma responsa- lité dans les tractations en cours ; et je me trouvai plein accord avec Son Eminence le cardinal, ainsi 'avec les membres du groupe primitif, en insistant ur que, avant toute discussion sur les questions ministratives qui pourraient éventuellement être ulevées, on concentrât son attention sur les grands oblèmes doctrinaux et historiques débattus entre deux Eglises. Des mémoires furent rédigés et stribués (3) ; j'eus moi-même l'avantage de m'en- tenir personnellement à Lambeth avec les cinq nglicans qui devaient prendre part à la troisième nférence ; j'étais accompagné de quelques amis conseillers de mon entourage que j'avais invités ce rendez-vous. Il m'a toujours paru important e nos représentants aux différentes conférences avec des membres des Eglises libres, des ortho- xes ou des catholiques romains — ne perdent pas vue le point suivant : chacun comme particulier ste libre d'exprimer ses opinions personnelles ; ce qui est en question toutefois, ce n'est pas ce que pense tel individu isolé, mais ce que le corps an- glican pris en son ensemble a défendu dans le passé et, selon toute apparence, entend défendre dans l'avenir.

Comme je m'y attendais, je constatai que nos visiteurs de Malines n'avaient nulle intention d'oublier quelles avaient été dans le passé la posi- tion historique et les revendications de l'anglica- nisme, telles, par exemple, que les ont présentées les grands théologiens des XVIe et XVIIe siècles — position que nous ne songeons aujourd'hui ni à modifier ni à atténuer. Pour être franc et juste envers les membres catholiques romains de la con- férence de Malines, augmentée maintenant de Mgr Batiffol et de l'abbé Hemmer, il me semblait convenable d'exposer avec une netteté exempte de toute équivoque la solidité et la cohérence — indiscu- tées pour nous — de notre doctrine et de notre sys- tème anglicans.

Ainsi préparée, la troisième conférence s'est tenue à Malines, il y a quelques semaines, dans le même cadre d'amicale hospitalité. On n'a pas eu le temps d'apprécier exactement le relevé des conversations tenues, moins encore les divergences restées pen- dantes qu'elles révèlent ; je puis du moins déclarer dès maintenant que, comme il fallait s'y attendre, les pourparlers en sont toujours à une phase abso- lument initiale et qu'autant que j'en puis juger on ne peut encore se prononcer sur leurs résultats définitifs. Cela va sans dire, on ne s'est point préoc- cupé d'amorcer ce qu'on appellerait des « négocia- tions » de quelque espèce que ce soit. Les Anglicans qui, avec ma pleine approbation, ont pris part à la conférence, ne sont à aucun titre les délégués ou les représentants de l'Eglise en tant que corps. De mon côté, je n'avais ni l'intention ni le droit de leur donner ce caractère. On le sait parfaitement de part et d'autre. On a cherché simplement à réaliser une mise au point nouvelle des questions contro- versées et à dissiper les équivoques.

A mon avis, on ne peut douter qu'avec l'aide de la Providence de Dieu le bien ne finisse par résulter du seul fait que des hommes si particulièrement qualifiés pour ce rôle aient pu, dans une atmo- sphère de cordialité réciproque, discuter dans le calme et tout à loisir avec un groupe de théolo- giens catholiques romains également autorisés.

De nouveaux projets n'ont pas encore été pré- parés, mais il me paraît indubitable que des con- versations ultérieures feront suite aux entretiens qui ont été jusqu'ici judicieusement ménagés. Au moins nous sommes-nous efforcé, sur ce point comme sur les autres, à donner suite au vœu formel de la Con- férence de Lambeth nous demandant « d'inviter les autorités des autres Eglises à étudier avec [nous] la possibilité de prendre des mesures positives pour collaborer dans un effort commun... à restaurer l'unité de l'Eglise du Christ ».

« ENTIÈRE RESPONSABILITÉ PERSONNELLE »

Je viens d'exposer cette question un peu longue- ment ; mais il est évident que le sujet est loin d'être épuisé. D'ailleurs, je compte avoir moi-même sous peu, à l'Assemblée (*Convocation*) ou ailleurs, l'oc- casion de m'y étendre davantage. Par la nature de leur objet, les procès-verbaux des séances ont eu nécessairement un caractère privé. Il eût été vain, cela est évident, de leur donner la publicité. De ce qui a été fait je tiens à prendre une entière responsabilité personnelle. Il ne m'a semblé ni juste ni en tout cas pratique de la partager avec d'autres, bien que j'aie tenu confidentiellement au courant du détail des pourparlers tous nos évêques diocésains,

---

(1) Dr Charles Gore, né en 1853, neveu du comte Arran, disciple de Green, de Pusey et de Liddon, prin- pal de Pusey House (Oxford), consacré en 1902 premier êque de Birmingham (province de Cantorbéry), signait : ARLES BIRMINGHAM. Devient en 1911 34e évêque d'Oxford rovince de Cantorbéry), signe : CHARLES OXON., résigne 1919. (Note de la *D. C.*)

(2) Dr B. J. Kidd, *Warden* du Keble College fondé à ford en 1869 ; historien, a écrit *The Later Mediæval ctrine of the Eucharistic Sacrifice.* (Note de la *D. C.*)

(3) Pour prévenir tout malentendu, je devrais peut-être re que la seconde brochure de lord Halifax intitulée *Nouvelles remarques en faveur de la Réunion* » [« *Fur- er Considerations on Behalf of Reunion* »] a été publiée ns sa seule responsabilité dans le but d'exprimer ses es personnelles sur certains points relatifs à l'origine au développement de la Papauté. Ainsi que le prouvent urs écrits, ces vues ne sont pas partagées par les col- gues anglicans de lord Halifax à Malines. (Note du imat.)

et en particulier l'archevêque d'York. Les difficultés sont immenses. Vous les connaissez aussi bien que moi. Pour un temps, elles se révèleront peut-être insurmontables. Paul peut bien planter et Apollos arroser, c'est Dieu qui donne l'accroissement.

IX. — Dans cette lettre, mon cher Frère, j'ai exposé des faits et des tentatives qui, je suis heureux de le savoir, ne vous sont pas tous inconnus. Aujourd'hui que le monde ne vit que dans l'agitation, il peut se trouver des esprits — ce n'est pas votre cas, j'en suis persuadé — qui estiment que nous consacrons trop de temps et d'efforts aux problèmes de la réunion au sein de l'Eglise du Christ. Pour nous, nous tenons pour certain que c'est le devoir de l'Eglise du Christ d'assumer un rôle prépondérant dans toute initiative nouvelle en vue de guérir ou d'améliorer un monde déséquilibré. Or, si l'Eglise entend remplir cette mission dans le monde, son action se trouvera indéfiniment paralysée tant qu'elle sera réduite à s'avancer en groupes éparpillés et indépendants, et non comme un corps unique.

C'est dans un abandon simple et filial à la conduite de Dieu le Saint-Esprit que nous puisons la force de concevoir des espérances et de former des projets. Le spectacle que Notre-Seigneur, nous le croyons, a mis sous nos yeux, indique la route qui mène à la réunion. Cette route peut être longue, nous sommes convaincu qu'elle sera sûre.

Je demeure comme toujours, mon cher Archevêque, votre fidèle frère et serviteur en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

RANDALL CANTUAR :

[Traduit de l'anglais par la *Documentation Catholique.*]

CONSIDÉRATIONS ET REMARQUES

La lettre de Noël de l'archevêque de Cantorbéry a pour dessein de dire quel accueil a été fait à l' « Appel » adressé par la Conférence de Lambeth de 1920, c'est-à-dire par tout l'épiscopat anglican assemblé pour lors à Londres, et quelles réponses cet « Appel » a reçues des diverses dénominations ou Eglises auxquelles il fut adressé.

Les Églises libres.

Il ne paraît pas que les *Free Churches*, c'est-à-dire les communautés protestantes d'Angleterre séparées de l'Eglise anglicane, en recevant l' « Appel » avec courtoisie et sympathie, aient consenti autre chose que des pourparlers, qui ne changent rien à la position réciproque des parties. En dehors de l'Angleterre, à savoir au Canada, en Australie, dans la Nouvelle-Zélande, etc., tous pays où l'Eglise anglicane est représentée, l'archevêque de Cantorbéry signale « un esprit nouveau », une disposition à s'entendre et à coopérer. Evidemment, les vieilles différenciations subsistent entre anglicans et presbytériens, méthodistes, congrégationalistes, mais elles n'ont pas la force d'inhibition qu'elles gardent encore dans l'Angleterre propre.

Les Églises épiscopales d'Amérique, de Suède, de Constantinople.

Aux Etats-Unis, l'archevêque signale et loue l'activité déployée par l'Eglise protestante épiscopale en vue de la *World Conference on Faith and Order* qui doit se tenir l'an prochain. Il ne paraît pas y attacher une grande importance. La base pour l'œuvre de la réunion des Eglises, à ses yeux, est avant tout l'Appel de la Conférence de Lambeth de 1920 ; e dans la pensée de l'archevêque de Cantorbéry, est clair que l'Eglise anglicane est prédestinée à êt l'agent de liaison.

Il se félicite des bons rapports qui se sont établ entre l'Eglise d'Angleterre et l'Eglise de Suède. O a affaire en Suède à une Eglise luthérienne épisc pale : son primat, l'archevêque d'Upsal, le Dr Sö derblom, a cordialement accueilli les avances angl canes, et, dès septembre 1920, il invitait l'évêqu de Durham et l'évêque de Peterborough à part ciper au sacre de deux évêques suédois. On sa que le Dr Sœderblom appartient au luthéranism le plus libéral ; quant à son invité l'évêque d Durham, c'est le Dr Henson, le personnage le pl en vue du modernisme anglican.

L'archevêque de Cantorbéry se loue des rappor plus étroits qui ont voulu se nouer entre Cantorbér et Constantinople sous le patriarcat de Meletios I Le patriarche répondit à toutes les avances angl canes, il reconnut avec emphase la validité des ord nations anglicanes, il envoya une délégation à Lam beth, il aurait aussi bien poussé au mariage d évêques orthodoxes, il était acquis à la politiqu anglaise et vendu au roi Constantin, après avoir d sa première fortune ecclésiastique à M. Venizelo Les Grecs et les Turcs ont été d'accord pour chass du Phanar ce triste personnage, et nous ne voyor plus bien ce qui reste de prestige ou d'autorité pr sentement au patriarcat, sous la férule d'Efthymio La politique anglaise n'a pas porté bonheur à l'o thodoxie.

Cantorbéry n'a donc pas grand secours à attend d'Upsal ou de Constantinople. On s'étonne que primat d'Angleterre ne dise mot des Russes.

On peut créer entre Eglises et dénominations ju qu'ici séparées des relations de solidarité social morale, spirituelle. Ce serait, certes, un progrès, ma ce ne serait pas la réunion. Au fond, les Eglises constitution hiérarchique, dogmatique, sacrame taire, sont hétérogènes aux confessions issues d protestantisme et qui ont glissé dans la libre-pens allemande ou l'agnosticisme méthodiste. Et ains comme l'indiquait Mgr Batiffol dans la *Revue de Genève* de décembre dernier, il n'y a de réunio tout au moins de coalition, possible qu'entre l Eglises du type anglo-gréco-slave. On le sent tr bien en Angleterre, et dans le sens de cette coalitic travaille le groupe que représente la revue *Th Christian East.*

L'Anglo-catholicisme.

Mais, au sein même de l'anglicanisme, est l'œuvre l'anglo-catholicisme ; c'est à savoir la te dance qui, réalisant le contenu de l'idée hiérarchiqu dogmatique, sacramentaire, s'effraye de le voir com promis, dénaturé, par ce qui subsiste dans l'avo anglican de l'héritage de la Réforme ou ce qui s introduit de modernisme. L'anglo-catholicisme su porte avec impatience la politique d'équilibre la plupart de ses évêques. Il exerce une influen sensible sur l'opinion la plus ecclésiastique, la pl croyante. Il sent très bien que, entre les *Fr Churches* et lui, l'entente sera toujours illusoire. incline vers l'autorité de la tradition, et il n'a pas peine à découvrir que le catholicisme romain e la grande Eglise de la tradition.

L'archevêque de Cantorbéry, dans sa lettre Noël, donne à penser que l'accroissement de l'angl catholicisme est un fait avec lequel il faut compte et l'on comprend qu'il se soit expliqué sur des tract tions qui avaient été d'abord l'initiative personnel du grand vieillard qu'est Lord Halifax. C'est u

ait, remarquez-le bien, qui n'a aucune connexion avec l' « Appel » de la Conférence de Lambeth, en ce sens que le catholicisme romain n'a pas reçu cet « Appel » et n'avait donc pas à y répondre. Il reste cependant que l'anglicanisme, en vertu de la logique même de son « Appel », se devait de prendre envers Rome une attitude nouvelle, une attitude de sympathie et de bon vouloir. La lettre de l'archevêque de Cantorbéry est l'attestation de cette attitude : rien que cela, n'hésitons pas à le dire, ferait de sa lettre un acte historique de première importance.

Les entretiens de Malines.

Le cardinal Mercier n'avait eu aucune relation, ni directe ni indirecte, avec Lord Halifax, lorsque celui-ci se présenta pour la première fois à Malines. Dès la première rencontre, le cardinal fut captivé par sa bonté, sa dignité, sa charité, et il n'hésita pas à lui faire le plus cordial accueil lorsque Lord Halifax lui parla de conversations éventuelles, tout intimes, à échanger avec lui et quelques-uns de ses amis, en vue de dissiper, si possible, certaines préventions ou certaines équivoques qui font si souvent obstacle au rapprochement d'âmes chrétiennes sincères. Le nom de l'archevêque de Cantorbéry ne fut pas prononcé. Il ne s'agissait que d'entretiens privés, entre personnes désireuses de se mieux comprendre. Il ne serait donc pas exact de dire que le cardinal ait invité Lord Halifax et ses amis anglicans à un débat contradictoire, il accueillit la proposition que Lord Halifax lui fit de venir causer à Malines.

L'archevêque de Cantorbéry, informé par Lord Halifax de ces cordiales et loyales dispositions du cardinal, fut heureux de les connaître, mais n'assuma point la responsabilité des conversations qui allaient se tenir, ni du choix des trois anglicans qui allaient y prendre part, Dr Robinson, Dr Frere, Lord Halifax. Après la première entrevue, qui eut lieu en novembre 1922, le cardinal crut devoir en écrire à l'archevêque de Cantorbéry.

Il est sûr que, en cette première entrevue, on avait unanimement compris que la primauté du Pape était la question capitale, et il avait été décidé qu'on y reviendrait dans la seconde réunion. A la demande des trois anglicans cependant — et cette demande exprimait peut-être une suggestion de l'archevêque de Cantorbéry, — la seconde réunion (mars 1923) fut consacrée à des questions d'un caractère disciplinaire. Entre temps, l'archevêque de Cantorbéry faisait savoir qu'il était disposé à avoir officiellement connaissance des entretiens de Malines, pourvu que le Vatican eût pareille connaissance : il assure qu'on lui donna satisfaction. Pouvait-on penser, en effet, que le cardinal Mercier eût encouragé et présidé ces entretiens sans en avoir référé au Saint-Père et sans avoir été autorisé par lui (1) ? Dans ces conditions, la seconde réunion se tint, et il y fut décidé qu'on en aurait une troisième (novembre 1923), à laquelle l'archevêque de Cantorbéry délégua deux nouveaux interlocuteurs, Bishop Gore et le Dr Kidd, tous deux considérés comme exceptionnellement compétents sur la question romaine. De son côté, le cardinal fit appel à deux Français qu'il estimait bien équipés pour donner la réplique à Bishop Gore et au Dr Kidd.

Trois *memoranda* furent rédigés par les anglicans et adressés à Malines avant la conférence de novembre ; une réponse à chacun des trois *memoranda* fut rédigée par Mgr Batiffol pour les deux premiers, et par M. Hemmer pour le troisième. La conférence eut pour programme la discussion de ces rapports et la mise au point des conclusions communes et des « différences » subsistantes. On voit que la conférence n'avait rien d'une négociation et n'était qu'un entretien sur le sujet de l'autorité papale ; encore n'avait-il pas l'ambition d'investir le sujet de toute part. Par ailleurs, les cinq anglicans qui étaient autour du tapis vert de l'archevêché de Malines ne représentaient pas l'Eglise d'Angleterre en tant que telle, ils en étaient une élite, et cette élite elle-même n'était pas homogène : il est trop évident que Bishop Gore et Lord Halifax représentent chacun une tendance, celui-ci plus porté vers l'unité, celui-là plus nationaliste, et ainsi des autres. L'archevêque de Cantorbéry a grand'raison cependant d'estimer indubitable que du bien peut résulter du simple fait que des hommes qualifiés pour une telle tâche puissent, dans une atmosphère de bonne volonté réciproque, avoir un entretien paisible et sans contrainte avec un groupe de théologiens catholiques d'une culture égale.

L'archevêque de Cantorbéry ne dissimule pas que ces conversations sont une nouveauté hardie pour l'Eglise anglicane. Il nous révèle qu'il n'a rien fait sans en informer tous ses collègues de l'épiscopat, et spécialement l'archevêque d'York. « Les difficultés sont immenses », écrit-il, et évidemment ces difficultés ne sont point exclusivement du côté de Rome. « Pour ce qui a été fait, je m'engage à en accepter personnellement la responsabilité entière. » Cette attitude loyale et déterminée lui fait beaucoup d'honneur.

La lettre du Primat et les réactions de l'opinion anglicane.

Reste à voir comment l'opinion anglicane réagira en présence de l'acte de l'archevêque de Cantorbéry.

L'évêque de Durham, Dr Henson, a été le premier à prendre la parole (dans le *Sunday Times*) et à sonner le ralliement autour du principe de la Réforme. On a, dit-il, fait représenter l'anglicanisme à Malines par des hommes qui sont connus pour leur mépris de la Réforme ! L'irritation du Dr Henson n'est pas un mauvais signe, il est même excellent que le ralliement au protestantisme soit préconisé par un évêque discrédité par son incrédulité. Le Dr Henson ne peut, par son intervention, que contribuer à rendre plus sympathique et plus opportune l'attitude de l'archevêque de Cantorbéry, en un temps où tout le monde convient de la faillite religieuse de la Réforme.

Nous ne serions pas surpris qu'en définitive le message de Noël de l'archevêque fût le point de départ d'un rapprochement de l'opinion vers Rome.

Dans le *Wesleyan Methodist* même, on pouvait lire l'autre jour : « Comment serait-il possible à des hommes qui représentent une Eglise de chrétiens d'ignorer l'existence de ce qui, après tout, est le plus grand corps de chrétiens ? » Le méthodiste que nous citons d'après le *Guardian* (4 janvier), qui le félicite de sa sagesse, ajoute que ce serait prendre une position impossible que de dire que les chrétiens de l'Europe méridionale sont si peu chrétiens que l'on n'a pas à en tenir compte ; croire à une réunion organique avec Rome pour la génération présente, serait vain, et l'essayer ne provoquerait que de nouveaux schismes ; mais il faut s'orienter vers la Réunion.

C'est un méthodiste qui parle ainsi. Le jour où des milliers tiendront ce langage, et ce sera demain, quelque chose sera changé dans les cœurs anglais, et des horizons nouveaux seront ouverts, où les hideuses injures d'antan feront l'effet de cauchemars

(1) Cette considération suffit à infirmer l'assertion du correspondant romain du *Times*, qui a ému à tort quelques anglicans.

de malade ! C'est fini d'elles. Le soir de la dernière conférence de Malines, le Dr Robinson, grand aumônier du roi d'Angleterre, disait à l'un de ses interlocuteurs catholiques : « Nous avons deux jours durant parlé de la Papauté avec objectivité, avec respect, avec sympathie : voilà quatre cents ans que cela ne s'était pas vu. »

Du même coup, ce changement de langage et d'attitude en Angleterre peut produire un changement pareil dans l'orthodoxie gréco-russe. L'animosité contre Rome des Russes et des Grecs est exaspérée ; elle était jusqu'ici encouragée, il faut bien le dire, par l'anglicanisme. La coalition anglo-gréco-slave avait sa pointe dirigée contre Rome : voici que cette pointe est émoussée.

Telles sont les observations bien sommaires que nous suggère la lettre de Cantorbéry. Souhaitons que parmi nous, catholiques, elle soit comprise en droiture. Des polémiques à insinuations blessantes, comme celles qui ont essayé de s'esquisser çà et là, seraient odieuses autant que maladroites. N'oublions pas que, si les anglicans ont passé la mer pour venir frapper à la porte de l'archevêché de Malines, c'est qu'ils étaient sûrs d'y trouver le catholicisme le plus désirable dans la personne du cardinal Mercier (1).

Nul catholique n'a l'illusion de croire que l'Eglise anglicane se réunira quelque jour en bloc à l'Eglise romaine : on ne doit qu'avec plus d'optimisme coopérer au rapprochement des âmes et au rayonnement de la vérité, en se rappelant toujours ces deux belles maximes qui sont du cardinal Mercier : « La foi inspire la foi, la confiance appelle la confiance. »

***

LE PROBLÈME FISCAL

L'impôt sur les salaires

Du *Correspondant* (10. 10. 23) :

Faut-il payer l'impôt sur les salaires? (2)

Faut-il payer l'impôt sur les salaires ?

Oui, dit la C. G. T. Non, répond la C. G. T. U. La controverse entre les deux groupes socialistes se poursuit dans les journaux et à la tribune du Parlement sous l'œil amusé de leurs adversaires.

LES DEUX THÈSES EXTRÊMES

Avant d'exposer les raisons d'opportunité qui expliquent cette divergence d'opinion, examinons les arguments d'ordre doctrinal invoqués de part et d'autre et qui se résument au fond dans une règle d'incidence fiscale.

Non, disent les communistes unitaires (C. G. T. U.).

Les communistes déclarent *a priori* qu'un impôt sur les salaires est « théoriquement inconcevable » ; ils n'hésitent pas à ressusciter pour la circonstance la vieille loi d'airain, à laquelle personne ne croit plus. « Un salaire, dit l'un d'eux, n'est point extensible hors des limites étroites qui sont celles mêmes de la vie ouvrière, c'est-à-dire de ce qui est quotidiennement nécessaire à l'homme et à sa famille » (1). Et plusieurs orateurs ne craignent pas d'évoquer Karl Marx ; en réalité, Marx nous offre différentes théories ; pour lui, tantôt c'est la loi d'airain, tantôt c'est le pouvoir respectif des parties en cause qui gouverne le taux des salaires. Le Professeur Nicholson a bien raison de dire que le succès du *Capital* est fait des contradictions que cet ouvrage renferme (2). Les communistes français sont plus marxistes que Marx.

Nul ne saurait nier cependant qu'un certain nombre d'ouvriers touchent un salaire très élevé. Comment concilier ce fait avec la loi d'airain ? Les unitaires ont trouvé un moyen très ingénieux d'éviter toutes les objections : appelons salaire le montant de la rémunération égal à la somme nécessaire à l'ouvrier pour vivre. Quiconque touche davantage ne reçoit pas un salaire, mais un traitement. De cette façon, nous sommes bien sûrs que la loi d'airain est toujours vérifiée. L'ouvrier qui gagne 15 ou 20 000 francs par an n'est plus un salarié ; qu'est-il au juste ? On n'en sait rien, et cela importe peu ; la doctrine de Marx est sauve (3).

Admettons même pour un moment cette thèse : Pourquoi les communistes protestent-ils contre l'impôt sur les salaires, du moment qu'ils le considèrent comme impossible ? Dire que l'impôt est impossible, c'est dire que son incidence est immédiate et définitive ; la taxe est répercutée sur un tiers. Telle serait, en effet, la conséquence de la loi d'airain si cette loi était exacte. Du moment que l'ouvrier touche le strict nécessaire pour vivre, tout impôt qui le frappe doit provoquer une hausse du salaire égale au montant de cet impôt.

Si les orateurs de la gauche, au lieu de lire Marx, avaient étudié les grands économistes classiques, ils ne se seraient pas exposés à tomber dans de pareilles erreurs. Ricardo distingue le salaire naturel, correspondant au minimum nécessaire à l'existence de l'ouvrier, et le salaire courant, qui représente un supplément variable suivant les conditions et les habitudes de chaque pays et de chaque époque. Toute taxe frappant le salaire naturel le fait hausser d'autant, c'est-à-dire retombe sur l'entrepreneur : « Tout impôt sur le salaire, dit l'économiste anglais, est un impôt sur le profit » ; seul, le salaire courant peut être entamé. L'impôt se répercute dans la mesure où joue la loi d'airain (4).

---

(1) Comme l'observe Mgr Keating, archevêque catholique de Liverpool (*Universe*, 4. 1. 24), « les révélations du Primat de Cantorbéry constituent une agréable surprise pour les catholiques anglais ; elles permettent de concevoir de légitimes espérances quand on observe que les théologiens qui ont pris part aux entretiens de Malines sont de part et d'autre des représentants autorisés de l'Eglise catholique à l'étranger et de l'Eglise anglicane en Angleterre. On ne peut que se féliciter que les catholiques anglais n'aient pas été mêlés à la conférence ; le fait qu'ils restent étrangers à la discussion écartera tout soupçon d'intervention d'esprit de parti et inspirera confiance dans l'impartialité des pourparlers ».

(2) Les sous-titres ont été ajoutés par la *Documentation Catholique*.

(1) M. Lafont, *J. O.*, Chambre, séance du 15 janv. 1923, p. 84.

M. Durafour a défendu la même thèse que M. Lafont et s'est exprimé en termes très clairs : « Le salaire ne représente que le strict nécessaire à l'existence ; le salaire répond à la vie au jour le jour du travailleur ; il se dépense pour ainsi dire quotidiennement. Il est épuisé par tous les besoins d'achat et épuisé tout entier. » (*J. O.*, Chambre, séance précitée, p. 81.) (Sauf indication contraire, toutes les notes sont de l'auteur.)

(2) Nicholson, *Revival of Marxism*, Londres 1921, p. 21.

(3) *J. O.*, Ch., séance du 15 janv. 1923, p. 83. Les socialistes reconnaissent que des ouvriers spécialisés gagnent 20 à 25 000 francs par an. (Même séance, *J. O.*, p. 90.)

(4) Ricardo, *Principes d'Economie politique*, chap. XVI. Voir aussi Denis, *Histoire des systèmes économiques et socialistes*. Paris, 1904, tome II, p. 265. Nous laisserons de côté l'argument singulier de M. Crespel et de quelques-

Oui, disent les socialistes cégétistes (C. G. T.).

Mais si les unitaires ont tort, les partisans de la C. G. T. ont-ils raison ? Nullement, bien que les deux groupes socialistes soutiennent des thèses diamétralement opposées.

Les premiers prétendent que l'incidence joue toujours, les seconds affirment qu'elle ne joue jamais (1). Pour ces derniers, tous les impôts finissent par retomber sur les ouvriers. Un long article de M. Perrot, dans l'*Atelier* du 15 mars 1920, expose cette théorie. Les travailleurs, et eux seuls, supportent toutes les taxes, directes ou indirectes, sans exception aucune. Par conséquent, les impôts qui frappent des contribuables appartenant à d'autres classes sociales retombent sur les ouvriers, et même ils grossissent en chemin ; car les intermédiaires profitent de la hausse générale du coût de la vie due aux taxes pour accroître leurs prix de vente hors de toute proportion et pour augmenter ainsi leurs bénéfices (2).

La conclusion logique de ce raisonnement serait que l'Etat, au lieu de lever mille contributions différentes, devrait frapper directement les travailleurs d'un impôt unique. M. Perrot nous rappelle ces physiocrates, défenseurs de l'agriculture, qui menaçaient de la ruiner en lui demandant la totalité des ressources de l'Etat, sous prétexte que toute richesse vient de la terre.

CES DEUX THÉORIES EXTRÊMES SONT ÉGALEMENT FAUSSES

La vérité est que ces deux théories extrêmes sont également fausses ; l'incidence n'est ni fatale ni impossible ; il n'existe aucune règle dans ce domaine ; tout dépend des conditions économiques et de la force des parties en cause.

La thèse de la C. G. T. U. est une arme pour la lutte de classes.

En définitive, nous n'avons rien à retenir des arguments relatifs à l'incidence fournis par les socialistes. La thèse de la C. G. T. U. nous apparaît en conséquence comme sans fondement. C'est un appel à la grève, un prétexte à désordre, un « tremplin merveilleux de propagande ». L'ouvrier doit refuser de payer l'impôt sur les salaires parce que tout impôt, quel qu'il soit, a pour objet de fournir des ressources à la classe bourgeoise ennemie (1).

La C. G. T., qui admet l'impôt en principe...

Tout autre est l'attitude de la C. G. T. Celle-ci a très bien vu le danger que comportait un refus systématique de payer l'impôt sur les salaires. C'est qu'en effet cette taxe fait partie de l'impôt sur le revenu, elle en est une des cédules, et détruire une des colonnes de l'édifice, c'est risquer de faire crouler le bâtiment tout entier. Or, les socialistes tiennent à conserver l'impôt sur le revenu, direct, personnel, et ils regardent au contraire comme inique l'impôt indirect, aveugle, frappant indistinctement tous les consommateurs. Il faut choisir entre les contributions directes et les contributions indirectes ; le choix de la C. G. T. est fait ; les communistes font le jeu des bourgeois lorsqu'ils partent en guerre contre une forme de contribution directe quelle qu'elle soit. Gardons l'impôt sur les salaires pour être sûrs de garder l'impôt sur le revenu.

La C. G. T. s'oppose donc absolument à la C. G. T. U. sur la question de principe. La brochure dans laquelle elle a exposé son point de vue en 1921 a été commentée avec aigreur par M. Gelis, dans l'*Humanité* (19 décembre 1921), ce qui a valu à ce dernier d'être appelé « imbécile ou jésuite » par M. Rey, dans l'*Atelier* (31 décembre 1921). Ce simple fait prouve à quel point les socialistes sont divisés sur cette question. La C. G. T. prétend rester à cet égard dans la saine tradition du parti (2) ; elle accuse les communistes d'avoir pris une position « bassement démagogique » (3) ; elle leur reproche de lier partie avec les bourgeois et d'avoir en la circonstance pour auxiliaires les organes du grand capitalisme (4).

...cherche en pratique à l'escamoter.

Cette attitude de la C. G. T. n'a pas été sans lui créer des embarras. Ce n'est pas chose aisée que d'inviter les ouvriers à payer l'impôt. Aussi les cégétistes ont-ils cru devoir apporter quelque tempérament à leur théorie, et nous allons voir comment en fait, partis d'un point de vue opposé à celui des unitaires, ils se rapprochent d'eux par la suite.

Il dénote la partialité fiscale des Gouvernements.

Dès que les journaux de la C. G. T. ont déclaré qu'il fallait payer l'impôt, des protestations se sont fait entendre et l'*Atelier*, n'osant pas blâmer ceux qui refusaient le payement, a cherché un sens à ce refus : l'ouvrier est disposé à payer, mais il proteste contre « la politique financière insensée des Gouvernements », qui n'exigent « aucun sacrifice fiscal » de la part des possédants (5).

---

uns de ses collègues : le salaire n'est pas un revenu. Qu'est-il donc ? Un capital ? Si l'on ne considérait comme revenus que les rémunérations périodiques et assurées, les dividendes ne seraient pas des revenus, car ils ne sont pas plus assurés que les salaires. Les actionnaires en savent quelque chose !

(1) M. Auriol : « C'est seulement pour la cédule des salaires... qu'il n'y a ni incidence, ni récupération possible. » (Ch., 2e séance du 23 mars 1922.)

M. Varenne : « Le revenu du salaire n'est assimilable à aucun autre. Toutes les autres catégories de contribuables peuvent, en effet, à la rigueur — il y a des exceptions, sans doute, — peuvent, en général, rattraper sur le voisin les revenus que leur prend l'impôt. Sur qui pourra se rattraper le salarié ? Sur personne. » (Ch., 2e séance du 16 janvier 1923 : *J. O.*, p. 131.)

(2) « C'est une grossière erreur de croire qu'il est possible de faire payer l'impôt aux riches. Cette illusion peut être entretenue par des politiciens désireux de flatter le peuple ; elle ne doit pas plus longtemps nous empêcher d'examiner de sang-froid l'obligation dans laquelle se trouvent les travailleurs de payer, et eux seuls, *tous les impôts, tous, sans exception*... C'est une vérité bien banale de dire, car chacun le sait, que l'augmentation des droits ou des taxes sur un produit n'est payée nullement par celui qui le fabrique ou le vend, mais uniquement par celui qui l'achète pour le consommer. » Et voilà réglée d'une façon expéditive la très délicate question de l'incidence, à laquelle certains écrivains ont consacré des volumes !

(1) Voici comment s'exprime le leader extrémiste Monmousseau dans la *Vie ouvrière* du 3 novembre 1922 :

« L'impôt sur les salaires a déjà été pour nous l'occasion de mettre en valeur nos tactiques et notre esprit de classe ; l'action directe des travailleurs, par l'envoi de milliers et de milliers de feuilles de contributions aux sièges de nos syndicats, par les manifestations multipliées des populations laborieuses contre les saisies mobilières, nous permet de revendiquer hautement les résultats acquis, d'enregistrer victorieusement le recul du Gouvernement sur cette question, qui ne pouvait être solutionnée au moyen d'intervention diplomatique, ni par la voie du pétitionnement. »

(2) Marcel Laurent, « La campagne communiste contre l'impôt direct », *Atelier* du 22 juill. 1922.

(3) *Atelier*, 14 janv. 1922.

(4) « Les extrémistes ont rejoint les éléments réactionnaires » (M. Roux, discours prononcé au Congrès national de la C. G. T., 2e journée, le 31 janv. 1923).

(5) *Atelier*, 10 avr. 1920.

Il doit être un impôt de remplacement.

Bien plus, dans sa résolution du 15 novembre 1921, la Commission administrative de la C. G. T. n'admet l'impôt sur les salaires que comme taxe de remplacement et non de complément ; c'est-à-dire qu'aux charges découlant de son établissement doit correspondre une diminution proportionnelle des impôts de consommation.

Constatons enfin que la C. G. T. va jusqu'à parler de l'honorable obligation de payer l'impôt. Suivant M. Dubreuil, « le reçu des contributions constituera le signe et le symbole du droit acquis en vue de la gestion de la chose publique » (1). Leroy-Beaulieu ne s'est pas exprimé autrement (2).

Voici la pilule bien dorée. Mieux vaudrait encore ne pas avoir à l'avaler. La C. G. T. en a trouvé le moyen : elle réclame des abattements tels que la majorité des contribuables soit exempte. Et ainsi, après avoir proclamé qu'il faut payer, elle s'arrange pour qu'on ne paye point. D'une manière détournée, elle se rapproche de la thèse communiste (3).

On doit en exempter un minimum d'existence que la C. G. T. fixe à un taux excessif.

M. Auriol a exposé ce point de vue de la C. G. T. dans un long discours à la tribune du Parlement, le 15 janvier dernier. Aujourd'hui, tout le monde admet comme nécessaire l'exemption d'un minimum d'existence ; les socialistes cherchent à fixer ce minimum au plus haut point possible, de manière à restreindre le champ d'application de l'impôt. Ils détruisent la taxe en proclamant qu'ils la respectent.

Le minimum d'existence, pour M. Auriol, c'est « le coût réel d'une vie normale et prévoyante » (4), définition élastique qui lui permet de fixer ce minimum à 10 000 francs à Paris pour un célibataire, la part comprise entre 10 000 et 15 000 francs étant comptée seulement pour moitié.

Un tel chiffre est manifestement excessif, mais rien n'est plus difficile que de déterminer un minimum d'existence (5). S'agit-il du minimum nécessaire pour satisfaire aux besoins physiologiques ? Faut-il ajouter à ces besoins primordiaux d'autres soi-disant besoins, plus ou moins factices, comme le tabac, ou peut-être même nocifs, comme l'alcool ?

Il va de soi que l'exemption d'un certain minimum d'existence doit être assurée non seulement aux ouvriers, mais à toutes les classes sociales (6). Si des travailleurs manuels ayant deux ou trois enfants peuvent gagner 12 à 15 000 francs sans payer un centime du chef de l'impôt cédulaire, comme le demandent les socialistes, les travailleurs intellectuels et les épargnants doivent bénéficier du même privilège. Certains orateurs ont parlé de l'avenir assuré du capitaliste, comparé à la situation précaire de l'ouvrier. Ils oublient les pertes inouïes subies par les détenteurs de capitaux depuis la guerre, du fait de l'inflation notamment, alors que les salaires ont généralement suivi la hausse des prix et l'ont souvent devancée. Le vieillard, l'infirme, le malade, qui vivent de leur épargne, ne sont-ils pas dignes d'intérêt ? Ainsi, inévitablement, les exemptions fixées dans la cédule des salaires doivent s'étendre à toutes les cédules ; et que reste-t-il alors de l'impôt sur les revenus ? Quel formidable déficit ne creuse-t-on pas dans le budget !

Enfin, non seulement les socialistes réclament des abattements considérables, mais encore certains d'entre eux demandent que le taux de l'impôt soit inférieur au taux applicable aux autres cédules (1).

LA THÈSE MOYENNE

Devant la thèse brutale de la C. G. T. U. et la thèse hypocrite de la C. G. T., l'attitude des autres partis est toute tracée. L'impôt ne doit pas être purement fictif, il doit, pour être productif, frapper la grande masse des citoyens ; la hausse du minimum d'existence n'est légitime qu'à la condition de ne pas dépasser celle du coût de la vie (2).

La suppression de l'impôt sur les salaires serait dangereuse.

La suppression de l'impôt sur les salaires, ou la réduction excessive de son champ d'application présenterait dans notre démocratie un grave inconvénient. « Je vois cependant, dit M. Hervey, quelque chose d'un peu choquant dans ce fait que, par suite de la suppression de la personnelle-mobilière, un très grand nombre de citoyens vont se trouver avoir le droit de nommer leurs représentants sans acquitter, pour ainsi dire, aucun impôt » (3).

C'est pour ce motif que M. Crespel, tout en réclamant la suppression de la cédule relative aux salaires, propose l'établissement d'une capitation (4). Mais d'abord une pareille taxe serait forcément minime et incapable de compenser la perte causée par la disparition de l'impôt primitif, ensuite elle ne tarderait pas à évoluer. Toute l'histoire nous enseigne, en effet, que les capitations simples tendent perpétuellement à se transformer en capitations graduées, et celles-ci en impôts sur le revenu.

En France, des abattements successifs l'ont considérablement adouci.

Le législateur a apporté récemment quelques modifications aux textes en vigueur. Dans la loi des

---

(1) *Atelier*, 22 oct. 1921.

(2) Leroy-Beaulieu, *Traité de la science des Finances*, 6e édit., Paris, 1899, t. 1er, p. 353.

(3) Lors de la grève des ouvriers du gaz à Paris, en novembre 1922, la C. G. T. s'est associée à l'action du syndicat unitaire, mais en précisant « que la manifestation n'est pas dirigée contre le principe de l'impôt sur les salaires, mais contre les modalités actuelles de son application » (*Information sociale*, 16 nov. 1922, p. 8).

(4) *J. O.*, Ch., séance du 15 janv. 1923. p. 90.

(5) La C. G. T. prend soin de nous avertir que dans le calcul du minimum d'existence on doit tenir compte de « l'accroissement des besoins » des ouvriers depuis 1914 (*Atelier*, 14 janv. 1922). Il est à peine nécessaire d'insister sur ce qu'il y a de choquant dans le fait de parler d'augmentation de besoins d'une classe sociale dans un pays ruiné par la guerre où tout le monde devrait se restreindre.

(6) « Les abattements à la base, accordés à titre de minimum d'existence, doivent être identiques pour tous les contribuables, même s'ils sont compris dans des cédules différentes. » (Vœu de la Chambre de Commerce de Paris, 10 janv. 1923. V. *Journée Industrielle*, 14 janv. 1923.)

---

(1) *J. O.*, Ch., 2e séance du 16 janv. 1923, p. 139. M. Blum demande que le taux soit fixé à 4 % jusqu'au jour où les centimes additionnels à la contribution personnelle-mobilière cesseront d'être perçus au profit des départements et des communes.

(2) Les différences entre les partisans de la C. G. T. et les modérés portent « uniquement sur les taux et les chiffres » (Déclaration du rapporteur général, M. Bokanowski, 1re séance du 16 janv. 1923 : *J. O.*, Ch., p. 109). Il ne faut pas dire, comme l'ont fait certains orateurs, que les organes libéraux incitent les ouvriers à ne pas payer l'impôt (v. « L'impôt sur les salaires », *Temps*, 25 mars 1922).

(3) Sénat, séance du 18 juin 1923 : *J. O.*, p. 908.

(4) Proposition Crespel, 5 juill. 1922 (Doc. Parl., Ch. n° 4 702 : J. O., p. 1442).

douzièmes du 31 mars 1923 (1), article 6, le minimum exempté, fixé depuis 1920 à 4 000, 5 000 et 6 000 francs, est porté à 6 000, 6 500 et 7 000 francs, suivant la population, avec déductions supplémentaires de 3 000 francs pour la femme sans salaire ni revenus personnels, de 2 000 francs par enfant de moins de 18 ans ou infirme et non salarié, et de 1 500 francs par personne à la charge du contribuable (2). En outre, la fraction du revenu imposable comprise entre le minimum exempté et 8 000 francs, est comptée pour moitié. Le taux est fixé à 6 % (3). Il en résulte qu'un contribuable parisien, marié à une femme n'ayant ni salaire ni revenus personnels, père de deux enfants de moins de 18 ans non salariés, est exempté d'impôt jusqu'à concurrence de 14 000 francs (4).

L'ouvrier est-il plus lourdement imposé que les autres contribuables ?

Faut-il croire que les ouvriers étaient et sont encore plus lourdement imposés que les autres contribuables ? En mars 1922, M. d'Aubigny évaluait la part d'impôt cédulaire réclamée aux ouvriers à 0,24 % des salaires perçus, « alors que la plus modeste épargne placée en obligations de chemins de fer, de la Ville de Paris ou du Crédit Foncier, supporte un prélèvement de 20 % » (5).

Faut-il ménager les travailleurs manuels parce qu'ils ont particulièrement souffert de la guerre ? Dans leurs personnes ? Chacun sait qu'il n'en est rien ; un grand nombre d'ouvriers ont été mobilisés dans les usines de l'arrière. Dans leurs revenus ? Les statistiques nous apprennent qu'à partir de 1919 les salaires ont augmenté plus vite que le coût de vie, de sorte que vers la fin de 1920 le pouvoir d'achat du salaire journalier peut être considéré comme supérieur à celui d'avant-guerre. A partir de 1920, dans la plupart des pays, la baisse des salaires paraît être du même ordre que celle du coût de la vie (6).

---

(1) M. Jovelet proposait des minima de 6, 7 et 8 000 fr. : Proposition de loi, 19 janv. 1922 (Doc. parl., Ch., n° 3758 : *J. O.*, p. 17). La Commission des Finances avait jugé inutile d'allouer une déduction supplémentaire au contribuable marié sans enfant ; elle estimait que la vie n'était pas plus coûteuse pour ce dernier que pour le célibataire, obligé d'habiter à l'hôtel. Mais le législateur ne l'a pas suivie (rapport Renard, 13 déc. 1922. Doc. parl., n° 5253 : *J. O.*, p. 492).

(2) Les mutilés titulaires d'une pension d'invalidité bénéficient d'une déduction supplémentaire de 1 000 fr.

(3) Sur ces questions, cf. Rivet, « Les modifications apportées au régime des impôts par les lois des 30 mars et 30 juin 1923 » (*D. C.*, t. 10, col. 1247-1261, spécialement col. 1248-1249). (Note de la *D. C.*)

(4) Le Gouvernement espère diminuer le nombre des conflits en augmentant le nombre des exonérés. « Une telle mesure, écrit M. Yves Guyot, donne aux socialistes et à tous les agents de désordre la conviction que la rue est assez puissante : 1° pour empêcher l'application d'une loi ; 2° pour la modifier. Cette faiblesse est une prime donnée par les législateurs et par le pouvoir exécutif au mépris de la loi » (*Journal des Economistes*, déc. 1922). Rappelons les paroles de M. Lafont : « Les lois sont le reflet des mœurs, et les assemblées commencent à comprendre quand le peuple commence à parler un peu fort. » (Ch., séance du 15 janv. 1923 : *J. O.*, p. 34.)

(5) Conférence prononcée le 20 mars 1922 à la Société des anciens élèves de l'Ecole libre des Sciences politiques, reproduite dans *Problèmes financiers d'après-guerre*. Paris, Alcan, 1922, p. 76.

(6) *Bulletin de la Statistique générale de la France*. « Le mouvement des salaires depuis 1914 », octobre 1922. Conclusions, p. 107. Alors que le coût de la vie a triplé entre 1914 et décembre 1922, les salaires ont été multipliés par des coefficients qui varient de 3 1/2 à 5. (*Revue internationale du Travail*, avr. 1923, pp. 603 et 615).

Comment percevoir l'impôt sur les salaires ?

LES DEUX MÉTHODES :

Rôles nominatifs.

Nous n'avons examiné encore que le principe de l'impôt. Reste l'application.

La perception a été effectuée d'abord par rôles nominatifs, d'après les déclarations des employeurs ; mais les salariés, dans certains centres, suivant les instructions des chefs communistes, ont refusé le payement ; ils ont envoyé les feuilles aux syndicats ou les ont brûlées, et quand la régie a voulu procéder à des saisies mobilières, ils ont tenté de s'y opposer par la violence.

Retenue directe sur les salaires.

En présence de cette situation, l'Administration, au début de 1922, s'appuyant sur une disposition d'une loi du 12 novembre 1808, a invité les patrons à retenir eux-mêmes les sommes dues au Trésor par les ouvriers. On a beaucoup plaisanté l'Administration d'avoir ressuscité ce texte archaïque, mais on ne voit pas pourquoi l'entrepreneur ne pourrait opérer une retenue sur le salaire comme les sociétés de crédit prélèvent la taxe sur les coupons. Il est de bonne méthode de frapper le revenu à sa source. Faut-il y renoncer en ce qui concerne certains contribuables, simplement parce que ceux-ci sont peu accommodants ?

Seulement, si ce mode de perception convient à la Régie, il est loin de convenir aux chefs d'industrie. En effet, l'ouvrier, touchant à la caisse de l'usine une somme inférieure à celle portée au contrat, estimera qu'il ne reçoit pas son dû et fera pression sur le patron pour le forcer à prendre l'impôt à sa charge. L'incidence menacera de jouer immédiatement. Employeurs et employés se sont donc pour une fois trouvés d'accord et se sont ligués contre le fisc.

En fait, l'Administration a renoncé à se prévaloir des dispositions de la loi de 1808. Pourtant, le système de la retenue donnerait au Trésor le maximum de garantie. Il est très difficile d'atteindre un contribuable qui n'a pas pignon sur rue (1). Les fraudes ne sont déjà que trop fréquentes aujourd'hui.

Peut-on échapper à l'impôt sur les salaires ?

Détruisons à ce sujet une légende ; l'impôt sur les salaires serait, dit-on, le seul auquel les contribuables ne pourraient jamais se soustraire ; ce serait un impôt « intégral », suivant l'expression d'un député (2). Aucune fraude, aucune évasion ne serait possible. Il est piquant de constater que les socialistes semblent le déplorer.

Mais cette affirmation est-elle exacte (3) ? Sans doute, les patrons ont intérêt à déclarer les salaires de leurs ouvriers parce qu'ils les font figurer dans leurs frais généraux et sont déchargés d'autant au titre de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux. Il n'en est pas moins vrai que bien des contribuables échappent au fisc : journaliers, extras, femmes de ménage, employés restant moins d'une année chez un patron (4). Comment évaluer les

---

(1) M. Bovier-Lapierre (Ch., 2e séance du 16 avr. 1923).

(2) M. Auriol (Ch., 2e séance du 23 mars 1922).

(3) Elle est exacte en ce qui concerne les traitements des fonctionnaires.

(4) « Pour les salariés du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, ou pour ceux qui sont au service des simples particuliers..., il est vraisemblable que les omissions sont nombreuses. » (P. Bodin, *Les nouveaux impôts*

pourboires, si considérables en France dans certaines professions, et comment connaître les bénéfices, fort élevés parfois, réalisés par des employés ou des ouvriers, à leurs heures de loisirs, en travaillant momentanément pour le compte de particuliers (1) ? C'est en raison de ces possibilités d'évasion que le Gouvernement anglais a renoncé à taxer le salaire. M. Lloyd George l'a déclaré en termes formels (2).

L'ouvrier (français) est un contribuable privilégié : modifications apportées par le Parlement aux chiffres des abattements.

En France, l'impôt a jusqu'à présent résisté à tous les assauts, mais dans la récente loi des douzièmes, votée en mars dernier, et que nous avons déjà citée, le Parlement a modifié sur trois points les chiffres des abattements.

D'abord, il a supprimé la différence établie autrefois entre les retraites et les salaires : 3 600 francs pour les premières, 4 000 pour les seconds. Les partisans de cette distinction faisaient remarquer que le rentier peut se retirer, pour y finir ses jours, dans la localité où la vie est la moins chère, au lieu que l'ouvrier doit forcément demeurer là où il trouve du travail (3) ; mais cet argument est de bien peu de poids ; le retraité réside en fait là où vivent sa famille et ses amis, et c'est presque une cruauté que de l'inviter à quitter son milieu à un âge où cette expatriation est forcément très pénible (4).

D'autre part, le Parlement a tenu compte des charges de famille, comme nous l'avons vu (5).

En troisième lieu, la loi du 31 juillet 1917 avait gradué les minima d'exemption suivant le chiffre de la population de la ville où résidaient les contribuables, en supposant qu'une certaine proportionnalité existait entre ce chiffre et le coût de la vie. Or, cette hypothèse est loin d'être toujours exacte ; les prix moyens des denrées sur les marchés de certaines communes à population restreinte sont parfois plus élevés qu'à Paris même. De plus, le niveau des salaires en province est en général inférieur à celui que l'on constate dans les grands centres pour un même travail. Le législateur n'a pas voulu cependant renoncer absolument au critérium qu'il avait posé, et il a élevé les minima pour les très grandes villes. Le chiffre de l'abattement, fixé en principe à 6 000 francs, est porté à 6 500 dans les communes de plus de 500 000 habitants et à 7 000 francs dans le département de la Seine (1).

Ces modifications récentes ont fait de l'ouvrier un contribuable privilégié (2). La preuve en est que les députés ou sénateurs, désireux de favoriser une catégorie de travailleurs, cherchent fréquemment à la faire passer de la cédule des bénéfices commerciaux et industriels à la cédule des salaires. Les ouvriers auraient donc mauvaise grâce à se plaindre et à réclamer des avantages nouveaux.

N'oublions pas enfin que, du point de vue du Trésor, l'impôt sur les salaires est productif ; il fournit au budget des plus-values considérables, et c'est là une dernière raison pour ne pas le battre en brèche. En 1921, les prévisions atteignaient 55 millions de francs, le produit réel a dépassé 254 millions (3).

Ainsi, à tous égards, cette taxe apparaît comme justifiée, du moins dans la mesure où se justifie l'impôt sur le revenu. Elle complète heureusement les autres cédules, et les deux C. G. T., par leur tactique imprudente, risquent également de rompre toute l'harmonie de notre système fiscal, l'une en s'efforçant de détruire l'impôt, et l'autre en cherchant à l'escamoter.

Louis Baudin,
professeur à la Faculté de Droit de Dijon.

ont-ils fait faillite ? Paris, 1922, page 54.) — Voyez aussi la thèse de M. A. Battut, *L'impôt sur les traitements, salaires, pensions et rentes viagères*. Dijon, 1918.

(1) Par exemple en montant le bois ou le charbon de la cave à l'appartement des bourgeois dans les quartiers riches. Depuis que la loi de huit heures est appliquée, *la pratique des doubles emplois* est devenue courante dans certains centres. L'ouvrier, sa journée finie à l'usine, va travailler chez le particulier. Rien ne révèle au fisc ces rémunérations supplémentaires.

(2) Discours de M. Lloyd George (Chambre des Communes, 17 nov. 1914 : *Parl. Deb.*, vol. 68, p. 360). Les salariés pourraient seulement se considérer avec raison comme moins favorisés que la plupart des autres contribuables si l'impôt était perçu par voie de retenue et si, en même temps, la monnaie se dépréciait rapidement. Alors, en effet, ils seraient frappés au moment même où ils toucheraient leur revenu, au lieu que les commerçants ou les industriels pourraient acquitter les taxes avec un certain retard, c'est-à-dire en monnaie de valeur moindre. Tel est le cas aujourd'hui en Allemagne. (*Vorwaerts*, 19 janvier 1923.)

(3) Sénat, séance du 24 mai 1920.

(4) Rapport Bérenger (Doc. Parl., Sénat 1923, p. 178).

(5) Proposition Léger (Doc. parl., 27 déc. 1921. Ch., n° 3653 : *J. O.*, p. 1852). — Proposition About, 16 févr. 1922 (Doc. parl., Ch., n° 3916 : *J. O.*, p. 206) ; — Ch., 2e séance du 16 janv. 1923 : *J. O.*, p. 134, et 2e séance du 16 avr. 1920 : *J. O.*, p. 1029.

(1) Le système antérieur était fort compliqué. Une commune de banlieue pouvait demander son assimilation à la ville principale si certaines conditions de distance et de cherté de vie se trouvaient remplies. Il en résultait de grandes difficultés en pratique. Voyez le cas typique de Champagne-sur-Seine (Ch., 1re séance du 16 janv. 1923 : *J. O.*, p. 109). V. sur l'assimilation le projet de loi du ministre des Finances, 23 mars 1922 (Doc. parl., Ch., n° 4136 : *J. O.*, p. 454). La classification actuelle, à peine adoptée, donne déjà lieu à des réclamations. Plusieurs sénateurs viennent de demander que le département de Seine-et-Oise soit assimilé à celui de la Seine, c'est-à-dire bénéficie de l'abattement de 7 000 francs. Leur demande a été repoussée (Sénat, 1re séance du 25 juin 1923 : *J. O.*, p. 1237).

(2) Par exemple, en province, un artisan ou petit commerçant, père d'un enfant, bénéficie d'une déduction de 2 875 francs ; pour un ouvrier d'usine qui se trouve dans les mêmes conditions, cette déduction est de 11 000 francs (v. le discours de M. Lesaché à la Chambre, le 29 juin 1923 : *J. O.*, p. 2939).

(3) *Bulletin de Statistique et de Législation comparée*, mars 1923, p. 474. Ces chiffres s'appliquent naturellement à la cédule entière : traitements, salaires, pensions et rentes viagères.

NOTES D'HISTOIRE

La propriété ecclésiastique en France (4)

De l'*Ami du Clergé* (4. 10. 23) :

L'histoire de la propriété ecclésiastique, c'est une histoire de brigandage. Le destin de la propriété ecclésiastique, c'est d'être volée. Toutes les propriétés peuvent plus ou moins en être là, à certains jours : il y a des voleurs partout, c'est un des mille accidents de la vie. Pour l'Eglise, être volée n'est plus un accident : c'est l'Etat lui-même qui se reconnaît, comme un droit

(4) *Histoire de la propriété ecclésiastique en France*, par Mgr Lesne. Tome II : *La propriété ecclésiastique et les droits régaliens à l'époque carolingienne*. Fasc. I, in-8 raisin de x-294 pages, 20 fr. — Lille, Facultés catholiques, boulevard Vauban. (Dépôt à Paris, librairie Desclée.)

normal, la faculté de mettre la main sur ses biens quand besoin en est, ou même sans besoin.

C'est aux Carolingiens, à Charles-Martel en premier lieu, que l'on fait remonter cette mainmise du pouvoir civil sur les biens d'Eglise.

Avant Charles-Martel, certes, l'Eglise avait subi bien des déprédations, mais locales, partielles, dues à des causes accidentelles, la guerre, la cupidité de telle grande famille ; les rois ne se gênaient pas pour confisquer les terres d'Eglise en pays ennemi, mais semblent avoir respecté en général celles de leurs propres sujets. Puis, dans le second tiers du VII[e] siècle, c'est l'avènement des rois fainéants, l'anarchie, le désordre partout ; l'aristocratie franque fait main basse sur les biens d'Eglise, qu'elle voit sans défense. Il est à présumer que la famille carolingienne, au début, n'a pas eu plus de part aux spoliations que le reste de l'aristocratie. Mais elle arrive au pouvoir ; et une fois au pouvoir, c'est elle qui « dirige la curée ».

Ce fut le rôle surtout de Charles-Martel. Il avait des fidèles, des soudards, à caser ; il leur distribuait évêchés et abbayes ; ou, s'il ne les installait pas purement et simplement comme évêques et abbés, il détachait de la masse des biens de telle église la portion qu'il voulait pour la leur céder en bénéfice. Avec cela il faisait figure de prince pieux ; il protégeait les missions de Germanie ; il se faisait le bienfaiteur des églises quand son intérêt ne s'y opposait pas ; il les défendait même contre les usurpateurs quand ceux-ci n'étaient pas de ses fidèles. C'était toujours le vol, mais désormais réglé par le prince. On n'a gardé trace d'aucune protestation du clergé franc contre ces agissements. Il est vrai que les grandes assemblées épiscopales avaient cessé de se tenir depuis quatre-vingts ans, écrit saint Boniface en 742. Et il est vrai aussi que le clergé anglo-saxon se croyait tenu à moins de réserve : une lettre de ce temps-là, qui est probablement d'Ecgbert, archevêque d'York, nous montre Charles, *monasteriorum multorum eversor et ecclesiasticarum pecuniarum in usus proprios commutator*, châtié par de longues souffrances et par une mort terrible, *verenda morte*. Mais cent ans après, vers le milieu du IX[e] siècle, alors que s'accuse le mouvement de protestation contre la politique des Carolingiens en matière de biens d'Eglise, c'est sa mémoire qui est chargée de la responsabilité de tout le désordre qui a suivi ; c'est lui qui devient bouc émissaire pour toute sa race.

Le clergé, sous pareil régime, ne pouvait être que dans un état lamentable. Il fallait une réforme. Saint Boniface l'entreprend, à l'invitation et avec l'appui des deux fils de Charles-Martel, Carloman et Pépin. La réforme eût dû comporter la réintégration de l'Eglise en ses biens. Carloman y a songé ; Pépin, jamais, que l'on sache. C'est Pépin vraisemblablement qui, se concertant avec son frère sur l'article des restitutions, lui aura persuadé d'en différer l'exécution intégrale. Et les raisons spécieuses ne manquaient pas : on était sous la menace d'invasions sarrasines ou germaniques, il fallait de l'argent pour faire la guerre... Bref, on consent à ne plus faire de sécularisations à l'avenir ; mais on ne restitue qu'une part des biens confisqués. Pour le reste, l'occupant actuel devra souscrire des lettres de précaire qui sont tout de même une reconnaissance théorique du droit de l'Eglise ; mais à sa mort, ces biens, si le prince le juge nécessaire, passeront, dans les mêmes conditions, à un autre fidèle. Quant au gouvernement, à la jouissance de l'église et de son temporel, l'évêché, l'abbaye, comme on l'appellera bientôt, le prince continue de l'attribuer à des évêques légitimes, à des abbés réguliers, séculiers ou laïcs, qu'il choisit à son gré. Réforme incomplète, mais qui du moins constitue une pause dans l'envahissement des églises et de leurs biens par le pouvoir séculier.

Pépin a souscrit ces arrangements en 749, alors qu'il n'était encore que maire du palais. Mais, sitôt qu'il a ceint la couronne (Pépin le Bref) en 752, il reprend méthodiquement la sécularisation des biens d'Eglise.

Elle se poursuit pendant tout le règne de Charlemagne. Non seulement les deux premiers rois carolingiens disposent à leur gré des abbayes et évêchés ; mais, d'une part, ils en consument les ressources en imposant un dispendieux service au prélat leur fidèle ; d'autre part, ils les démembrent en cédant en bénéfice à leurs *milites* des biens d'Eglise. Ils profitent surtout, pour ce, des vacances des sièges épiscopaux ; ils les prolongent systématiquement, attribuant l'administration de l'évêché à l'un de leurs fidèles, et en retenant le temporel dans leur *dominicatum* : tombé ainsi en régale, l'évêché est soumis par eux à une *divisio*, ou du moins des bénéfices y sont taillés au profit de leurs fidèles.

Et par ailleurs, comme ce n'est nullement par hostilité contre l'Eglise, par anticléricalisme, par crainte de l'influence cléricale qu'ils agissent ainsi (non plus que leur aïeul Charles-Martel), mais uniquement par besoin d'argent et souci d'exploiter à leur profit une source abondante de revenus, dans le même temps où ils taillent en terres d'église les dotations de leurs fonctionnaires et de leurs soldats, on les voit régler et limiter la dépossession, se préoccuper de nantir les églises expropriées de gages plus étendus et plus solides, instituer en leur faveur, en plus des précaires et des cens, la charge de la double dîme, obliger les bénéficiers à contribuer à l'entretien des bâtiments ecclésiastiques.

Le règne de Louis le Pieux (814-840) constitue un second temps d'arrêt. Les sécularisations déjà faites ne sont pas rapportées ; mais l'empereur s'engage à n'en pas faire de nouvelles. Il s'attache à diminuer le fardeau que son service impose à des monastères trop pauvres pour en supporter le poids ; les autres églises restent grevées des charges publiques. Abbayes et évêchés demeurent d'ailleurs à la disposition de l'empereur.

Après Louis le Pieux, les sécularisations reprennent de plus belle : il a laissé trois héritiers, l'empire a dû être partagé, et ces royaumes amoindris ont des besoins. Maintes abbayes épargnées jusque-là tombent en mains séculières et laïques ; et le service royal ne cesse de peser toujours plus lourdement sur les églises ainsi dépouillées. C'est la troisième phase des sécularisations, qui se poursuit jusqu'à la fin de l'âge carolingien. Mais à mesure que la royauté carolingienne s'effrite, elle devient de moins en moins responsable des spoliations : on revient à l'état de choses antérieur à Charles-Martel, les spoliations sont le fait non plus du prince, mais de l'aristocratie, de la féodalité naissante : « Evêchés, abbayes, sont en partie usurpés par les grands seigneurs ; les biens d'église sont convertis à leurs usages et dévastés par l'immense armée des pillards et maraudeurs que ne contient plus aucune autorité. »

Le tome I[er] du grand œuvre de Mgr Lesne, consacré aux époques romaine et mérovingienne, avait été présenté à la Sorbonne, il y a treize ans, comme thèse de doctorat ès lettres ; et ce fut un beau jour à l'honneur du clergé de France et de l'enseignement supérieur libre que le jour de la soutenance (1).

Le tome II aborde l'époque carolingienne. Un fascicule seulement a paru ; mais tous les lecteurs seront heureux d'apprendre que l'ouvrage

(1) Voir *Ami* 1910, p. 1044.

est complètement terminé en manuscrit : le fascicule II, surtout juridique, sera une étude des institutions, une analyse des droits régaliens tels qu'ils ont prétendu se constituer aux VIIIe et IXe siècles ; le fascicule III, exposé historique comme le Ier, montrera comment et dans quelle mesure le pouvoir sur les églises et sur les biens d'église passe, au Xe siècle, des rois aux seigneurs pour une part, et pour une autre part est revendiqué par les églises elles-mêmes.

UNION DES FORCES INTELLECTUELLES

Un centre catholique de documentation

Du *Figaro* (19. 12. 23) :

Durant la dernière Semaine des écrivains catholiques (1), parmi plusieurs propos tendant à réaliser « l'union des forces intellectuelles », nous en avions retenu un, qui répondait de la manière la plus pratique au désir exprimé par cette formule pompeuse. Il y répondait assez modestement, car il ne s'agissait que d'organiser un centre de documentation où les écrivains pussent trouver des bibliographies méthodiques et critiques où seraient indiqués et assemblés avec discernement les volumes qu'il faut consulter pour tel ou tel sujet.

Tous les travailleurs habitués aux difficultés qu'on rencontre pour établir de telles listes se rendent compte à la fois de la nécessité d'une pareille œuvre et de tous les embarras que peut rencontrer sa constitution ; groupement de lecteurs compétents, organisation d'un ordre méthodique tel qu'il puisse être consulté avec fruit par chacun et répondre à toutes les demandes, critique vraiment impartiale, qui sache rejeter les ouvrages sans valeur et dégager, en une analyse exacte et sommaire, les grandes lignes des livres retenus. Nous sommes donc heureux de saluer la création d'un pareil centre et de reconnaître, dans le projet du périodique qu'il va publier désormais, les principes excellents de bibliographie que l'on nous enseignait naguère à l'Ecole des chartes.

Outre le service de librairie et le service de renseignements, l'Office publiera une série de « bibliographies analytiques » complétées par des tables alphabétiques des matières et des noms d'auteurs, où seront résumés les ouvrages que les spécialistes reconnaissent comme les meilleurs. On sait l'inconvénient de ces classements méthodiques : la variété des productions de l'esprit rend parfois difficile le choix du cadre où les enclore ; les bibliographies risquent ou bien d'être incomplètes, ou de se chevaucher et de nécessiter, de la part du chercheur, une ingrate besogne de recoupement. Aussi l'Office compte publier un *Manuel analytique de bibliographie générale* qui formera le centre, le trait d'union de ses opuscules et fournira, en outre, la méthode de consultation qui manque trop souvent aux laborieux de chez nous.

Mais ces bibliographies, à cause du soin qu'elles exigent et des lenteurs de l'imprimerie, ne pourront paraître qu'à des intervalles assez longs. Les livres les plus récents, qui, en matière scientifique, sont justement les plus précieux, n'y sont pas signalés. D'où la nécessité de joindre à ces volumes une publication fréquente qui les complète et cependant leur soit si étroitement liée qu'elle n'exige pas une sorte d'adaptation à d'autres méthodes. Les *Fiches du mois* rempliront ce rôle de tenir à jour les bibliographies ; la nouveauté consiste dans leur disposition : car elles sont ainsi faites que chaque livre annoncé, résumé et jugé, forme une fiche qui se détache et peut être introduite dans ces casiers dont on plaisante, mais qui sont indispensables.

Qu'on excuse un chartiste de se plaire à de si longs détails. Mais il est trop heureux à la fois de saluer l'apparition d'un répertoire si précieux et de témoigner en faveur de cette méthode rigoureuse dont trois années d'école et un usage courant lui ont donné le culte. La dispersion d'efforts, si courante en France, si elle témoigne de l'originalité incomparable de notre race et est infiniment précieuse dans la production, est désolante quand elle touche à la préparation. La véritable initiative créatrice exige à son point de départ une discipline qui la rende fructueuse (1).

Louis Martin-Chauffier.

(1) Voir les comptes rendus et rapports parus dans la *D. C.*, t. 10, col. 293-320. (Note de la *D. C.*)

(1) L' « Office central de librairie et de bibliographie », 76 *bis*, rue des Saints-Pères, Paris, 7e, dont les services techniques sont confiés à MM. Pierre de Lescure et Raymond Chasles, est à la fois un centre de vente, de renseignements et d'informations. Placé sous le contrôle doctrinal d'un Comité de direction constitué par Mgr Chollet, archevêque de Cambrai, M. l'abbé Gustave Bardy, des Facultés catholiques de Lille, et M. l'abbé L. Cristiani, des Facultés catholiques de Lyon, et sous le patronage de nombreux membres de l'Episcopat français, il veut offrir au lecteur la plus grande sécurité doctrinale et au travailleur, sinon une documentation complète, du moins la liste des ouvrages que sur chaque question les spécialistes considèrent comme les meilleurs ou les plus nécessaires au public cultivé.

PETITS TRAITS SUGGESTIFS

Lois obligatoires violées impunément

Les retraites ouvrières et paysannes.

On lit dans le *Journal Officiel* du 5. 12. 23 (Déb. parl., Ch., p. 3893, col. 1) :

19164. — M. Coty, *député, demande à* M. le ministre du Travail *s'il est exact que les préfets aient le droit d'obliger les départements et les communes à n'employer que des salariés en règle avec la loi sur les retraites ouvrières, et si ces agents peuvent être mis en demeure de s'y conformer, sous peine de congédiement.* (Question du 15 novembre 1923.)

Réponse. — En attendant l'adoption par le Parlement du projet de loi voté par la Chambre des députés et actuellement soumis au Sénat, tendant à rendre plus efficace le principe de l'obligation inscrit dans la loi du 5 avril 1910, le ministre du Travail a toujours recommandé à ses agents de s'efforcer d'obtenir l'adhésion volontaire des assurés en leur exposant les avantages de la législation des retraites ouvrières et paysannes.

C'est ainsi qu'actuellement le ministre a donné des instructions aux services des retraites des préfectures, pour que les assurés soient avertis de l'intérêt que présente pour eux la pratique des versements supplémentaires que la loi autorise sans aucune limitation.

De même que, depuis la fin des hostilités, aucune poursuite contre les assurés n'a été exercée, de même, à la connaissance de l'administration centrale, aucune mesure de coercition n'a été prise contre des salariés appartenant soit à des entreprises privées, soit à des services départementaux et communaux, qui ne seraient pas en règle avec la loi des retraites ouvrières et paysannes.

« L'ACTION CATHOLIQUE »

ACTES ÉPISCOPAUX

La Cause de béatification du R. P. Pernet

Ordonnance de S. Em. le card. DUBOIS, archev. Paris (1).

Nous, Louis-Ernest Dubois,

Par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique. cardinal-prêtre de la sainte Eglise romaine du titre de *Sancta Maria in Aquiro*, archevêque de Paris.

Vu la requête à Nous adressée par le P. Romuald Souarn, procureur général des Augustins de l'Assomption, et par le P. Mario-Bernard Horgues, religieux de la même Congrégation, respectivement postulateur et vice-postulateur dans le procès informatif en vue de la Cause de la béatification du Serviteur de Dieu Etienne Pernet, mort à Paris, en odeur de sainteté, le 3 avril 1899 ;

Conformément aux Canons 2042 à 2048 du Code de Droit canonique :

Art. 1er. — Nous ordonnons par les présentes la recherche des écrits du Serviteur de Dieu Etienne Pernet.

Art. 2. — Nous rappelons qu'aux termes du Droit canonique il faut entendre par *écrits* non seulement les autographes, mais tous les textes dictés ou imprimés qui ont pour auteur le Serviteur de Dieu ; et qu'il y a obligation grave de nous remettre ces écrits.

Art. 3. — Ces écrits devront être déposés dans le délai d'un mois à partir du 18 novembre 1923, au secrétariat de Notre Archevêché, 50, rue de Bourgogne.

Art. 4. — Les fidèles qui auraient quelque déposition à faire pour ou contre les vertus ou miracles du Serviteur de Dieu, et qui n'auraient pas été cités comme témoins, devront demander à être entendus (can. 2032).

Donné à Paris, sous Notre seing, le sceau de Nos armes et le contre-seing du secrétaire de Notre Archevêché, en l'an de grâce mil neuf cent vingt-trois, le onzième jour du mois de novembre.

† Louis, card. Dubois,
archevêque de Paris.

Par mandement de Son Eminence :
Henri Lanier,
chan. hon., secrétaire.

Prédication et confession dans les Communautés religieuses de femmes

Communiqué de l'Évêché d'Orléans.

Les supérieures de communautés religieuses qui font [illegible] au [illegible] soient l'honorabilité et les conditions d'autorité de [illegible] des exercices, pour ces prédicateurs, *de pouvoirs très exprès de l'Ordinaire*, soit au point de vue de la prédication, soit au point de vue de la confession. Sans ces pouvoirs, les absolutions seraient nulles.

[1. 12. 23.]

(1) [illegible] prescrivant la recherche des écrits du Serviteur de [illegible] province ».

Ondoiement et Baptême solennel

Note de Mgr BINET, évêque de Soissons.

Quelques-uns, de très bonne foi, se demandent s'il n'y a pas contradiction entre l'article 212 des Statuts et les canons du Code relatifs au baptême privé et au baptême solennel. Il n'en est rien. Il est dit, à la fin de ce court article : « Il faut donner tout de suite le baptême avec toutes les cérémonies qui l'accompagnent. » Or, il est clair qu'il s'agit de l'hypothèse « en dehors du danger de mort » ; la première partie de la phrase le dit expressément : « L'ondoiement, *en dehors du danger de mort*, reste rigoureusement interdit. »

Au total, la loi de l'Eglise, que les Statuts — selon les directions de Rome — n'avaient pas à rappeler en détail, est celle-ci :

a) *Danger de mort.* — On peut baptiser à la maison et donner le baptême privé, c'est-à-dire non accompagné de toutes les cérémonies. Si celui qui baptise n'est pas au moins diacre, il ne doit donner que la simple ablution baptismale avec de l'eau ordinaire. Si celui qui baptise est prêtre ou diacre, il doit, s'il en a le temps, se procurer l'eau baptismale, le Saint Chrême, le petit cierge, etc., et accomplir toutes les cérémonies du Rituel, depuis l'ablution jusqu'à la fin de la fonction liturgique. S'il n'a pas le temps de se procurer tous ces objets, il ne donne que la simple ablution baptismale, même avec de l'eau ordinaire s'il n'en a pas d'autre (*can.* 759 § 1).

b) *Hors du danger de mort, dans tous les cas ordinaires.* — Il faut donner tout de suite, et à l'église, le baptême avec toutes les cérémonies qui l'accompagnent, c'est-à-dire le baptême solennel complet. Dans certains diocèses, une coutume — sans doute légitimement prescrite — a prévalu qui fait que l'évêque peut permettre l'ondoiement à l'église, c'est-à dire le baptême incomplet (quant aux cérémonies), en attendant pour plus tard le complément de solennité. Les évêques de Soissons, suivant les instructions réitérées de Rome, se sont toujours opposés à l'établissement de cette coutume (*can.* 759 § 2).

c) *Hors du danger de mort, dans un cas spécial, quand il y aurait, par exemple, danger sérieux pour l'enfant à être transporté à l'église, qui est éloignée, ou dans la mauvaise saison.* — Il faut, dans ce cas, donner le baptême solennel complet ; mais l'évêque peut permettre que ce baptême solennel complet ait lieu à la maison (*can.* 776 § 1, 2).

Pour ne rien omettre, Nous disons encore avec le Code que, même à l'ondoiement en cas de danger de mort, il faut un parrain et une marraine ou l'un des deux, si du moins la chose est facile. *A fortiori* parrain et marraine, sont-ils requis au baptême solennel, au moins l'un des deux. Le Code suppose aussi que, dans tous les cas, et sans aucune exception, on donne [illegible] baptême [illegible] 762 § 1, 2).

† Henri,
évêque de Soissons.

[22. 12. 23.]

Nécessité de former des Cercles d'études

Lettre de Mgr DUPARC, évêque de Quimper.

CHERS MESSIEURS (1),

Vous avez conduit de nombreux jeunes gens au Congrès de Landerneau, et j'ai lu avec plaisir le compte rendu des séances où ont été traitées devant eux des questions si importantes.

L'heure est venue d'en appliquer les conclusions, et je viens vous recommander d'abord les Cercles d'études, qui doivent être les inspirateurs de nos autres œuvres, parce qu'ils sont destinés à éclairer tous ceux qui en font partie ou qui s'y dévouent.

J'ai pris connaissance du programme qui leur est proposé. Je l'approuve complètement.

Ne vous effarouchez pas de la forme un peu haute sous laquelle il se présente. Ni dans sa partie religieuse ni dans sa partie sociale, il n'est au-dessus de la portée moyenne des intelligences. Les plans analytiques qui vous en sont donnés, et que vous pourrez vous procurer pour chacun des sujets prévus, vous faciliteront grandement le travail. Si même le programme vous paraissait trop vaste, on vous permettrait de le réduire. Rappelez-vous d'ailleurs que vous avez affaire à des jeunes gens dont la foi est vive et qui comprennent déjà la nécessité des œuvres sociales. L'éducation supérieure qu'ils se donneront peu à peu sous votre direction les rendra capables de mieux servir l'Eglise et la France.

Un concours sera organisé, chaque année, pour permettre aux divers Cercles d'études de montrer qu'ils connaissent et qu'ils comprennent les principes catholiques et leurs applications. Je souhaite vivement que tous vos adhérents prennent part à ce concours.

Je me rends bien compte que vous ne pourrez attirer à ces Cercles d'études qu'un noyau restreint de *jeunes*, choisis parmi ceux qui sont les plus âgés et qui ont l'esprit le plus ouvert. Mais vous pourriez, une ou deux fois par an, joindre à eux les membres les plus sérieux de vos autres groupements, pour les faire profiter des conclusions acquises sur un point de doctrine ou de pratique. Ce serait profit pour le Cercle, qui prendrait ainsi conscience des résultats obtenus, et pour les amis, qui constateraient le caractère utile des études du Cercle.

J'aimerais bien vous voir aborder parfois, dans ces réunions plus nombreuses, après le sujet principal, quelque question intéressant la Bretagne, afin d'apprendre à votre jeunesse à mieux connaître sa petite Patrie, à mieux défendre sa personnalité morale, sa foi, sa langue, ses usages, et à se grouper pour lui obtenir des conditions plus libres de vie régionale, de vie intellectuelle, morale et économique, — tout en demeurant étroitement unie à la grande Patrie, à laquelle des deuils, des joies, des gloires, des intérêts semblables nous attachent indissolublement, malgré nos légitimes griefs du temps passé. Mais je vous demande de détourner nettement vos groupes de ce mouvement séparatiste breton que des esprits peu réfléchis tentent de lancer, comme si nos soldats mourants avaient distingué entre la Bretagne et la France.

On a dit que l'indépendance politique serait le seul moyen de sauver le catholicisme en Bretagne. C'est par la piété, l'étude, l'action, que la religion sera sauvée dans notre province comme dans les autres, si les Bretons savent vivre leur vie chrétienne et s'entendre pour revendiquer leurs droits.

Je vous engage à conseiller fortement à vos jeunes gens d'entrer dans les sociétés de tempérance. La tempérance trempe les caractères, sauvegarde les habitudes religieuses, garde les familles plus unies, et favorise l'épargne.

Je n'ai pas besoin de vous recommander longuement de leur inculquer la fidélité aux offices paroissiaux, de les accoutumer à la sainte communion, de leur procurer des retraites fermées. Ne permettez jamais qu'ils sacrifient la piété au plaisir : ils sauront comprendre que les matches doivent être interdits les jours de grande fête.

Je sens tout le prix du zèle que vous apportez à nos œuvres, et je sais qu'elles sont pour vous un fardeau écrasant. C'est pourquoi je serai très reconnaissant à tous les catholiques qui voudront bien vous venir en aide, soit en payant de leur personne, soit en vous fournissant des ressources.

Veuillez agréer, chers Messieurs, l'assurance de mes sentiments affectueux et dévoués en Notre-Seigneur.

† ADOLPHE,
évêque de Quimper et de Léon.

[Quimper, le 4 novembre 1923.]

(1) MM. les directeurs d'œuvres de jeunesse. (Note de la *D. C.*)

Histoire contemporaine de l'Église de France

L'organisation civique des catholiques

LA GRANDE IDÉE DE M. DE BELLOMAYRE

De la *Semaine religieuse d'Albi* (22. 11. 23) :

A l'hommage unanime que la presse vient de déposer sur la tombe de M. de Bellomayre, ancien conseiller d'Etat, chevalier de la Légion d'honneur, mainteneur des Jeux-Floraux, la *Semaine religieuse d'Albi* se doit de joindre le sien.

Bien que n'appartenant pas à notre diocèse, il y avait acquis droit de cité et il y restait rattaché par des liens étroits.

Plusieurs de nos œuvres les plus importantes ont dû le salut à l'éclat de son talent et à l'autorité de sa parole.

Mais là n'est pas son principal titre à notre reconnaissance. Ce n'est pas de cela qu'il aurait aimé d'être remercié. Le secours qu'il apportait aux œuvres isolées, c'était le menu service qu'il rendait par surcroît, en marge de sa grande préoccupation.

Depuis quarante ans, une pensée unique orientait et commandait tout en lui. Il l'a exprimée lui-même en tête d'un volume de Documents, qui n'est pas dans le public, mais que toutes les chancelleries épiscopales ont reçu : organiser les catholiques pour la défense politique de l'Eglise de France. Il tenait à sa formule, qui traduisait son but et sa méthode.

L'œuvre de défense religieuse comprendrait deux mouvements. Organiser d'abord les forces éparses ; pour cela, les dégager des partis, sans énerver leur énergie civique, et les grouper, plutôt que sous la direction — car il ne fallait pas compromettre l'Eglise dans la lutte, et en lui d'ailleurs le citoyen était jaloux jusqu'à en être ombrageux de son indépendance, — en union avec l'autorité religieuse. Et avec ce groupement intenter une action politique pour des revendications précises. C'était l'organisation professionnelle en vue d'une action professionnelle.

Au moment où il allait essayer de mettre son projet à exécution, après une tournée à travers tous les

évêchés de France, en 1892, Léon XIII lui demanda personnellement d'y renoncer. A l'organisation des catholiques il préférait l'union des honnêtes gens. En docile soldat, M. de Bellomayre accepta le mot d'ordre du chef. De toutes ses forces — les adversaires qui essuyèrent la rigueur de son raisonnement et l'ironie mordante de sa parole ne l'ont jamais oublié, — il s'employa à faire réussir la politique pontificale.

Lorsque Pie X jugea que la manière de Léon XIII n'était plus efficace, M. de Bellomayre revint à sa formule primitive.

Seulement, maintenant il ne s'agit plus simplement de défense, mais de restauration. Il faut faire rentrer dans les cadres de la vie publique l'Eglise qui en a été expulsée, lui redonner une protection juridique. Etait-ce préjugé de légiste? Mais il ne concevait pas qu'il pût y avoir, en dehors des conditions juridiques, de vie sociale possible. La situation de fait qui était laissée à l'Eglise n'était pas seulement un état anormal et précaire, elle constituait une hérésie juridique et publique. Et ce fut contre cette hérésie qu'en vérité il se croisa.

De nouveau il refit son tour de France épiscopal. Peut-être rencontra-t-il plus de considération personnelle que d'adhésions véritables. Mais, avec l'encouragement de Pie X et guidé par la claire vision de sa conscience, il alla de l'avant.

Il commença à organiser dans son diocèse, afin de créer le modèle de ce qui devait se faire ailleurs. Ce fut le *Pacte* de Toulouse. Après le *Pacte* de Toulouse, il avait songé à organiser personnellement le *Pacte* d'Albi — c'était nous montrer que nous tenions une place particulière dans sa pensée — jusqu'à ce que, de proche en proche, fût conclu le *Pacte* de France.

Mobilisation et entraînement avant la bataille. La mobilisation ne réussit pas. Le *Pacte* de France n'a jamais existé qu'entre les membres d'un état-major. Le *Pacte* d'Albi resta à l'état de projet, et le *Pacte* de Toulouse n'eut pas l'influence que méritait une telle dépense de générosité et d'intelligence.

M. de Bellomayre s'était trop confié à la facilité des distinctions théoriques. Lui était capable de dégager de la multiplicité de ses convictions intimes un point de vue spécial, et de se contraindre à le servir uniquement. Il l'avait prouvé sous Léon XIII. Mais peu d'hommes ont assez de maîtrise pour pratiquer ces distinctions. En changeant d'objet, leur activité emporte ses passions. Sa volonté était de dégager du milieu des partis ; on put craindre qu'il n'eût créé la confusion des partis.

La qualité même de son intelligence l'avait mal servi ; sa hauteur de vues fut incomprise, et par la netteté et la rigueur de sa conception, il déconcerta un âge de pensée débile plus sensible à la complexité confuse de la vie qu'à la netteté intransigeante des idées.

Mais d'avoir conçu ce projet et de l'avoir poursuivi avec une telle passion fait la noblesse incomparable de sa vie. On ne pourra pas écrire le chapitre de nos luttes religieuses sans que se dresse sa haute figure.

Dans ces dernières années, dégagé de tout autre soin, il ne vivait que pour son idée. A l'heure où l'activité s'affaisse, chez lui elle s'exaltait ; et la pensée, à l'heure où elle s'affaiblit, chez lui elle brillait comme une flamme. Et cette flamme chez ce vieillard était émouvante.

Tout ce qu'il avait recueilli dans sa longue route d'expérience, d'autorité, de réputation et d'honneurs, [illegible] et d'exceptionnelle lucidité, n'était plus qu'au service de l'Eglise de France.

Avant de s'endormir en Dieu, il lui avait tout donné de son grand esprit et de son grand cœur.

Cl. Mauris.

« NOVA ET VETERA »

Une prédication en plein air à Bordeaux, au XVIIe siècle

De l'*Aquitaine* (5. 10. 23) :

Parlant récemment d'un livre du R. P. Plus sur la prédication, ses moyens et son efficacité, nous avons eu l'occasion de montrer que les mœurs anglaises contemporaines nous rapprochent de l'époque héroïque de saint François, où le Pauvre d'Assise parcourait les villes, prêchant en plein vent la doctrine du divin Crucifié. Dans un angle de Hyde Park, à Londres, vers 5 heures du soir, on peut apercevoir, juchés sur des tribunes improvisées, une douzaine d'orateurs entourés d'un auditoire plus ou moins compact. La religion catholique y dresse, elle aussi, sa chaire, qui attire des groupes nombreux et attentifs.

Dans l'*Histoire du cardinal de Sourdis*, par Ravenez, nous avons trouvé un exemple de cette prédication en plein air, au cœur de Bordeaux, et au commencement de notre magnifique XVIIe siècle, qui, pour tout, demeure le grand siècle.

La place Puy-Paulin était au centre de la ville de Bordeaux. C'est là que se tenait la *clie*, ou marché aux poissons, qui attirait une grande affluence de portefaix et de manœuvres vivant au jour le jour. Dans un temps où les idées d'ordre et de subordination n'avaient pas sur les masses la même influence qu'aujourd'hui, les abords de ce marché étaient le théâtre de désordres continuels. On n'y entendait que cris et blasphèmes, que propos cyniques, qu'outrages à la morale publique.

Le zélé pontife prit en pitié ces pauvres gens ; leur grossièreté, leur rudesse ne venaient que du manque d'éducation. Il devait battre sous ces haillons des cœurs que de nobles sentiments feraient vibrer encore. Mgr de Sourdis voulut en faire l'essai. Attirer cette population dans les églises, il n'y fallait pas songer ; il résolut de la convertir malgré elle et pour ainsi dire sans qu'elle s'en doutât.

La paroisse Puy-Paulin avait alors le bonheur de posséder pour curé M. Torel, homme d'une haute intelligence, à la parole facile, toujours disposé à faire le bien. Le cardinal lui fit part de son projet. On était alors au temps de l'Avent. Il s'agissait de prêcher certains soirs, en plein vent, à la porte du marché, et par ce spectacle inattendu d'attirer cette population autour d'une chaire improvisée. Le curé accueillit avec empressement ce projet et se hâta de le mettre à exécution. L'affluence fut énorme ; le succès promettait d'être complet, lorsqu'un événement imprévu vint l'anéantir dans son germe. Le Parlement trouva mauvais que l'on annonçât ainsi la parole de Dieu. Il rendit un arrêt par lequel il défendait de telles prédications, déclarant, en cas de contravention, le ministre de la parole sainte perturbateur du repos public.

Et tous les jours, des baladins, jongleurs et aventuriers, encombraient les rues et les places, faisant entendre des chansons obscènes, vendant des remèdes qui tuaient les malades. Le cardinal passa outre à cette défense, mais l'autorité civile veilla à l'exécution de la mesure qu'elle avait ordonnée.

Ne faudra-t-il pas, quelque jour, sortir de nos églises et prêcher, pour atteindre les masses, au coin des rues ou dans les maisons populaires? Par ce procédé, nous arriverions peut-être à convertir plus d'âmes, mais sûrement à donner plus de vie, plus de chaleur, plus de réalité à nos [illegible]. Il est vrai

que, comme il n'y a rien de nouveau sous le soleil, *nil sub sole novum*, la défense formulée par le Parlement d'Aquitaine de 1606 serait vite lancée contre les novateurs, et les prédicateurs de la parole divine en plein air seraient aussitôt taxés de « perturbateurs du repos public » et, comme tels, conduits au fort du Hâ, en attendant peut-être... mieux.

E. DUPRAT.

« PIÉTÉ, ÉTUDE, ACTION »

Programme de vie et d'action pour des groupes de jeunesse catholique

Nous le trouvons formulé dans les vœux ci-après, adoptés par un récent Congrès de la « Fédération de la Jeunesse catholique de l'Ain » (*Sem. relig. Belley*, 1. 11. 23) :

I — PIÉTÉ

Le Congrès émet le vœu que les membres de la « Fédération de la Jeunesse catholique de l'Ain » soient les premiers, dans leurs paroisses, à donner l'exemple d'une vie intense, basée : sur la communion aussi fréquente que possible, sur la prière et sur la sanctification intégrale du dimanche par l'assistance non seulement à la messe, mais encore aux vêpres.

Le Congrès émet le vœu que les groupes de la Fédération inscrivent dans leurs statuts la communion mensuelle du groupe.

Persuadé de la nécessité des retraites fermées, pour la formation de l'élite, le Congrès émet le vœu que les centres de retraites fermées se multiplient dans le diocèse, — que les groupes délèguent chaque année un certain nombre de leurs membres aux retraites fermées de leur région et que des bourses ou demi-bourses soient constituées pour faciliter les adhésions.

Il émet aussi le vœu que les chefs de groupes soient les premiers à donner l'exemple de l'assistance aux retraites fermées.

II — ÉTUDE

Considérant la nécessité de l'étude pour faire des catholiques convaincus et des citoyens dévoués, le Congrès émet le vœu que dans tous les groupes on vise, en premier lieu, à la formation morale, sociale et religieuse, des membres. Il place par conséquent le Cercle d'études au tout premier plan, demandant qu'il soit constitué de préférence à tout autre groupement, demandant tout au moins que là où n'existe qu'un cercle récréatif, une chorale, une société de sport ou de gymnastique, etc., on fasse une place aussi large que possible, par des conférences ou causeries, à l'éducation sociale et religieuse des membres.

Constatant le triste fléau de la désertion de la terre, fléau qui atteint de plus en plus la jeunesse, le Congrès émet le vœu qu'une très large place soit faite dans les groupes de campagne à l'étude approfondie des questions professionnelles rurales. Il demande aux groupes d'utiliser particulièrement les cours de l'enseignement agricole par correspondance de l'Union du Sud-Est et d'envoyer, chaque année, de nombreux délégués à la Semaine rurale de Bourg.

III — ACTION

Dans le but d'assurer le recrutement des Cercles d'études, le Congrès émet le vœu que des Cercles d'adolescents ou avant-gardes se constituent peu à peu dans le diocèse et que les chefs de groupes participent à leur fonctionnement, pour aider le clergé.

Le Congrès demande aussi à tous les membres de la « Fédération de la Jeunesse catholique de l'Ain » d'être dans leurs paroisses les collaborateurs les plus dévoués du clergé, offrant leur concours actif et généreux à toutes les œuvres paroissiales, en particulier à l'œuvre de la presse, dont l'importance est capitale.

Il demande aux chefs de groupes d'acquérir par un travail personnel et persévérant une sérieuse formation professionnelle et sociale, qui leur permettra de rendre, dans leurs communes, de réels services : en renseignant, en documentant, en exerçant le rôle d'un véritable Secrétariat social, — en organisant des œuvres sociales rurales (syndicats agricoles et œuvres annexes, mutualités, etc.) et en donnant leur concours le plus dévoué aux œuvres sociales existantes.

Le Congrès demande enfin à chacun et à tous de faire effort pour donner à la Fédération les chefs dont elle a besoin pour travailler efficacement au relèvement du pays.

ALBUM DE LA « D. C. »

Les crimes publics seront tôt ou tard punis... Il n'en faut point douter : le principal crime que le monde expie en ce moment, c'est l'apostasie officielle des Etats et de l'opinion publique...

Le libéralisme, c'est-à-dire le rationalisme appliqué à la vie publique, avait en Belgique, en 1830, une teinte religieuse, et la plupart de ceux qui le professaient n'eussent conçu ni un enseignement ni un ordre social sans religion. Mais la logique de l'erreur poursuivit sa marche à pas précipités. Et aujourd'hui, les hommes investis de la mission de gouverner les peuples sont ou se montrent, à bien peu d'exceptions près, officiellement indifférents à Dieu et à son Christ... Au nom de l'Evangile, à la lumière des Encycliques des quatre derniers Papes : Grégoire XVI, Pie IX, Léon XIII, Pie X (Benoît XV a été plus expressif encore que ses prédécesseurs), je n'hésite pas à déclarer que cette indifférence religieuse, qui met sur le même pied la religion d'origine divine et les religions d'invention humaine pour les envelopper toutes dans le même scepticisme, est le blasphème qui, plus encore que les fautes des individus et des familles, appelle sur la société le châtiment de Dieu.

Card. MERCIER.

Les jeux d'intérieur, en famille et en société, de la collection des « Petits Guides pratiques du foyer ». Un vol. oblong de 318 pages. Prix, 2 fr. 50 ; port, 0 fr. 30. Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris-VIIIe.

« Voici un ouvrage édité en une jolie brochure, de format commode, qui réunit pour les amateurs quantité de recettes, de surprises et de jeux d'adresse. Et ce travail ainsi présenté méthodiquement a une valeur considérable, car il rassemble sous chacune de ses rubriques une foule d'expériences faciles à reproduire. C'est un guide sûr et complet que l'on pourra toujours interroger avec certitude d'intérêt et de succès. Il y a une prodigieuse variété d' « expériences scientifiques amusantes », capables d'agrémenter une multitude de soirées ou de récréations. Un vrai manuel de magie honnête et savante. » (*Communiqué.*)

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE CANONIQUES ET CIVILES

Textes administratifs.

NATURALISATIONS

Publication des décrets au « Journal Officiel »

DÉCRET DU 6 DÉCEMBRE 1923 (1)

Rapport au Président de la République française.

Paris, le 6 décembre 1923.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

La publication des décrets de naturalisation, de réintégration et d'admission à domicile a lieu par voie d'insertion au *Bulletin des lois*, conformément aux dispositions des Ordonnances du 27 novembre 1816 et 31 décembre 1831.

L'article 2 de l'Ordonnance de 1831 prévoit la publication d'ordonnances dont l'objet est individuel ou local dans une section spéciale du *Bulletin des lois*, et un tableau annexe mentionne expressément comme devant y figurer les ordonnances de naturalisation, de réintégration et d'admission à domicile.

Aux termes mêmes de ces dispositions, interprétées par la Cour de cassation et le Conseil d'Etat, la validité des actes de naturalisation est subordonnée à ce mode de publicité, et la qualité de Français n'est acquise que du jour où a été régulièrement publié le décret qui confère cette qualité (Cass. Civ., 16 juill. 1894, aff. Menabrea ; Conseil d'Etat, 13 juill. 1923, aff. Inglis).

La pratique révèle que de graves inconvénients s'attachent au mode de publicité imposé par l'Ordonnance de 1831, en matière de naturalisation, et qu'il est nécessaire de lui substituer le mode de publication prévu par le décret-loi du 5 novembre 1870, sous forme d'insertion au *Journal Officiel*.

Le *Bulletin des lois*, par suite de la réglementation qui régit sa composition, publie le plus souvent les décrets de naturalisation à une date postérieure de cinq à six mois à la date de leur signature.

En outre, le *Bulletin des lois* ne parvient pas en fait à la connaissance du public.

Les naturalisés sont les premiers à souffrir de cet état de choses. Alors même que les décrets de naturalisation les concernant leur ont été notifiés, ils ne peuvent en invoquer les effets tant que la publication n'est pas intervenue. Leur statut demeure provisoirement indéterminé, sans même qu'ils en soient avertis, au préjudice de leurs intérêts moraux et matériels.

Les droits des tiers sont également lésés par cette publicité illusoire. La date de publication au *Bulletin des lois* fait courir les délais de prescription des voies de recours ouvertes aux tiers intéressés contre les décrets de naturalisation, si bien que l'exercice de ces voies de recours est généralement périmé avant que les intéressés aient pu connaître les décrets qui leur font grief.

En définitive, la publicité réelle et efficace des décrets de naturalisation ne peut être réalisée que par leur insertion au *Journal Officiel*.

Les dispositions du décret-loi du 5 novembre 1870 autorisent cette substitution.

Dans ces conditions, j'ai l'honneur, Monsieur le Président, de soumettre à votre approbation, en vous priant de vouloir bien le revêtir de votre signature, le décret ci-joint qui porte abrogation des dispositions de l'article 2 de l'Ordonnance du 31 décembre 1831 et de l'annexe, en tant que ces dispositions prescrivent la publication au *Bulletin des lois* des décrets accordant la naturalisation, la réintégration et l'admission à domicile.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

Le garde des Sceaux, ministre de la Justice,
MAURICE COLRAT.

Dispositif.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Sur le rapport du garde des Sceaux, ministre de la Justice,

Vu l'article 1er du Code civil ;

Vu les articles 1er, 2 et 3 de l'Ordonnance du 27 novembre 1816 ;

Vu l'article 2 de l'Ordonnance du 31 décembre 1831 et le tableau qui y est annexé ;

Vu les dispositions du décret-loi du 5 novembre 1870,

DÉCRÈTE :

ART. 1er. — A partir du 1er janvier 1924, les dispositions de l'article 2 de l'Ordonnance du 31 décembre 1831 et de l'annexe prescrivant l'insertion au *Bulletin des lois* des décrets accordant la naturalisation, la réintégration et l'admission à domicile, sont et demeurent abrogées.

ART. 2. — Les décrets susvisés seront insérés au *Journal Officiel*.

ART. 3. — Le garde des Sceaux, ministre de la Justice, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 6 décembre 1923.

A. MILLERAND.

Par le Président de la République :
Le garde des Sceaux, ministre de la Justice,
MAURICE COLRAT.

(1) « Décret abrogeant les dispositions qui prescrivent l'insertion au *Bulletin des lois* des décrets accordant la naturalisation, la réintégration et l'admission à domicile et décidant que ces documents seront publiés au *Journal Officiel*. »

Jurisprudence.

PROCESSIONS

Arrêté municipal les interdisant toutes, sauf les convois funèbres. Après introduction d'un pourvoi, substitution d'un nouvel arrêté renouvelant les dispositions du premier tout en autorisant le port du viatique. Impossibilité d'invoquer l'ordre public pour prohiber les cérémonies qui ont pour objet le culte des morts et les processions traditionnelles de la localité. Illégalité des deux arrêtés.

CONSEIL D'ÉTAT (Contentieux).

(Séance du 28 nov. 1923.)

Présidence de M. J. ROMIEU.

LE CONSEIL D'ETAT, statuant au Contentieux, section du Contentieux (1re sous-section),

Vu la requête et le mémoire ampliatif présentés pour l'abbé Denny et les sieurs [illegible], demeurant à P[illegible]-le-H[illegible] (Oise), ladite requête et ledit mémoire enregistrés au secrétariat du Contentieux du Conseil d'Etat,

les 28 sept. et 28 nov. 1921, et tendant à ce qu'il plaise au Conseil annuler, pour excès de pouvoir, un arrêté, en date du 25 juill. 1921, par lequel le maire de Puiseux-le-Hauberger a interdit toutes manifestations religieuses sur le territoire de la commune en dehors des locaux spécialement affectés au service des cultes ;

Ce faire,

Attendu que cet arrêté viole les dispositions de l'art. 97 de la loi du 5 avr. 1884 et de l'art. 27 de la loi du 9 déc. 1905 ; qu'en effet, d'une part, il vise toutes les manifestations religieuses, à l'exception seulement des convois funèbres, et que cette prohibition comprend, par suite, le port du viatique ; que, d'autre part, aucun motif tiré de la nécessité de maintenir l'ordre public ne peut justifier l'interdiction générale des processions sur la voie publique ;

Vu l'arrêté attaqué du 25 juill. 1921 ;

Vu les observations présentées par le ministre de l'Intérieur (1) en réponse à la communication qui lui a été donnée du pourvoi, lesdites observations enregistrées comme ci-dessus le 29 mars 1922, et faisant connaître que l'arrêté attaqué a été rapporté par un nouvel arrêté du maire de Puiseux-le-Hauberger, en date du 5 mars 1922, et qu'en conséquence le pourvoi doit être regardé comme devenu sans objet ;

Vu les observations présentées pour l'abbé Deruy et les sieurs de Maistre, lesdites observations enregistrées le 29 avr. 1922, et tendant aux mêmes fins que la requête, et, par voie de conséquence, à l'annulation des dispositions de l'arrêté du 5 mars 1922 qui reproduisent, sauf pour le port du viatique, les dispositions de l'arrêté qui a fait l'objet du pourvoi ;

Vu l'arrêté du maire du 5 mars 1922 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Vu les lois des 7-14 oct. 1790 et 24 mai 1872 ;

Vu la loi du 5 avr. 1884 ;

Vu la loi du 9 déc. 1905 ;

Ouï M. Binet, auditeur, en son rapport ;

Ouï Me Chassagnade-Belmin, avocat des sieurs Deruy et de Maistre, en ses observations ;

Ouï M. Ripert, maître des Requêtes, commissaire du Gouvernement, en ses conclusions ;

Considérant que la requête susvisée défère au Conseil d'Etat, comme entachées d'excès de pouvoir, les dispositions de l'arrêté, en date du 25 juill. 1921, par lequel le maire de la commune de Puiseux-le-Hauberger a interdit toutes manifestations religieuses (processions ou autres) en dehors des locaux spécialement affectés au service des cultes, à l'exception des convois funèbres ; que si, par un arrêté en date du 5 mars 1922, le maire a rapporté l'arrêté précité, et donné satisfaction aux requérants en ce qui concerne le port du viatique, il a intégralement reproduit les autres dispositions de l'arrêté du 25 juill. 1921 ; que, dans leur mémoire, enregistré au secrétariat du Contentieux du Conseil d'Etat le 29 avr. 1922, les requérants concluent à l'annulation des dispositions de l'arrêté du 5 mars 1922 qui reproduisent celles de l'arrêté du 25 juill. 1921 ;

Considérant que, s'il appartient au maire, en vertu des dispositions combinées des art. 97 de la loi du 5 avr. 1884 et 27 de la loi du 9 déc. 1905, de réglementer les cérémonies, processions et manifestations religieuses extérieures, il doit, dans l'accomplissement de sa mission, se conformer à l'art. 1er de cette dernière loi, qui garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées dans l'intérêt de l'ordre public, et ne porter atteinte aux traditions locales que dans la mesure nécessaire au maintien de l'ordre ;

Considérant que, par les arrêtés attaqués, le maire de Puiseux-le-Hauberger a interdit toutes les manifestations religieuses extérieures sur le territoire de la commune, à l'exception seulement des convois funéraires et du port du viatique ; qu'aucun motif tiré de la nécessité de maintenir l'ordre public ne pouvait être invoqué pour légitimer la prohibition de cérémonies telles que celles qui ont pour objet le culte des morts et celles qui sont consacrées par les habitudes et les traditions locales ; que l'interdiction prononcée par le maire, en raison de la généralité de ses termes, vise notamment ces cérémonies, et que, dès lors, les requérants sont fondés à soutenir que ces arrêtés ont été pris en violation des dispositions de l'art. 97 de la loi du 5 avr. 1884 et de l'art. 27 de la loi du 9 déc. 1905 ;

(1) M. Maurice Maunoury.

Décide :

Art. 1er. — Les arrêtés susvisés du maire de Puiseux-le-Hauberger, en date des 25 juill. 1921 et 5 mars 1922, sont annulés.

Art. 2. — Expédition de la présente décision sera transmise au ministre de l'Intérieur.

[Correspondance particulière de la *Documentation Catholique.*]

MONUMENT AUX MORTS DE LA GUERRE

Plaque apposée dans l'église paroissiale aux frais de la municipalité. Liste des enfants de la commune « morts pour la France ». Omission d'un mobilisé décédé à la suite d'une maladie contractée en service commandé. Action du père en responsabilité contre le maire. — 1° Injure à la mémoire du mort. Condamnation du maire, ès-qualités et non personnellement, à des dommages-intérêts. 2° Injonction au maire de faire graver le nom omis.

TRIBUNAL CIVIL DE CARCASSONNE

(*Audience du 13 juillet 1923.*)

Présidence de M. Pélissié de Castro.

Le Tribunal,

Attendu que M. Léopold Baichère, par exploit de Sourès, huissier à Carcassonne, en date du 8 févr. 1923, a fait assigner M. le maire de Bagnoles, pris tant en cette qualité comme représentant la commune qu'en son nom personnel : 1° pour s'entendre condamner à faire inscrire sans délai le nom de son fils Edmond Baichère sur la plaque commémorative des soldats de la commune de Bagnoles « morts pour la France » placée dans l'église paroissiale ; 2° en 5 000 francs de dommages-intérêts ;

Attendu qu'il résulte de l'art. 10 du budget communal additionnel de 1921, approuvé par le préfet de l'Aude le 4 juill. 1921, qu'un crédit de 300 francs a été voté par le Conseil municipal de la commune de Bagnoles pour l'achat d'une plaque commémorative pour les enfants de la commune morts pour la patrie ; que M. Miailhe, maire de la commune agissant en cette qualité, a fait sceller le 21 janv. 1922, dans le mur de l'église communale, une plaque en marbre portant l'inscription « Aux enfants de Bagnoles morts pour la France » et, au-dessous, sept noms de soldats ; que l'inauguration eut lieu le 22 janvier ;

Attendu que le nom du maréchal des logis Edmond Baichère, engagé volontaire en 1917, démobilisé le 19 mars 1921, et décédé le 5 mai 1921 à Bagnoles, d'où sa famille est originaire et où elle habite, ne figurait pas sur cette plaque commémorative ; que cependant le décès d'Edmond Baichère était dû à une grave maladie contractée durant la guerre en service commandé, ce que M. le maire de Bagnoles ne pouvait ignorer, étant donné surtout que le père d'Edmond Baichère, dès le 16 janv. 1922, ayant appris que la plaque allait être scellée, avait informé le maire de son vif désir de voir le nom de son fils y figurer ; que cette constatation suffirait à démontrer que l'omission du nom d'Edmond Baichère a été volontaire et intentionnelle ;

Que la preuve en résulterait, en outre, de la résistance systématique opposée par le maire à ce que la mention « mort pour la France » soit inscrite en marge de l'acte de décès d'Edmond Baichère ; qu'en effet, malgré que l'autorité militaire l'eût informé que la mention « mort pour la France » pouvait être inscrite en marge de l'acte de décès, M. le maire ne s'est exécuté que sur une injonction de M. le procureur de la République et qu'il l'a ainsi formulée : « mention inscrite sur les instructions du parquet de Carcassonne du 25 août 1922 » ; qu'il informait d'ailleurs ce magistrat de ses diligences en ces termes : « Je décline toute responsabilité pour les suites que pourrait comporter cette mention » ; que cette restriction, tout au moins singulière, démontre que le maire de Bagnoles ne se méprenait pas sur la conséquence logique que comportait la reconnaissance officielle qu'Edmond Baichère était mort pour la France, conséquence qui devait entraîner l'obligation d'inscrire le nom

d'Edmond Baichère sur la plaque commémorative et dont il essayait de se dégager ;

Attendu que, sommé le 7 nov. 1922, par exploit de M. Seurès, huissier à Carcassonne, de faire figurer le nom d'Edmond Baichère sur la plaque de marbre, Miailhe a répondu à l'huissier que : « Si le fils Baichère Edmond n'a pas été inscrit sur la plaque commémorative, ce n'est pas par mesure vexatoire, mais uniquement parce qu'il ne rentrait pas dans la catégorie des soldats y figurant prévue par le Conseil municipal » ;

Attendu que M. le maire, développant cette interprétation par ses conclusions d'audience, soutient que les mots « morts pour la patrie » figurant au libellé de l'art. 10 du budget de la commune de 1921 (qui sont, d'ailleurs, synonymes des mots « morts pour la France » gravés sur la plaque) ne visent que les enfants de Bagnoles tombés les armes à la main devant l'ennemi ;

Attendu que la preuve éclatante que tel n'est pas le sens des mots ci-dessus résulte d'abord de l'inscription elle-même, qui est formulée en termes généraux ; en outre, de ce que les documents versés aux débats démontrent que, sur les sept soldats qui sont portés sur la plaque, deux seulement sont véritablement enfants de Bagnoles (Gros Gaston et Rivière Baptiste) ; qu'un autre n'y est pas né et n'y a jamais résidé ; que les quatre autres sont des fils de métayers ; que même les actes de décès des soldats Emile Bousque et d'un des fils Marcérou ne figurent pas au registre de l'état civil de la commune ; que, d'autre part, il est constant que, parmi ceux dont les noms figurent sur la plaque, un seul a été tué à l'ennemi, les autres étant décédés à la suite de leurs blessures ou portés disparus ;

Attendu que vainement le maire prétend que le Conseil municipal a précisé le sens des mots « morts pour la patrie » par sa délibération en date du 21 janv. 1923 ; qu'en effet cette délibération, prise *a posteriori* dans un but qu'il est facile de préciser et, d'ailleurs, à une date où le mémoire préalable à l'action en justice avait été déposé à la préfecture de l'Aude, ne saurait détruire ce qui est établi par les faits, c'est-à-dire qu'Edmond Baichère est mort pour la France, et qu'à ce titre il a le droit que son nom figure sur la plaque commémorative ;

Attendu que toutes les circonstances de la cause démontrent que le refus injustifié du maire et du Conseil municipal de donner satisfaction au désir légitime de la famille constitue une vexation et une injure à la mémoire du mort ;

Attendu qu'il en est résulté un préjudice moral pour Léopold Baichère, père du soldat mort pour la France ; que le tribunal a les éléments nécessaires pour apprécier ce préjudice ;

Attendu qu'aucune faute personnelle ne pouvant être établie à l'encontre de Miailhe pris en son nom privé, il y a lieu de le mettre hors d'instance ;

Par ces motifs :

Met Miailhe en son nom privé hors d'instance ;

Dit que Miailhe, en qualité de maire de la commune de Bagnoles, devra faire graver, dans le délai d'un mois à dater de la signification du jugement, en caractères semblables, le nom d'Edmond Baichère sur la plaque commémorative placée dans l'église communale où figurent les noms des soldats de la commune de Bagnoles « morts pour la France », et ce, au besoin, en allongeant la plaque et le cadre ;

Dit que, faute de ce faire dans le délai imparti, il payera une somme de 50 francs par jour de retard, pendant le délai d'un mois, passé lequel Léopold Baichère est autorisé à faire inscrire le nom de son fils aux frais de la commune ;

Condamne Miailhe, en qualité de maire, à payer à Léopold Baichère la somme de 100 francs à titre de dommages-intérêts ;

Le condamne aux dépens.

M. Courrégelongue, proc. Rép. ; — Mes Cros et Nouté, avocats.

La *Gazette du Palais* (13. 11. 23) ajoute à ce jugement la note ci-après :

I. — Sur le premier point : Jusqu'à présent, les procès [illegible] sur des monuments aux morts de la guerre tendaient à [illegible]. V. [illegible] 1921 (*Gaz. Pal.*, 1921.1.412 [1]) ; Trib. confl., 22 juillet 1922 (*Gaz. Pal.*, 1922.2.493). Dans l'espèce ci-dessus, au contraire, un père de famille se plaignait que le nom de son fils eût été omis sur le monument aux morts érigé par la commune.

Dans les circonstances de la cause, le refus d'inscription constituait à tout le moins un acte arbitraire. Il convient d'observer à ce sujet que la loi du 2 juillet 1923 (*Gaz. Pal.*, 1923.1.790 [2]), perpétuant le nom des citoyens morts pour la Patrie, est interprétée en ce sens qu'elle s'applique à toutes les victimes de la guerre : il suffira, pour que le relèvement du nom soit permis, que l'acte de décès de celui qui portait ce nom puisse être complété par la mention : « mort pour la France ». V. Savatier, *Commentaire de la loi du 2 juill.* 1923 (*Lois Nouvelles*, 1er-15 octobre 1923, 1re partie, p. 209).

D'autre part, il semble bien qu'en l'espèce l'acte du maire, malgré la délibération prise par le Conseil municipal, postérieurement d'ailleurs à la réclamation introduite contre le refus d'inscription, était un acte personnel et non un acte fonctionnel, et que dès lors la compétence de la juridiction civile se trouvait justifiée. Cf. les notes sous Trib. civ. Pau, 19 mai 1923 (*supra* p. 390) et Trib. civ. Le Havre, 3 févr. 1923 (*Gaz. Pal.*, 1923.1.404).

II. — Sur le second point : Le tribunal pouvait-il enjoindre au maire, autorité administrative, de faire procéder à l'inscription ? Il importe d'observer qu'en l'espèce la plaque de marbre dont s'agissait était érigée non par souscription publique, mais au moyen des deniers communaux et en vertu d'une délibération du Conseil municipal ; c'est, du moins, ce qui semble ressortir des termes du jugement. Or, l'autorité judiciaire ne saurait adresser des injonctions à l'autorité administrative.

C'est ainsi que, si elle statue sur les difficultés relatives aux sépultures et peut ordonner une exhumation, elle ne peut toutefois faire à l'autorité municipale la moindre injonction à cet égard (Trib. civ. Toulouse, 26 oct. 1911 ; *Gaz. Trib. Midi*, 26 nov. 1911). — Comp., en des matières d'ailleurs éloignées de celle qui faisait l'objet du procès : Trib. civ. Seine, 10 nov. 1905 (*Gaz. Pal.*, 1906.1.111) ; — 9 nov. 1898 (*Le Droit*, 20 déc. 1898 ; *Gaz. Pal.*, T. Q. 1897-1902, v° *Compétence administrative*, n° 33) ; — Trib. civ. Versailles, 6 juill. 1898 (*Gaz. Trib.*, 1898.2. 2e partie, 298 ; *Gaz. Pal.*, T. Q. 1897-1902, *eod. v°*, n° 34) ; — Trib. civ. Lille, 5 juill. 1894 (*Gaz. Pal.*, 95.1.274), et la note avec les renvois à la jurisprudence antérieure.

Toutefois, pour que soit interdite l'injonction à une autorité administrative, il faut qu'elle porte sur un fait relatif aux fonctions de cette autorité. On peut se demander si, en l'espèce, cette condition se trouvait remplie.

---

(1) Reproduit dans *D. C.*, t. 11, col. 57-60, en même temps que le jugement du Trib. civ. de Sancerre (19. 2. 20) infirmé par cet arrêt. V. également Trib. civ. [illegible] la *D. C.*)

(2) *In extenso* dans *D. C.*, t. 10, col. 286-287. (Note de la [illegible])

APOLOGÉTIQUE PAR LES FAITS

La Foi et la Science

Précisions sur les 150 « Initiateurs » du XIXe siècle et classement au point de vue des croyances religieuses

(*Suite et fin.*) (1)

CRUVEILHIER (Jean), 1791-1874. Français. — Un des créateurs de l'anatomie pathologique, dont il a codifié les enseignements dans un très beau traité. Il fut de plus un très grand médecin.

Cruveilhier avait voulu être prêtre et était entré à Saint-Sulpice. Sur les instances de son père il en sortit pour se consacrer à la médecine, mais il fit d'elle un sacerdoce. La foi et la pratique religieuses ne furent jamais délaissées par lui. Il a écrit : « A la vue de cette merveilleuse organisation où tout a été prévu, coordonné avec une intelligence et une sagesse infinies, quel anatomiste n'est pas tenté de s'écrier avec Galien qu'un livre d'anatomie est le plus bel hymne qu'il ait été donné à l'homme de chanter en l'honneur du Créateur ? » — 33e *croyant.*

CUVIER (Georges-Léopold-Chrétien-Frédéric-Dagobert), 1769-1832. Français. — Un des trois grands noms qui rayonnent, dans la première moitié du XIXe siècle, sur tout le domaine des sciences naturelles : les deux autres sont ceux de Lamarck et de Geoffroy Saint-Hilaire. Cuvier est surtout connu pour la divination avec laquelle il a reconstitué les animaux préhistoriques à l'aide de quelques débris. Il a renouvelé la zoologie, créé l'anatomie comparée, la paléontologie, et fondé l'histoire naturelle sur ses vraies bases.

Cuvier était protestant, nullement sectaire d'ailleurs. Il était profondément croyant. « L'un de nos premiers devoirs, a-t-il écrit, est de nous pénétrer de la bonté et de la sagesse de l'Auteur de la nature par une étude suivie des œuvres de sa puissance. » Dans sa dernière leçon au Collège de France, il parla de la Cause première avec une telle ardeur « qu'on se voyait au moment de toucher, par l'examen du monde visible, au monde invisible, et que l'examen de la création évoquait la présence du Créateur ». — 34e *croyant.*

CYON (Elie DE), 1843-1912. Russe établi en France. — Un des grands ouvriers de la physiologie générale. Il a découvert le système des nerfs accélérateurs du cœur, puis le nerf dépresseur de la circulation.

Juif d'origine, Elie de Cyon était devenu catholique, « ayant retrouvé la foi par l'étude et la prière ». « Entre la science et la foi, a-t-il écrit, d'où viendrait le conflit ? « Je suis né et je suis venu » dans le monde pour rendre témoignage à la » vérité ; quiconque est pour la vérité écoute ma » voix », a dit Jésus. Or, le souci de la vérité n'est-il pas, en définitive, le but des recherches scientifiques ? » Il a, d'ailleurs, écrit *ex professo* un ouvrage d'apologétique pour concilier la foi et la science. « Voilà mon conseiller et mon consolateur », disait-il en montrant son crucifix. — 35e *croyant.*

DALTON (Jean), 1766-1844. Anglais. — On peut l'appeler le fondateur de la chimie moderne après Lavoisier, car il a formulé l'hypothèse atomique, formulé la loi des proportions multiples et l'idée de la notation atomique : toutes choses d'importance capitale pour la chimie.

Un des biographes de Dalton affirme qu'il fut « un modèle de vertus sans ostentation et de religion sans fanatisme » ; ce qui veut dire, dépouillé de la phraséologie habituelle au temps de Louis-Philippe, qu'il fut un *croyant :* le 36e.

DANA (Jacques), 1813-1895. Américain. — Le plus grand géologue des Etats-Unis ; M. de Lapparent l'appelle « le patriarche de la géologie américaine ».

Il a donné pour épigraphe à son *Manuel de Géologie* ces paroles de Cicéron : « Nous pouvons maintenant contempler en quelque sorte la beauté de ces choses, dont nous attribuons la création à la Providence divine. » Plusieurs fois, au cours de ce livre, il montre Dieu agissant par sa volonté sur les éléments du monde, et au monde visible il superpose « les relations de l'homme avec son Créateur, en vue d'une harmonie plus profonde dans l'avenir éternel ». — 37e *croyant.*

DARWIN (Charles), 1809-1882. Anglais. — Il faut le placer hors cadre et le nommer, avec Claude Bernard et Pasteur, comme ayant fait le plus de bruit dans le monde scientifique au cours de la seconde moitié du XIXe siècle. Sa vogue est moins grande aujourd'hui, sa théorie transformiste est fortement battue en brèche, en tant que théorie *générale* de la descendance : ce qu'il en reste est plus encore la propriété de Lamarck que la sienne propre. Mais, s'il a perdu de son autorité comme théoricien, il n'en reste pas moins un observateur aussi honnête qu'étonnamment perspicace.

Quant à la « croyance », Darwin n'en est ni le disciple ni l'adversaire. Il n'affirme pas Dieu, mais il considère ses théories comme tout à fait comparables avec la croyance au Créateur. Par ailleurs, « je n'ai jamais été jusqu'à l'athéisme », déclare-t-il. Il voit l'impossibilité de concevoir l'univers comme le résultat d'un aveugle destin, mais, au moment d'affirmer Dieu, des objections l'arrêtent, par exemple le problème du mal. Bref, il n'affirme ni ne nie : c'est un indifférent ou, mieux, un *agnostique.* — Le 3e de cette liste.

DAVY (Humphry), 1778-1829. Anglais. — L'un des plus grands précurseurs de la thermodynamique, et aussi de la chimie moderne ; il a préparé les voies à la photographie, découvert les métaux alcalins, inventé la lampe de sûreté qui a préservé, dans les mines, tant de vies humaines, etc.

« Dans ma jeunesse, a-t-il écrit, j'étais sceptique... Je suis devenu religieux. Je remercie l'Intelligence

(1) Le début de cet article a paru dans la *D. C.*, t. II, col. 119-128.

suprême d'avoir laissé descendre sur mon front quelques rayons de sa nature divine pour m'éclairer dans ce séjour de doute et d'obscurité. » Ce n'était pas, d'ailleurs, un simple déiste : « Ma croyance, écrit-il encore, est que toute théorie métaphysique sur la marche éternelle de l'univers doit, avant tout, prendre pour base la foi chrétienne. » Sur sa tombe, on lit ce seul mot : *Spero*, j'espère. — 38e *croyant*.

DEVILLE. — Voir *Sainte-Claire Deville*.

DUCHESNE (Guillaume-Benjamin), 1806-1875. Français. — Ce fut, après Esquirol et avec Charcot, un des maîtres de la neuropathologie. Ses applications de l'électricité à la thérapeutique ont exercé une influence considérable sur la médecine de son temps.

Au point de vue religieux, en l'absence de tout document, nous devons le ranger parmi les *dou*-[illegible]

DUGÈS (Antoine-Louis), 1797-1838. Français. — Un des maîtres de la zoologie générale, « un des hommes les plus éminents de son siècle, dont le nom, a-t-on dit, pourrait être mis à côté de ceux de Lamarck et de Geoffroy Saint-Hilaire ».

Il a écrit, dans la préface de son *Traité de Physiologie comparée :* La physiologie « est plus propre à ramener les esprits qu'à les éloigner des principes fondamentaux de la religion. En méditant sur ces innombrables merveilles qu'il passe chaque jour en revue..., comment le physiologiste pourrait-il méconnaître l'influence créatrice d'une intelligence suprême ?... Diderot ne voulait que l'aile d'un papillon pour convaincre un athée... Que sera-ce si l'on porte son attention sur les organes mêmes qui sont principalement mis en cause dans cette grande discussion, sur ceux que l'intelligence de l'homme met en exercice ?... Il faut reconnaître dans l'univers une puissance éminemment intelligente et pourtant inaperçue, inconnue, incompréhensible dans son essence ». — Encore un *croyant :* le 39e.

DULONG (Pierre-Louis), 1785-1838. Français. — Grand physicien et grand chimiste. En physique, on lui doit le cathétomètre et le thermomètre à poids. En chimie, on lui doit la loi qui porte son nom, exprimant la relation qui existe entre les poids atomiques et les chaleurs spécifiques des éléments solides. Mais sa découverte principale est celle du chlorure d'azote, dont la production lui coûta deux doigts et un œil.

Dulong était notoirement religieux, et sa foi se traduisait par une charité telle qu'il dut renoncer à l'exercice de la médecine : ses malades le ruinaient. — [illegible] *croyant*.

DUMAS (Jean-Baptiste), 1800-1884. Français. — Un des grands maîtres de la chimie, qui a exercé, une vingtaine d'années, une sorte de magistrature scientifique. Sa découverte de la *loi des substitutions* a fondé définitivement la chimie organique.

Ce grand savant a su refuser à la science le droit [illegible] *mot du monde*. Elle ignore où va [illegible] et quand on affirme le contraire en son nom, on lui prête un langage qu'elle a le devoir de [illegible]. C'est [illegible] la religion : « Dieu a tout fait avec nombre, mesure et poids, s'écriait-il en pleine Académie des Sciences ; ces paroles du livre de la Sagesse datent de deux mille ans, et les chimistes y trouvent toujours l'expression fidèle des [illegible] observées... Le Dieu de la révélation est le même que celui de la nature... La science ne tue point la foi, et la foi tue encore moins la science. »

Après de telles déclarations, on ne saurait s'étonner de voir ranger J.-B. Dumas parmi les grands *croyants :* c'est le 41e de notre liste.

DUPUYTREN (Guillaume), 1777-1835. Français. — « Le plus grand homme, a-t-on dit, qui ait traversé la scène chirurgicale. Toute la chirurgie porte la marque de son intervention. »

Il fut toujours spiritualiste, et il finit en chrétien. « Un pauvre curé de campagne, raconte le P. Eymieu, vint un jour lui demander ses services : l'homme terrible (Dupuytren avait un caractère *impossible*) le reçut fort mal ; il lui parla et l'opéra sans ménagement ; il fut stupéfié et émerveillé de la patience, du courage, des sentiments élevés de l'humble prêtre ; quand vint pour lui la maladie suprême, il se rappela son client, se mit à son tour entre ses mains, et fit une mort très édifiante. » — 42e *croyant*.

ELIE DE BEAUMONT (Jean-Baptiste-Armand-Louis-Léonce), 1798-1874. Français. — Un des initiateurs de la géologie. Il a le premier assigné un âge aux montagnes, constitué la théorie des filons métallifères ; il a enfin complété l'œuvre de Laplace. « Durant plus de vingt ans, il n'y eut pas, dans toute l'Europe, un minéralogiste qui ne vînt s'instruire auprès de lui. »

Elie de Beaumont fut un homme de foi et de pratique. « La science, a écrit Faye, est conduite à épeler d'abord, puis à lire couramment le nom du Dieu Créateur dans cet admirable livre de la nature. C'était là la conviction profonde d'Elie de Beaumont ; il a toujours repoussé les doctrines étranges de ceux qui cherchent aujourd'hui à tout réduire à la matière inerte et aux forces brutes. » « Il comprenait tous ses devoirs, il n'en négligeait aucun, dit à son tour J.-B. Dumas ; il était toujours prêt, et si l'ange de la mort l'a touché de son aile sans l'avertir, il ne l'a point surpris : il était de ceux dont les dettes sont toujours payées. » — 43e *croyant*.

ESCHRICHT (Daniel-Frédéric), 1798-1863. Allemand. — Un des maîtres de l'anatomie comparée, surtout en ce qui concerne le développement des êtres.

Il n'a jamais fait mystère de ses convictions religieuses. Il serait absurde d'expliquer la marche d'un bateau par ses seules forces matérielles, sans tenir compte ni du constructeur ni du pilote : cette comparaison est d'Eschricht, qui reproche à certains savants d'attribuer la marche du monde aux forces qu'il renferme, sans tenir compte de celui qui les lui a données. — 44e *croyant*.

ESQUIROL (Jean-Etienne-Dominique), 1772-1840. Français. — Le créateur de la pathologie mentale, science dans laquelle devait le suivre Charcot.

Il avait d'abord voulu embrasser l'état ecclésiastique. Toujours ses convictions restèrent conséquentes à ce premier désir, et jamais il ne fit mystère de sa foi catholique. — 45e *croyant*.

FABRE (Jean-Henri-Casimir), 1823-1915. Français. — L'un des [illegible] les plus populaires, et une des figures de savant les plus [illegible], les plus sympathiques et les plus [illegible] du siècle [illegible].

Il a toujours rendu hommage à l'« universel Géomètre dont le compas a tout mesuré », et protesté contre « la prétendue faiblesse de [illegible] le nom de Dieu ». Comme on lui demandait au moment de sa fête jubilaire : « Croyez-vous en Dieu ? » il répondit : « Je ne puis pas dire que je crois en Dieu, je le vois. Sans lui, je ne comprends

rien ; sans lui, tout est ténèbres. Non seulement j'ai conservé cette conviction, mais je l'ai aggravée ou améliorée, comme vous voulez. Toute époque a ses lubies. Je considère l'athéisme comme une lubie : c'est la maladie du temps. On m'arracherait la peau plutôt que la croyance en Dieu. » — 46e *croyant.*

Faraday (Michel), 1791-1867. Anglais. — Ce fut un des grands initiateurs de la science de l'électricité, et son nom est resté le plus illustre après celui d'Ampère. On lui doit la découverte du diamagnétisme, celle de l'électrolyse, la théorie des « lignes de force » ; par ailleurs, il a liquéfié la plupart des gaz connus, découvert le chlorure de carbone, etc.

Il appartenait à une petite secte protestante où l'on professait que la science et la religion doivent être séparées. En conséquence, tout en étant profondément croyant, il ne parlait jamais de foi dans ses cours scientifiques, et ne prononçait même pas le nom de Dieu. Or, un jour, à l'Institut royal de Londres, raconte Pasteur, « ce nom lui échappa, et aussitôt se manifesta un mouvement d'approbation sympathique. Faraday, s'en apercevant, interrompit sa leçon par ces paroles : « Je viens de vous surprendre en prononçant ici le nom de Dieu. Si cela ne m'est pas encore arrivé, c'est que je suis, dans ces leçons, un représentant de la science expérimentale. Mais la notion et le respect de Dieu arrivent à mon esprit par des voies aussi sûres que celles qui nous conduisent à des vérités de l'ordre physique ». — 47e *croyant.*

Fizeau (Armand-Hippolyte-Louis), 1819-1896. Français. — Un des grands physiciens de la lumière, un des plus illustres champions de la théorie des ondulations.

C'était un chrétien convaincu. Dans ses notices sur les savants ses confrères, il aimait à mettre en relief, quand l'occasion s'en offrait, leurs sentiments religieux, et pour son compte à la foi il unissait la pratique. — 48e *croyant.*

Flourens (Marie-Jean-Pierre), 1794-1867. Français. — Il est regardé comme le créateur de la physiologie du cerveau. A ce titre, les matérialistes ont désiré le ranger à leur thèse que la pensée est une pure sécrétion cérébrale : ce fut en vain, et Flourens a souvent fait profession de croire à Dieu. Il a admiré dans le monde « le spectacle d'une sagesse infinie, qui donne du calme à l'esprit des hommes », et repris à son compte le mot de Leibniz : « Ce n'est pas peu de chose que d'être content de Dieu et de l'univers. » — 49e *croyant.*

Foucault (Léon), 1819-1868. Français. — Célèbre physicien, expérimentateur de génie, on lui doit la théorie des ondulations de la lumière, l'utilisation de la lumière de l'arc voltaïque par les baguettes de charbon de cornue, et l'expérience du pendule qui démontra la rotation de la Terre autour du Soleil.

Rebelle aux influences, Foucault ne se préoccupa guère de religion tant qu'il put travailler. Mais une longue maladie lui donna, avant sa mort, le temps de réfléchir : il étudia, il se rendit à la vérité, et demanda lui-même les sacrements. « Il s'est rendu volontairement », a écrit de lui Moigno. — 50e *croyant.*

Fourier (Jean-Baptiste-Joseph), 1769-1830. Français. — Sa *Théorie analytique de la chaleur* a laissé une trace profonde dans la science physique : on peut la mettre « à côté des écrits scientifiques les plus parfaits de tous les temps ».

Fourier était de la famille de saint Pierre-Fourier, et lui-même avait été novice Bénédictin. Si la Révolution le dévoya, ce ne fut que pour un temps, et les *éloges historiques* qu'il prononça dans la suite montrent qu'il était revenu aux convictions de sa jeunesse. — 51e *croyant.*

Frannhofer (Joseph), 1787-1826. Allemand. — Célèbre physicien, un des héros de la lutte sur les théories de la lumière. On lui doit la découverte des raies du spectre, et l'invention des lentilles achromatiques.

Au su de ses contemporains, Frannhofer était un fervent catholique, très sévère pour lui-même dans l'observance des règles de sa religion. — 52e *croyant.*

Fresnel (Jean-Augustin), 1788-1827. Français. — Ce grand physicien s'est consacré surtout à étudier la lumière : c'est grâce à lui, dit Poincaré, que l'optique est la partie la plus avancée de la physique ; et on a pu l'appeler le Newton français.

Non seulement Fresnel était croyant, mais il se faisait volontiers apologiste, et cherchait à trouver des démonstrations rigoureusement scientifiques des vérités auxquelles il avait donné sa foi. — 53e *croyant.*

Fuchs (Jean-Népomucène von), 1774-1856. Allemand. — L'un des minéralogistes les plus éminents du XIXe siècle. Il a multiplié les découvertes importantes.

Fuchs était catholique. A quatre-vingt-un ans, il prit congé du public par ces paroles : « Je remercie mes amis, mais surtout je remercie Dieu. J'offre ce que j'ai fait et ce que j'ai souffert au Créateur de tout bien. Qu'il daigne le bénir ! » — 54e *croyant.*

Galois (Evariste), 1811-1832. Français. — Tué en duel à moins de vingt et un ans. Ses œuvres complètes ont 83 pages... qui suffisent à le placer au premier rang des mathématiciens. Sa notion des « groupes de substitution » a marqué dans la science une étape décisive.

Galois n'était pas religieux : il n'a ni nié ni cru, il est resté indifférent ou *agnostique :* c'est le 4e.

Gaudry (Albert), 1827-1908. Français. — Continuateur de Cuvier, et fondateur de la paléontologie historique et philosophique.

Gaudry croit à l'évolution, mais à une évolution qui ne dispense pas de Dieu, « car nul ne peut donner ce qu'il n'a pas ». Aussi est-ce « sous la direction du divin Artiste que tout se coordonne, se pénètre, s'enchaîne, à travers les espaces et les âges... Au milieu du changement des mondes, l'Etre infini ne change point ». — 55e *croyant.*

Gauss (Charles-Frédéric), 1797-1855. Allemand. — On demandait un jour à Cuvier quel était le plus grand mathématicien de l'Allemagne. — C'est Pfaff, répondit Laplace. — J'aurais cru que c'était Gauss. — Pfaff est bien le plus grand mathématicien de l'Allemagne, mais Gauss est le plus grand de toute l'Europe.

Sa profondeur est si grande qu'elle en est parfois déconcertante. Et pourtant une telle science ne gêna jamais ses convictions religieuses. Il avait cherché longtemps la solution d'un problème : « Enfin, écrit-il, j'ai réussi, non par mes pénibles efforts, mais uniquement, pour ainsi dire, par la grâce de Dieu. » Ecrivant à un ami : « Portons, disait-il, le fardeau jusqu'au bout, courageusement et sans murmure. Mais ne perdons jamais de vue le but

plus haut : alors, quand l'heure sonnera, nous déposerons joyeusement le fardeau et nous verrons le voile tomber. » — 56e *croyant.*

GAY-LUSSAC (Joseph-Louis), 1778-1850. Français. — Un des maîtres de la chimie : il a découvert la loi des volumes, qui, « convenablement interprétée, est devenue un des fondements de la science chimique ».

Gay-Lussac ne remplissait pas les obligations du catholicisme, mais, au dire de témoins très autorisés, il était *croyant :* c'est le 57e.

GEOFFROY SAINT-HILAIRE (Etienne), 1772-1844. Français. — Son nom domine, avec ceux de Cuvier et de Lamarck, toute la science naturelle de la première moitié du XIXe siècle. En le recevant à l'Académie des Sciences, Cuvier put lui dire : « Je suis d'autant plus heureux que je me reprochais d'occuper une place qui vous était due. » Exagération, certes... mais qui indique la valeur de celui auquel elle s'adressait.

Geoffroy était un croyant. « Incontestablement, écrit-il, la Cause des causes, c'est Dieu. » Ailleurs : « Si j'ai eu ce bonheur de rendre service aux hommes, gloire à Dieu ! » Ailleurs encore : « J'arrête ces recherches. Au delà, je ne sais plus rien d'explicable. » Et en effet, arrivé sur cette limite, le physicien disparaît, l'homme religieux seul demeure, pour partager l'enthousiasme du saint prophète et pour s'écrier avec lui : « Les cieux racontent la gloire de Dieu. » — 58e *croyant.*

GERHARDT (Charles), 1816-1856. Français. — Grand chimiste, il a accumulé des travaux qui constituent en grande partie la base des idées modernes.

Les questions religieuses ne semblent pas l'avoir préoccupé, mais il parle à plusieurs reprises, dans ses lettres, de Dieu et de la Providence en termes qui montrent qu'il y avait foi. — 59e *croyant.*

GERVAIS (Paul), 1816-1879. Français. — Un des maîtres les plus remarquables de l'anatomie comparée, auteur d'une *Zoologie* considérée comme un chef-d'œuvre.

Il tenait à ne pas faire pénétrer la science dans le domaine religieux. Aussi, dans le livre que nous venons de nommer, s'exprime-t-il discrètement dans les questions philosophiques : néanmoins, il laisse volontiers transparaître ses croyances spiritualistes : il déclare la vie inexplicable par la seule chimie, — parle de la *création*, ce qui suppose un Créateur, — et nous avertit, en traitant de l'homme et en le rangeant dans le règne animal, qu'il n'envisage que « sa partie matérielle et non ses destinées ». Il va même, une fois, jusqu'à faire appel à l'autorité de la Bible. — 60e *croyant.*

GIBBS (Josias), 1839-1903. Américain. — Créateur de l'énergétique chimique, qui est devenue la branche capitale de la chimie physique et commence à peine à produire des fruits dont on ne saurait encore dire toute l'importance.

« Noble chrétien », a-t-on dit de lui, il a « réalisé l'idéal du chrétien désintéressé ». — 61e *croyant.*

GRATIOLET (Louis-Pierre), 1815-1865. Français. — Un des plus grands maîtres de l'anatomie comparée ; il a, par surcroît, marqué sa place dans toutes les sciences de la vie.

Croyant convaincu, Gratiolet profitait de tous ses cours et de tous ses livres pour proclamer sa foi. Il la vivait d'ailleurs, et ce très grand savant avait un confesseur. — 62e *croyant.*

HAÜY (René-Just), 1743-1822. Français. — C'est le créateur de la cristallographie. A lui seul il en a construit l'édifice ne laissant à ses successeurs que quelques détails à perfectionner.

Haüy (frère de Valentin, le bienfaiteur des aveugles), était un excellent prêtre. Il refusa le serment à la Constitution civile du clergé, fut incarcéré, et délivré à la veille même des massacres de septembre : sans l'intervention en sa faveur de Geoffroy Saint-Hilaire, la Révolution aurait démontré, dès 1792, qu'elle n'avait pas besoin de savants. — 63e *croyant.*

HEER (Ostwald), 1809-1883. Suisse. — La paléontologie des végétaux lui est redevable de ses plus grands progrès. Sa *Flore tertiaire d'Helvétie* a fait époque dans la science.

Heer était profondément croyant : « Chacun, a-t-il écrit, prendrait sans doute pour un idiot celui qui prétendrait que les notes d'une symphonie ne sont que des points jetés par hasard sur le papier. Mais il semble que ceux-là ne sont pas moins insensés qui ne voient qu'un jeu de hasard dans l'harmonie bien plus merveilleuse de la création. Plus nous avançons dans la connaissance de la nature, plus aussi est profonde notre conviction que la croyance en un Créateur tout-puissant et en une sagesse divine qui a créé le ciel et la terre selon un plan éternel, peut seule résoudre les énigmes de la nature comme celles de la vie humaine. Ce n'est pas le cœur humain seul qui atteste l'existence de Dieu, c'est aussi la nature. » — 64e *croyant.*

HELMHOLTZ (Hermann-Louis-Ferdinand), 1821-1894. Allemand. — On voit en lui le premier physicien de l'Allemagne et l'un des premiers du monde. On lui doit l'ophtalmoscope, l'ophtalmomètre, etc.

Si, dans ses livres, il ne parle que de science, dans ses lettres il combat les idées matérialistes. Il était protestant, mais croyant et pratiquant. — 65e *croyant.*

HERMITE (Charles), 1822-1901. Français. — Cet illustre mathématicien est resté, a écrit M. Painlevé, « une des gloires les plus pures qui aient jamais illustré la science française ». Ses travaux sont d'une telle profondeur que, selon le mot d'un géomètre, en les lisant « on a la chair de poule ». Son influence sur le mouvement mathématique du XIXe siècle a été capitale.

Incrédule dans sa jeunesse, Hermite avait été ramené à la foi par Cauchy. Il lui resta fidèle jusqu'au bout, et fut un des fondateurs de la *Société Scientifique*, dont le but est de montrer l'accord de la science et de la foi. Sur sa tombe, M. Appell disait de lui : « Spiritualiste convaincu, il pensait que l'âme aurait un jour la révélation complète de ces harmonies mathématiques dont le reflet seul est accessible à l'intelligence humaine. » — 66e *croyant.*

HERTZ (Henri-Rodolphe), 1857-1894. Allemand. — Qui ne connaît les *ondes hertziennes?* Ce sont les expériences de Hertz qui ont fait découvrir l'électricité rayonnante, et ouvert les voies à la T. S. F. et à d'autres découvertes qui sont encore le secret de l'avenir.

Hertz tenait jalousement à rester sur le terrain de la science. Aussi n'abordait-il pas, dans ses travaux scientifiques, les questions religieuses ; mais il se fâcha lorsque Hæckel voulut en conclure qu'il était areligieux ! Il a d'ailleurs écrit : « Si nous voulons avoir un tableau vraiment achevé des lois de l'univers, il nous faut supposer, derrière les choses visibles, des choses invisibles ; par delà les bornes

de nos sens, des agents qui les dépassent. » C'était, avec la discrétion que s'imposait le savant, une profession de foi spiritualiste. — 67ᵉ *croyant.*

Hirn (Gustave-Adolphe), 1815-1890. Français. — Il fut un des premiers maîtres de la thermodynamique, avec Mayer et à la suite de Séguin.

C'est dans sa foi que Hirn a trouvé le point de départ de ses théories scientifiques et, par ailleurs, il déclare que la science, qui vient de Dieu, mène à lui : « L'affirmation de Dieu, a-t-il dit, peut être regardée comme le dernier mot de la science moderne. » — 68ᵉ *croyant.*

Humbold (Frédéric-Henri-Alexandre von), 1769-1859. Allemand. — Il fut un voyageur scientifique dans la plus haute acception du mot, et il a passionné les esprits pour des recherches à peine soupçonnées avant lui : on doit le considérer comme un des grands « physiciens du globe ».

Humbold ne fut pas un chrétien complet, mais il sut se montrer toujours un antagoniste décidé du matérialisme ; il a proclamé l'existence nécessaire d'une cause première, et cette croyance à Dieu et à l'âme nous autorise à le ranger parmi les *croyants :* c'est le 69ᵉ.

Joule (Jacques), 1818-1889. Anglais. — Encore un des grands précurseurs de la thermodynamique.

Lui aussi, s'il a conçu sa théorie de la conservation de l'énergie, c'est qu'à ses yeux le pouvoir de détruire appartient exclusivement à celui qui possède le pouvoir de créer : « Par le *fiat* du Créateur, a-t-il écrit, les grands agents de la nature sont indestructibles. » — 70ᵉ *croyant.*

Jussieu (Antoine-Laurent de), 1748-1836. Français. — Un des plus grands botanistes connus. Son système a été le point de départ de tous les progrès ultérieurs, et des savants l'ont proclamé « le législateur de la Botanique ».

Jussieu a mérité d'être cité, par Littré lui-même, comme un des savants qui « restèrent constamment fermes dans la naïveté et la profondeur de leur foi ». — 71ᵉ *croyant.*

Kelvin (William Thompson), né en 1824, créé lord Kelvin en 1892, mort en 1907. Anglais. — Il a été l'un des plus remarquables théoriciens de la thermodynamique, un des principaux créateurs des câbles sous-marins, l'inventeur de l'électromètre, du galvanomètre, etc. On le considérait comme la plus haute expression du génie mathématique anglais.

Nul n'a affirmé plus énergiquement que Kelvin, au nom de la science, l'existence de Dieu. Dans une assemblée solennelle il s'écriait en 1903 : « Je ne puis admettre qu'en ce qui regarde l'origine de la vie la science n'affirme ni ne nie une puissance créatrice. La science affirme positivement une puissance créatrice. Ce n'est pas à la matière morte que nous devons de vivre et de nous mouvoir et d'exister ; c'est à la force créatrice et directrice que la science m'oblige à confesser comme un article de foi. C'est une conclusion à laquelle nous ne pouvons pas échapper, si nous étudions la physique et la dynamique de la matière vivante comme de la matière morte... La science nous oblige absolument à confesser avec une confiance absolue une puissance qui conduit tout, un influx distinct des forces physiques, dynamiques, chimiques... Si vous pensez avec assez de force, vous serez contraints par la science à croire en Dieu ; ce qui est la science n'est pas l'adversaire, mais l'auxiliaire de la religion. » — 72ᵉ *croyant.*

Kérulé von Stradonitz (Frédéric-Auguste), 1829-1896. Allemand. — On doit à ce grand chimiste l'essor donné à la chimie organique, grâce à ses théories et à ses expériences.

C'est le 4ᵉ savant dont les sentiments religieux nous sont restés *inconnus.*

Kœberlé (Eugène), 1828-1915. Français. — Un des plus grands chirurgiens. En même temps que Péan à Paris, il inventait à Strasbourg une pince arrêtant net l'écoulement du sang pendant les opérations, et permettant de faire à loisir des ligatures utiles.

Kœberlé n'avait pas la foi et semble avoir fini dans l'*indifférence :* c'est le 5ᵉ de cette catégorie que nous ayons à noter.

Kœlreuter (Joseph), 1733-1806. Allemand. — Botaniste des plus remarquables, il a introduit dans l'étude de la fleur toute la rigueur expérimentale, et « plus de cent ans ont passé sur ses œuvres sans les vieillir ».

Kœlreuter est le 5ᵉ dont nous ne sachions rien au point de vue religieux : nous devons le ranger parmi les *douteux.*

Laennec (René-Théophile-Hyacinthe), 1781-1826. Français. — Fondateur de cette puissante école anatomopathologique qui fut pendant près d'un demi-siècle l'honneur de la médecine française ; il s'est montré « le plus grand observateur des temps modernes ». Du premier coup, il a porté l'auscultation à un tel point de perfection qu'aujourd'hui encore son Traité représente, à part quelques détails, l'état de la science.

Laënnec fut un croyant à la mode antique, ayant et vivant la foi du Breton dont parle Pasteur. A son dernier voyage en Bretagne, la chaise de poste où il se trouvait avec sa femme fut précipitée dans un fossé ; on s'en tira sans blessure, et on reprit sa place. Laënnec se contenta de dire : « Nous en étions à *Ora pro nobis peccatoribus* », et tranquillement l'on continua le chapelet. — 73ᵉ *croyant.*

Lagrange (Joseph-Louis), 1736-1813. Français. — L'un des plus grands mathématiciens connus. Napoléon l'appelant « la haute pyramide des sciences mathématiques », et Arago « le premier géomètre de l'Europe ».

Lagrange a vécu dans l'*indifférence :* c'est le 6ᵉ.

Lamarck (Jean-Baptiste-Pierre-Antoine de Monet de), 1744-1829. Français. — Il faut le placer hors cadre parmi les grands naturalistes du siècle ; son système sur la transformation des espèces a servi de modèle à Darwin.

De ce que Lamarck est le père du transformisme, on a voulu conclure à son matérialisme ; mais il faut pour cela n'avoir pas lu ses ouvrages, où bien souvent il proclame Dieu. « On a pensé, dit-il, que la Nature était Dieu même... chose étrange ! l'on a confondu la montre avec l'horloger, l'ouvrage avec son auteur », « cet être suprême de qui tout provient », et dont « la volonté a suffi seule pour faire exister tant de choses admirables ». — 74ᵉ *croyant.*

Laplace (Pierre-Simon de), 1749-1827. Français — Le plus grand astronome du xixᵉ siècle.

A l'abri d'une historiette sur Laplace et Napoléon on a voulu voir en Laplace un athée. On s'est trompé. Voici le fait. Newton avait supposé une intervention de Dieu pour remettre au point, de temps en temps, le système du monde. Laplace interrogé par l'empereur, lui dit qu'il n'était pa-

besoin de cette *hypothèse*, mais le mot hypothèse s'appliquait non à Dieu lui-même, mais à l'intervention que réclamait Newton. Pour celui-ci, l'horloge du monde avait besoin d'être revue de temps en temps par l'horloger ; pour Laplace, l'horloge-monde, sortant des mains de Dieu, n'avait plus besoin d'être réparée par l'horloger ; mais ce système suppose un horloger encore plus intelligent que l'autre. Peut-on du reste traiter d'athée celui qui écrivait à son fils partant au service militaire : « Je prie Dieu qu'il veille sur tes jours. Aie-le toujours présent à ta pensée. » — 75e *croyant.*

Lapparent (Albert-Auguste de), 1839-1908. Français. — Il fut de son vivant le chef incontesté de la science géologique française et un maître en minéralogie.

Tout le monde sait qu'Albert de Lapparent fut non seulement un croyant, mais un apologiste. « Loin de m'être senti gêné par mes croyances, a-t-il écrit, je prétends, au contraire, y avoir trouvé un appui précieux pour la poursuite de mes travaux. Mais n'aurais-je pas été parfois, en passant, incommodé par certaines rencontres entre le dogme et les faits scientifiques ? Je le déclare franchement, je ne m'en suis pas aperçu... jamais personne ne s'est senti plus libre que moi de sa parole ou de ses écrits... Non seulement ma foi de catholique ne m'a pas été une gêne dans mes recherches scientifiques, mais j'ai recueilli, dans le milieu spécial (ecclésiastique) où mon activité s'est exercée, une somme d'encouragements qui m'ont puissamment aidé à remplir ma tâche d'homme de science. » Tel est le témoignage d'un homme qui fut secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences. — 76e *croyant.*

Latreille (Pierre-André), 1762-1833. Français. — Jusqu'à nos jours il était regardé comme le prince de l'entomologie française, titre qui n'a pu lui être ravi que par Henri Fabre.

Latreille estime que l'entomologie est un des plus sûrs moyens d'élever la pensée vers Dieu, car « jamais la sagesse de l'Etre suprême ne se manifeste plus hautement que dans cet instinct admirable et si varié dont il a doué les insectes. S'il existait des apôtres de l'athéisme et des détracteurs de la Providence, je leur dirais : « Approchez seulement de cette ruche... Ma pensée s'élève avec un respect religieux vers cette Raison éternelle qui, en donnant l'existence à tant d'êtres divers, a voulu perpétuer les générations par des moyens cachés à notre faible intelligence, mais toujours admirables... » D'ailleurs, Latreille était prêtre, et il eut l'honneur d'être condamné à la déportation comme « réfractaire ». — 77e *croyant.*

Laurent (Auguste), 1807-1853. Français. — Comme chimiste, son nom vient aussitôt après celui du grand Dumas, dont il a développé et élargi les idées sur la « substitution ».

Laurent était vitaliste, ce qui permet de penser [illegible] l'absence d'autres données, nous le rangeons parmi [illegible] nous sont restées *inconnues* : ce sera le 6e.

[illegible] indiqua la place dans le ciel, si bien qu'on n'eut, pour la trouver, qu'à braquer le télescope dans la direction indiquée par lui et résultant de ses calculs.

Directeur de l'Observatoire, Le Verrier y avait fait placer un crucifix dans la grande salle. Publiquement, il déclara plusieurs fois que la science « affermissait en lui les vérités impérissables de la philosophie spiritualiste ». Il mourut assisté du curé de sa paroisse, car, disait-il, « je ne suis pas seulement un catholique, mais un paroissien ». Il reçut d'ailleurs un témoignage inattendu de ses sentiments religieux, vingt ans après sa mort : en 1889, la Ville de Paris, alors administrée par des sectaires, refusa de lui laisser ériger une statue, pour le punir de la foi chrétienne qu'il avait toujours professée. — 78e *croyant.*

Liebig (Juste von), 1803-1873. Allemand. — Les savants d'Allemagne le regardent comme leur plus grand chimiste et on peut le considérer comme un des principaux fondateurs de la chimie organique.

On a voulu faire passer Liebig pour un incrédule. Il suffit de le lire pour être convaincu du contraire. A propos d'une erreur d'expérience commise par lui au sujet des engrais agricoles, il a écrit : « J'avais péché contre la sagesse du Créateur, et j'avais reçu ma juste punition. Je voulais perfectionner son œuvre, et, dans mon aveuglement, je croyais que, dans l'admirable chaîne des lois qui président à la vie sur la surface de la Terre, il manquait un anneau, que moi, le faible et impuissant vermisseau, je devais remplacer. Il y avait été pourvu, mais d'une manière si merveilleuse que la possibilité d'une pareille loi n'avait pas même abordé l'intelligence humaine. » C'est donc avec conviction qu'il a exprimé cette pensée : « La connaissance de la nature, c'est la voie qui mène à l'admiration du Créateur. » — 79e *croyant.*

Lippmann (Gabriel), 1845-1922. Né au Luxembourg de parents français. — Dans son ouvrage, le P. Eymieu, fidèle à la règle qu'il s'était imposée de ne parler que des morts, n'a rien dit de Lippmann, le grand chimiste qui a su trouver la clé du problème, si longtemps cherché, de la photographie des couleurs. La mort récente du grand savant nous autorise à l'introduire dans notre liste des initiateurs de la science au xixe siècle.

De famille israélite, Lippmann ne professait, de fait, aucune religion positive. Mais il croyait en Dieu, comme l'attestent deux mots de lui rapportés par Daniel Berthelot. « Maintes fois on l'entendit, après avoir observé le manège d'un oiseau ou les manifestations instinctives d'un insecte, résumer sa pensée en ces mots : « Tout a été prévu. » A un de ses amis qui l'interrogeait sur la conception générale de l'univers à laquelle un homme tel que lui était parvenu après tant de coups de sonde profonds dans les abîmes de l'inconnu, il répondait par ce mot digne de Pascal : « Comment l'absence [illegible] témoignages d'une « foi spiritualiste » nous autorisent à ranger Lippmann parmi les *croyants* tels que nous les avons définis : c'est le 80e.

Lister (Joseph), 1827-1912. Anglais. — Lister [illegible] a-t-on pu [illegible] de mort ; aujourd'hui, la mortalité est tombée à 5 pour 100. Aussi, « il n'y a pas plus de chirurgie sans Lister qu'il n'y a de médecine sans Pasteur ».

[illegible] Lister lui [illegible] : « Si vous trouvez

avantage à proclamer comme un fait à votre connaissance que je suis un croyant, que j'adhère aux doctrines fondamentales du christianisme, je n'y vois aucune objection. » — 81e *croyant.*

LUDWIG (Charles-Frédéric-Guillaume). Allemand. — Il a introduit la méthode graphique dans l'étude des phénomènes et essayé d'édifier, sur la base des principes mécaniques, toute la physiologie humaine.

Elie de Cyon, qui pendant plusieurs années participa à la vie de Ludwig, a souvent constaté chez lui « un profond sentiment religieux ». — 82e *croyant.*

LYELL (Charles), 1797-1875. Anglais. — Un des grands initiateurs de la géologie. A la théorie des *cataclysmes* de Cuvier, il a opposé celle de l'*uniformisme*, vers laquelle s'orientent encore les géologues de nos jours.

Lyell est favorable aux théories de Darwin, mais il proclame que ce système « laisse aussi puissant que jamais l'argument en faveur d'un plan, et, par conséquent, d'un architecte ». — 83e *croyant.*

MAGENDIE (François), 1783-1855. Français. — Créateur de la physiologie expérimentale, il eut l'honneur d'avoir pour élèves Flourens et Claude Bernard. Sa principale découverte est celle qui porte sur les propriétés des nerfs rachidiens.

Magendie a été un sceptique professionnel, favorisant plus le matérialisme que le spiritualisme. Nous n'avons donc pas le droit d'inscrire ce grand nom sur la liste des croyants. Il est le 3e que nous devons compter parmi les *incrédules* déterminés.

MALLARD (François-Ernest), 1833-1894. Français. — On peut dire qu'il a achevé l'œuvre de la cristallographie commencée par Haüy et continuée par Bravais.

Dans une de ses conférences, Mallard a dit : « L'homme est vraiment une créature faite à l'image de Dieu, et, à ce titre, il lui est permis d'entrer par sa raison dans les desseins et dans la pensée du Créateur : c'est cette ambition que la science nous permet de réaliser. Nous sommes ici-bas, nous dit la religion, pour aimer et servir Dieu ; nous sommes ici-bas, nous dit la science, pour tâcher de comprendre et pour admirer la volonté et la pensée divines : à bien les prendre, ces deux réponses n'en font qu'une. » — 84e *croyant.*

MAXWELL (Jacques-Clerc), 1831-1879. Anglais. — Ce grand physicien a rattaché par un lien étroit deux parties de la physique jusque-là complètement étrangères l'une à l'autre : l'optique et l'électricité, en réduisant la lumière à un phénomène électrique.

Maxwell était anglican, mais profondément croyant et pieux. « J'ai regardé de près, disait-il, dans la plupart des systèmes philosophiques, et j'ai vu que pas un ne peut marcher sans un Dieu. » Sur son lit de mort, il édifia tous les témoins par son grand esprit de foi. — 85e *croyant.*

MAYER (Jules-Robert VON), 1814-1878. Allemand. — Il fut un des précurseurs de la thermodynamique en formulant le principe de l'équivalence de la chaleur et du travail. On l'a appelé le Galilée du XIXe siècle.

Mayer était croyant et catholique ; au congrès scientifique d'Inspruck (1869), il s'écria, au grand scandale des matérialistes : « Les vérités scientifiques proviennent de la religion chrétienne comme les ruisseaux et les fleuves de la mer ; une vraie philosophie doit et ne peut être qu'une initiation à la religion chrétienne. — 86e *croyant.*

MECKEL (Jean-Frédéric), 1781-1833. Allemand. — Il fut un des maîtres de l'anatomie comparée, et l'on cite souvent son nom après celui de Cuvier.

En l'absence de documents certains, nous rangeons Meckel parmi les savants dont la croyance nous est *inconnue* : c'est le 7e.

MENDEL (Grégoire), 1822-1884. Autrichien. — Ses travaux sur l'hérédité débordent les cadres de la botanique, dans lesquels il voulait se borner, et le *mendelisme* est devenu un des chapitres les plus importants de la biologie générale.

Or, Mendel était un moine augustin. — 87e *croyant.*

MILNE EDWARDS (Henri), 1800-1885. Français. — Son nom est resté une des gloires de la physiologie française, et son influence y est encore durable.

Protestant, Milne Edwards n'en était pas moins profondément croyant, et il suffit, pour s'en rendre compte, d'ouvrir ses œuvres presque au hasard. — 88e *croyant.*

MIRBEL (Charles-François BRISSEAU DE), 1776-1854. Français. — Célèbre botaniste ; il a fondé l'anatomie végétale microscopique.

Son biographe atteste qu'il « eut, au plus haut degré, le sentiment de la grandeur de Dieu ». — 89e *croyant.*

MITSCHERLICH (Eilhard), 1794-1863. Allemand. — Grand chimiste, sa découverte de l'isomorphisme a fait pénétrer plus avant dans la structure des atomes

C'est le 8e dont l'attitude religieuse nous soit restée *ignorée.*

MOHL (Hugo VON), 1805-1872. Allemand. — Ses travaux ont exercé une influence considérable sur les progrès de la botanique.

Comme pour le précédent *nous ignorons* les croyances de ce savant : c'est le 9e.

MULLER (Jean), 1801-1858. Allemand. — On l'a appelé le Cuvier allemand et on le regarde comme un des brillants créateurs de l'anatomie comparée. Peu d'hommes ont contribué autant que lui aux progrès de l'histoire naturelle.

Müller était un fervent catholique et peu s'en fallut qu'il ne devînt prêtre. « Il a servi son Dieu aussi bien dans le culte public que dans la vie privée, admirant toujours plus la sagesse et la grandeur infinies à mesure qu'il a mieux pénétré dans les profondeurs de la science. » — 90e *croyant.*

NÆGELI (Charles-Guillaume), 1817-1891. Allemand. — Il fut un des maîtres de l'embryologie végétale.

Il semble avoir été *indifférent* aux croyances religieuses : c'est le 7e.

NAUDIN (Charles-Victor), 1817-1890. Français. — Grand botaniste, il a exposé les lois de la transmission des caractères quand on croise deux variétés distinctes de la même espèce.

Naudin fut notoirement un *croyant* : c'est le 91e.

ŒRSTED (Hanse-Christiam), 1777-1837. Danois. — C'est le créateur de la science électro-magnétique, à laquelle nous devons le télégraphe, le téléphone, la lumière électrique, les dynamos, etc.

Œrsted était croyant. « La plupart du temps, disait-il, quand on a parlé du conflit entre le christianisme et la science, ça été ou bien que l'on présentait comme doctrine chrétienne ce qui n'était qu'une opinion humaine, ou bien que l'on portait au compte de la science ce qui n'était qu'une légèreté de pensée. » — 92e *croyant.*

OMALIUS D'HALLOY (Jean-Baptiste-Julien D'), 1783-1875. Belge. — On peut le considérer comme le fondateur dans son pays de la science géologique. Il a complété avec succès les observations de Cuvier.

C'était un catholique pratiquant. Dans un discours solennel, il déclara ceci : « En réalité, je n'hésite pas à dire qu'il n'existe, à mes yeux, aucune opposition réelle entre nos croyances religieuses et les démonstrations données par l'état actuel des sciences naturelles. — 93e *croyant.*

ORBIGNY (Alcide D'), 1802-1857. Français. — Après Cuvier, il a été le plus grand maître de la paléontologie. Il a réuni une collection de cent mille fossiles.

D'Orbigny était croyant, et il a divisé les temps géologiques en vingt-sept époques distinctes, ayant nécessité chacune, selon lui, une intervention immédiate du Créateur. — 94e *croyant.*

OWEN (Richard), 1800-1892. Anglais. — Il a mérité le surnom de *Cuvier anglais*, et de fait il a agrandi démesurément le champ ouvert par Cuvier.

Owen aimait à proclamer qu'il y avait dans la nature une unité de dessein qui nécessitait l'unité d'une intelligence créatrice, « grande cause première qui, sûrement, dépasse la mécanique ». — 95e *croyant.*

PASTEUR (Louis), 1822-1893. Français. — Malgré la sécheresse de ces notes, nous ne pouvons nous empêcher de dire avec quelle fierté nous venons d'accoler ces deux mots : *Pasteur* et *Français.* Chacun des travaux de ce grand homme a apporté « un progrès à la science, un bienfait à son pays, un soulagement à l'humanité ». Il a analysé et guéri les maladies du vin, des vinaigres et de la bière, préservé l'élevage du choléra des poulaillers, du rouget des porcs, du charbon des moutons, de la maladie des vers à soie, de la rage, considérée jusqu'à lui comme incurable. C'est grâce à ses découvertes que Lister a pu créer l'antisepsie. Après lui, son œuvre grandit encore, grâce à l'école qu'il a fondée. On peut donc considérer Pasteur non seulement comme un des plus grands savants, mais comme un des plus grands bienfaiteurs de l'humanité.

Pasteur était croyant ; comme le président de la République l'a naguère proclamé à Strasbourg, il n'admettait aucune contradiction possible entre sa science et sa foi. Il déclarait en pleine Académie des sciences, ne pas vouloir « mourir comme meurt un vibrion », et de fait, sa mort a été digne de sa vie : il a expiré tenant dans une de ses mains la main de Mme Pasteur et dans l'autre un crucifix. — 96e *croyant.*

PÉAN (Jules-Emile), 1830-1898. Français. — Un des plus grands chirurgiens contemporains, inventeur de la pince hémostatique qui porte son nom.

Homme de foi, Péan avait négligé les pratiques religieuses ; mais quand il sentit la mort venir : « Vite, s'écria-t-il, qu'on attelle et qu'on aille me chercher un confesseur », et le confesseur vint. — 97e *croyant.*

PETIT (Alexis-Thérèse), 1791-1820. Français. — Ce chimiste a découvert la loi des relations entre les poids atomiques et les chaleurs spécifiques des corps, loi qu'on a appelée une des pierres fondamentales de la chimie moderne.

Les sentiments religieux de Petit nous sont restés inconnus. — 10e *douteux.*

POINCARÉ (Jules-Henri), 1854-1912. Français. — Le prince des mathématiciens de notre époque. Ce n'est pas tout : « Géodésie, cosmogonie, astronomie, philosophie des sciences, il a tout embrassé, tout pénétré, tout approfondi. Son œuvre en mécanique céleste suffirait à sa gloire. »

Poincaré n'a jamais été un négateur obstiné des idées religieuses ; mais jamais non plus il ne leur a donné une adhésion sérieuse. On nous assure toutefois que *lui-même* fit appeler le prêtre à ses derniers moments et qu'il fit une fin chrétienne. C'est pourquoi, après avoir tout d'abord, à la suite du P. Eymieu, rangé Poincaré parmi les agnostiques, nous croyons devoir le placer, en attendant mieux, parmi les *douteux :* c'est le 11e.

PRIESTLEY (Joseph), 1728-1804. Anglais. — On doit à ce grand chimiste, précurseur de Lavoisier, la découverte de l'air déphlogistiqué ou oxygène.

Priestley fut toujours un croyant. Avant sa mort, il se faisait lire les Evangiles. Comme le soir on emmenait ses petits-enfants : « Je vais m'endormir comme vous, leur dit-il, mais nous nous réveillerons tous ensemble et, j'espère, pour un bonheur éternel ». — 98e *croyant.*

RÉCAMIER (Joseph-Claude-Anthelme), 1774-1852. Français. — Ce grand chirurgien fut le fondateur de la gynécologie, et le précurseur du grand mouvement qui a tant agrandi les horizons de la chirurgie moderne.

Récamier fut aussi un grand chrétien : il a écrit une apologie du catholicisme. — 99e *croyant.*

REGNAULT (Victor), 1810-1878. Français. — Physicien hors ligne, il a posé les lois de la chaleur. Pendant un quart de siècle, ses méthodes ont dominé toute la physique.

Regnault était notoirement chrétien, et c'est dans sa foi qu'il a puisé la force de supporter les nombreuses épreuves de sa vie. — 100e *croyant.*

RETZIUS (André-Auguste), 1796-1860. Suédois. — Il fut un des maîtres de l'anatomie comparée ; on l'a appelé « la gloire de la Suède ».

Son fils, qui a marché sur ses traces, atteste qu'André Retzius était profondément religieux. — 101e *croyant.*

RIEMANN (Georges-Frédéric-Bernard), 1826-1866. Allemand. — Cet illustre géomètre « a ouvert dans l'Analyse une ère nouvelle qui porte l'empreinte de son génie... Jamais le don de l'invention n'était apparu avec plus de puissance ».

Protestant, Riemann avait d'abord voulu être pasteur : il en fut détourné par les mathématiques, mais il garda toujours ses sentiments religieux et mourut en priant. — 102e *croyant.*

Roscoë, fondateur, avec Bunsen, de la photochimie.

Nous ne savons rien de ses croyances religieuses : c'est le 12e de cette liste que nous avons à compter parmi les *douteux.*

ROSTAN (Louis-Léon), 1791-1866. Français. — Médecin célèbre, créateur de la doctrine philosophico-médicale de l'*organicisme.*

Bien que cette théorie soit matérialiste en elle-même, Rostan ne l'était pas. Pour lui, en effet, si la vie n'était qu'une machine montée, il avait fallu un créateur pour la monter, comme il faut un horloger pour monter une horloge. — 103e *croyant.*

SACHS (Jules VON), 1832-1897. Allemand. — Ce maître de la physiologie des plantes « a fait avancer la botanique à l'égal des plus grands initiateurs ».

Il était notoirement *croyant :* c'est le 104e.

SADI CARNOT. — Voir *Carnot.*

SAINTE-CLAIRE DEVILLE (Henri), 1818-1881. Français. — Il a été, par ses travaux sur la dissociation, le vrai créateur de la chimie physique, en mettant en pleine lumière la notion de l'équilibre chimique. On lui doit aussi la fabrication industrielle de l'aluminium, etc.

Sainte-Claire Deville appartenait à une vieille famille catholique, dont il garda fidèlement les croyances, et ce fut lui-même qui appela le prêtre à son chevet, lorsqu'il sentit les approches de la mort. — 105e *croyant.*

SAINT-HILAIRE. — Voir *Geoffroy Saint-Hilaire.*

SCHLEIDEN (Jacob-Mathias), 1804-1881. Allemand. — Botaniste célèbre, considéré comme un des fondateurs de la théorie cellulaire.

« Le vrai naturaliste, disait-il, ne saurait devenir matérialiste dans le sens actuel du mot : il ne saurait nier l'esprit, la liberté, la divinité. » — 106e *croyant.*

SCHWANN (Théodore), 1810-1882. Allemand. — Il a découvert le rôle de la cellule dans les animaux. Il a ainsi fondé la doctrine qui domine l'anatomie tout entière.

Hautement catholique, Schwann se déclara toujours prêt à s'incliner en toute matière devant l'autorité de l'Eglise. — 107e *croyant.*

SEGUIN (Marc-François), 1786-1875. Français. — Il a, le premier, formulé l'idée fondamentale de la thermodynamique. Mais il est surtout célèbre par son invention de la chaudière tubulaire.

Marc Seguin était un catholique pratiquant. Tous les soirs, il réunissait sa famille, ses hôtes et ses domestiques, pour faire la prière en commun. Comme il parlait un jour de la confession : « C'est bon pour les petites gens, dit Mme A. Martin, mais vous !... — Je vous demande pardon, Madame, répondit-il : j'en use et je m'en trouve très bien. » — 108e *croyant.*

SERRES (Antoine-Etienne-Renaud-Augustin), 1787-1868. Français. — Il fut, après Cuvier et Geoffroy Saint-Hilaire, un des principaux fondateurs de l'anatomie comparée.

Il n'a jamais fait mystère de ses croyances religieuses. Dans ses ouvrages, il montre la « Providence imprimant son cachet » à ses créatures, et il réprouve nettement ce qu'il appelle l' « anthropologie matérialiste ». — 109e *croyant.*

SIMPSON (James-Young), 1811-1870. Anglais. — Grand chirurgien ; on lui doit « l'application méthodique et décisive de l'anesthésie aux grandes opérations chirurgicales ».

Simpson était notoirement chrétien. — 110e *croyant.*

SPRENGEL (Christian-Conrad), 1750-1816. Allemand. — Un des maîtres de la botanique ; il a émis des indications décisives sur la fécondation des plantes.

Sprengel, pasteur à Spandau, était *croyant* : c'est le 111e.

STOPPANI (Antonio), 1824-1891. Italien. — Illustre géologue, une des gloires de la science en Italie.

Stoppani était prêtre. Il a écrit ceci :

« La raison de l'homme et la révélation de Dieu visent à la même fin, conduisent au même vrai. Ils ne sont pas sérieux, ceux qui veulent ériger une muraille de séparation entre ce qu'ils savent et ce qu'ils croient ; ceux qui veulent éparpiller les rayons de lumière qui, par des voies diverses, dérivent du même flambeau. » — 112e *croyant.*

STRASBURGER (Edouard), 1844-1912, Allemand. — Botaniste éminent, à qui l'on doit des travaux de la plus haute importance sur la genèse de la cellule.

Strasburger n'appartenait que de nom à la religion protestante : c'était un *incrédule* déterminé, le 4e de cette longue liste de savants.

SUESS (Edouard), 1831-1914. Allemand. — Son nom et celui de Marcel Bertrand ont dominé la géologie durant ces dernières années. « Les sciences géologiques, a-t-on écrit, qui ont marché à pas de géant depuis trente années, n'auraient pas, sans lui, marché si vite. »

Suess semble bien avoir été un simple athée. — 5e *incroyant.*

TERRIER (Louis-Félix), 1837-1908. Français. — Il a créé l'asepsie en France, à peu près en même temps que Bergmann la préconisait en Allemagne.

Durant sa vie, Terrier avait posé plus d'une fois pour libre-penseur ; mais, durant la maladie de six mois qui devait le mener au tombeau, il réfléchit, revint à la foi et voulut recevoir les derniers sacrements. — 113e *croyant.*

THÉNARD (Louis-Jacques, baron), 1777-1857. Français. — Il se place au premier rang des chimistes. Ses deux inventions les plus populaires sont l'eau oxygénée et le bleu d'outre-mer, appelé bleu Thénard. C'était un admirable professeur. Berzélius, venu de Stockholm exprès pour l'entendre, s'écriait : « Il y a vingt ans que je professe la chimie, je viens d'apprendre comment on doit l'enseigner. » Le compte de ses élèves a été fait : il s'est élevé à 40 000.

A ses obsèques, M. Hamon, curé de Saint-Sulpice, prononça ces paroles : « Le baron Thénard avait une foi intelligente qui lui montrait au ciel un Dieu à honorer, en lui-même une âme immortelle à sauver ; il avait une foi éclairée qui lui faisait voir, dans la divine autorité de l'Eglise, la règle sûre et toute faite de ses croyances et de ses mœurs ; mais par-dessus tout il avait une foi pratique qui ne lui permettait pas d'être inconséquent avec lui-même, de croire d'une manière et de vivre d'une autre... Chaque dimanche, il venait, confondu avec le simple peuple, assister à nos saints offices, et à nos grandes fêtes il communiait. » — 114e *croyant.*

TIEDEMANN (Friedrich), 1781-1861. Allemand. — Puissant physiologiste, élève de Cuvier ; son œuvre scientifique est très étendue en même temps que très solide.

Tiedemann était notoirement chrétien. — 115e *croyant.*

TIEGHEM. — Voir *van Tieghem.*

VAN BENEDEN (Pierre-Jean), 1809-1894. Belge. — Célèbre paléontologiste ; on l'a appelé le Cuvier belge, et l'on peut effectivement le regarder comme un successeur de l'illustre savant français.

Professeur à l'Université catholique de Louvain, van Beneden était personnellement catholique, et plus d'une fois, dans ses ouvrages, il laisse échapper des cris de foi et d'amour. — 116e *croyant.*

VAN TIEGHEM (Philippe-Edouard-Léon), 1839-1914. Français. — Célèbre botaniste, dont on a pu écrire

que « presque tous les botanistes français actuels sont ses élèves et ses admirateurs ».

Van Tieghem était resté étranger à toute idée religieuse : c'est le 8[e] *indifférent* que nous ayons rencontré dans cette longue liste.

VAUQUELIN (Louis-Nicolas), 1763-1829. Français. — Un des précurseurs de la chimie moderne, il « a répandu les lumières les plus inattendues sur la minéralogie et la métallurgie, sur la pharmacie, sur la cristallographie surtout ».

Vauquelin a été un croyant, et si la pratique religieuse a manqué à sa vie, sa mort a été celle d'un vrai chrétien. — 117[e] *croyant*.

VOLKMANN (Alfred-Wilhelm), 1801-1877. Allemand. — Ce fut un des plus grands maîtres de la physiologie générale qu'ait produits l'Allemagne.

Il prit parti pour l'évolution, mais en proclamant que, pour être intelligible, elle suppose l'idée de finalité et par conséquent l'existence de Dieu : « La cause capitale de toute évolution organique, je la cherche dans l'action d'une puissance intelligente qui agit selon un but, qui choisit et combine les conditions convenables au processus de l'existence. » — 118[e] *croyant*.

VOLTA (Alexandre), 1745-1827. Italien. — Ayant connu l'expérience de Galvani sur les grenouilles, il en tira, à force d'études, l'idée de la pile, et cette découverte engendra celle du courant électrique.

Au milieu de la gloire qui entourait son nom, Volta resta un chrétien simple, fervent, modèle de sa paroisse, assistant chaque jour à la messe. — 119[e] *croyant*.

WEIERSTRASS (Karl), 1815-1897. Allemand. — Très grand mathématicien... à tel point que nombre de ses collègues dans l'enseignement quittaient leurs chaires, pendant des trimestres entiers, pour devenir ses élèves.

C'était un catholique fervent ; on ne l'ignorait pas à Berlin, où on lui ferma longtemps, pour cette seule raison, les portes de l'Université. — 120[e] *croyant*.

WERNER (Abraham-Gottlob), 1750-1817. Allemand. — Ce fut le créateur de la minéralogie, dont il fit une science distincte en la séparant de la géologie : il a rendu à cette science nouvelle d'innombrables services.

Werner était d'âme religieuse et très fier de sa foi. — 121[e] *croyant*.

WOHLER (Friedrich), 1800-1882. Allemand. — Grand chimiste, et chef d'école incontesté, on lui doit la plus large part du développement pris en Allemagne par la chimie organique.

Wohler était notoirement *croyant*. — C'est le 122[e].

WÜRTZ (Charles-Adolphe), 1817-1884. Français. — Le plus grand élève de Dumas ; il fut, lui aussi, un maître en chimie : aucune de ses expériences n'a jamais été prise en défaut.

Würtz était protestant, mais il ne faisait pas mystère de sa foi en Dieu et de ses sentiments profondément religieux. — 123[e] *croyant*.

YOUNG (Thomas), 1773-1829. Anglais. — On a dit de lui : « Il a su tant de choses que le difficile serait de dire ce qu'il ne savait pas. » Sa plus belle découverte est, en physique, la théorie des interférences lumineuses, qui a fourni l'arme décisive pour faire triompher, dans l'explication de la lumière, la théorie des ondulations.

Young appartenait à une secte anglicane sévère ; sa foi était grande, et il en pratiquait les obligations. — 124[e] *croyant*.

ZITTEL (Karl-Alfred VON), 1839-1904. Allemand. — On l'a appelé « le Lapparent de la paléontologie ». C'est indiquer à la fois sa haute valeur et la science à laquelle il a fait faire des progrès.

Fils d'un pasteur, Zittel avait conservé des leçons paternelles le respect de la religion. Y avait-il aussi la foi ? Le seul témoignage qui subsiste à ce sujet, celui de l'amitié, est favorable... Nous pouvons donc, sans témérité, inscrire le dernier savant de cette longue liste comme en étant le 125[e] *croyant*.

CONCLUSION

Résumons cette table. Elle donne la liste de 150 savants du XIX[e] siècle, le « siècle de la science ».

Ces savants n'ont pas été choisis au hasard. Ce sont les représentants les plus éminents des sciences exactes et des sciences naturelles ; ce sont non seulement des maîtres, mais les plus grands maîtres — les initiateurs, — ceux sans qui la science du XX[e] siècle ne serait pas ce qu'elle est. Sur ce point, nous ne redoutons aucune contradiction.

Or, nous avons posé cette question : ces plus grands savants, qu'étaient-ils au point de vue religieux ? Professaient-ils cette opinion, si répandue parmi les maîtres primaires, ou parmi les quarts de savants, que la science est incompatible avec la foi, — que l'évolution matérialiste explique tout, — qu'elle remplace définitivement l'hypothèse Dieu, — et que l'homme n'est qu'une admirable mécanique, sans liberté et sans responsabilité, sans vie future à attendre, à espérer ou à redouter ?

En deux mots, ces savants croyaient-ils à Dieu, à l'âme, à la vie future ?

C'est à cette question, posée 150 fois de suite pour ces 150 savants, que nous avons donné 150 réponses.

En voici le résumé :

Il faut tout d'abord éliminer 12 savants, sur la foi desquels nous ne possédons aucun renseignement. Peut-être en obtiendrons-nous plus tard...

Ces 12 savants éliminés, il en reste 138, sur la foi desquels nous sommes renseignés, parfois abondamment, quelquefois succinctement, assez pourtant pour pouvoir les classer dans une des trois séries que nous allons dire.

Au sujet du problème religieux et de la foi en Dieu qui se propose à l'âme, les uns répondent : *Oui*, ce sont les *croyants ;* — les autres répondent : *Non*, ce sont les *incroyants* ; — d'autres enfin disent *peut-être...* ou bien, *je n'en ai cure*, et nous les désignons en bloc sous le nom d'*agnostiques*.

Or, la liste ci-dessus nous a fourni le nom de 8 indifférents ou *agnostiques :* Broussais, Bunsen, Darwin, Galois, Kœberlé, Lagrange, Nægeli et Van Tieghem.

Quant aux *incroyants* décidés, nous en avons trouvé 5 : Berthelot, Charcot, Magendie, Strasburger et Suess.

Récapitulons : 8 agnostiques et 5 incroyants, cela nous donne 13 savants à retrancher du chiffre de 138 : il reste donc, comme grands savants ayant eu la foi en Dieu : 125. Et ce chiffre n'est pas arbitraire : vous pouvez relire le petit dictionnaire que nous avons écrit à votre usage, amis lecteurs : vous y trouverez les noms, prénoms, dates, nationalités (1), titres scientifiques, de ces 125 savants, ainsi que les raisons

---

(1) Au sujet de la *nationalité*, faisons remarquer que, sur 150 maîtres de la science au XIX[e] siècle, 80 sont *Français*. Les 70 autres se partagent entre les autres nations européennes et les Etats-Unis.

pour lesquelles nous les avons inscrits comme *croyants*.

125 sur 150, ou plus exactement encore 125 sur 138 : telle est la proportion de savants croyants que nous pouvons avancer : savez-vous bien que c'est du 90 pour 100 ?

Quant aux incrédules, ils peuvent citer en leur faveur 5 noms : 5 sur 138. C'est à peu près du 3 1/2 pour 100. On ne place plus son argent à ce taux-là : on y place encore son incroyance !...

La vérité religieuse n'est pas une affaire de suffrage, universel ou restreint. Quand bien même les savants la nieraient, cela ne l'empêcherait pas d'exister. Mais ce que nous avons voulu établir, c'est que la science et la foi ne sont nullement incompatibles : si elles l'étaient, les vrais savants s'en seraient bien aperçus !

Aussi, quand un sous-produit d'une demi-science vient vous dire : « La science a tué la foi », n'en croyez rien. Ce qui est vrai, c'est que toutes deux font ensemble très bon ménage. Et comment pourrait-il en être autrement, puisque la science et la foi nous viennent de Dieu ?...

EUGÈNE DUPLESSY.

BIBLIOGRAPHIE

Comment la France s'est installée en Syrie (1918-1919), par le comte ROGER DE GONTAUT-BIRON. — Un vol. in-8, avec 2 cartes. Prix, 15 francs. Paris, Plon, 1923.

« Celui qui écrira un jour l'histoire de l'alliance franco-anglaise fera bien de ne pas négliger le livre de M. de Gontaut-Biron. Il ne concerne, il est vrai, qu'un des multiples points de « friction » entre la France et la Grande-Bretagne, mais ce fut précisément le plus accentué et le plus douloureux.

» De par les accords conclus en 1916, la Syrie devait revenir à la France. Une première faute de notre Gouvernement fut de laisser l'Angleterre à peu près seule s'acquitter, au nom des Alliés, de la libération de cette province. A cette imprudence, il en joignit une autre en renvoyant après la conclusion générale de la paix le règlement de la question d'Orient. Ces fautes servaient les convoitises de nos alliés ; ils les exploitèrent sans scrupules. Du jour où il leur fallut passer la main, les Anglais s'ingénièrent donc à entraver la mission de la France. Un de leurs agents aurait déclaré à un notable syrien : « Nous saurons bien dégoûter la Syrie de la France, et la France de la Syrie. » Authentique ou non, ce cynique propos éclaire d'un jour brutal les manœuvres des « coloniaux » britanniques au cours de l'occupation militaire de la Syrie : tout fut mis en œuvre pour lasser et décourager la France.

» Cette triste histoire prend un relief singulier dans le livre de M. de Gontaut-Biron. Occupant un poste de confiance auprès de M. Georges Picot, haut-commissaire en Syrie pendant cette période particulièrement pénible, l'auteur de ces pages a vu de ses yeux tout ce qu'il raconte, il a eu sous la main les rapports de nos agents, un à un il a saisi les fils des intrigues britanniques et il en reconstitue la trame dans un livre où la sérénité du ton n'enlève rien à la vigueur de l'acte d'accusation.

» Deux faits s'en dégagent. Le premier, c'est que, au point de départ des agitations chérifiennes, comme à l'origine des complications suscitées par les initiatives brouillonnes de l'Amérique, la main de l'Angleterre est partout visible, et qu'elle travaille délibérément contre nous. Le second, c'est qu'en dépit des entraves qui lui furent opposées la France remplit en Syrie de véritables prodiges d'organisation et de charité. Sans doute des maladresses furent commises, même des fautes ; mais il serait injuste d'y appuyer en oubliant les improvisations généreuses qui sauvèrent la vie à des milliers d'affamés.

» Sur une œuvre qui fut si largement la sienne, M. Georges Picot a gardé le silence. Il était juste qu'une voix libre se fît entendre qui lui rendît justice. En le faisant, avec un incontestable talent et un accent de vérité qui ne trompe pas, M. de Gontaut-Biron a payé une dette française. — LOUIS JALABERT. » (*Etudes*, 20. 5. 23, pp. 508-509.)

La Syrie. *Précis historique*, par H. LAMMENS, S. J. Petit in-8°, t. I, IX-279 pages ; t. II, 277 pages. Beyrouth, Imprimerie Catholique, 1921. L'ouvrage est en vente à Paris, chez Geuthner, Librairie orientale, 13, rue Jacob.

« C'est [...] de Beyrouth et de l'Université Saint-Joseph que nous vient un livre parfait publié à la demande du général Gouraud, *La Syrie*, par le R. P. Lammens. L'ouvrage a été composé par un maître ès choses orientales, et il s'impose à tous ceux, quels qu'ils soient, qui, à un titre quelconque, s'occupent de la Syrie. Ce n'est qu'un précis historique, dira-t-on ! Oui, mais il est complet, et avec un souci de précision qui a sa valeur lorsqu'on sait combien certaines périodes de cette histoire demeurent embrouillées. Les premiers chapitres donnent un aperçu de la nationalité syrienne depuis les invasions initiales des Sémites jusqu'à la période byzantine. Les chapitres IV et suivants sont consacrés à l'nvasion arabe et à ces grandes dynasties des Omayyades et des Marwanides qui portèrent à un si haut point la civilisation syro-arabe. Les chapitres IX-XI traitent de la Syrie franque et de son organisation. On lira avec infiniment de profit la centaine de pages qui décrit non pas seulement les grands coups d'épée des Croisés, mais surtout la merveilleuse colonisation franque, dont le pape Honorius III disait : « *Nova Francia est creata.* » La chute de Saint-Jean-d'Acre et du royaume latin ouvre une période de dévastation et d'anarchie d'abord sous les Mamlouks (1291-1516), puis sous les Ottomans (XVIIe et XVIIIe siècles). Le XIXe siècle a vu l'hégémonie d'Acre avec Djazzar Pacha et la réorganisation du Liban. Les derniers chapitres traitent de la Syrie pendant la Grande Guerre, de la délivrance et de la réorganisation par la France. Il est à souhaiter que les RR. PP. Jésuites, qui sont mieux outillés que personne, nous donnent maintenant le guide géographique, archéologique et pratique de Syrie, qui complétera le précis historique. Ce faisant, ils auront encore une fois de plus bien mérité de la France. — A. VINCENT. » (*Revue des Quest. histor.*, 1. 10. 23.)

Les deux miracles pour la canonisation de sainte Jeanne d'Arc, par le Dr LE BEC, chirurgien honoraire de l'hôpital Saint-Joseph de Paris, président du bureau des Constatations de Lourdes. — In-12 de 40 pages. Prix, 0 fr. 50 ; port, 0 fr. 05. Paris, Bonne Presse.

« Cette analyse, à la fois scientifique et juridique, ne donne pas seulement le récit circonstancié des deux miracles acceptés au procès de canonisation de la Sainte de la patrie ; mais elle permet de suivre avec intérêt le travail merveilleux de la toute-puissance divine et aussi de connaître « avec quel soin minutieux les guérisons sont » étudiées » par les tribunaux ecclésiastiques. Le renom et la compétence de l'auteur donnent à ces pages une haute portée apologétique et en favoriseront la diffusion. — LÉON DUFOUR. » (*Etudes*, 5. 9. 23.)

Imp. PAUL FERON-VRAU, 3 et 5, rue Bayard, Paris, VIIIe. — *Le gérant :* A. FAIGLE.